First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Energy, the Environment and Natural Resources

Chair:
The Honourable TOMMY BANKS

Tuesday, June 6, 2006
Thursday, June 8, 2006

Issue No. 3

Third and fourth meetings on:

Review of the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said act

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent de l'

Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Président :
L'honorable TOMMY BANKS

Le mardi 6 juin 2006
Le jeudi 8 juin 2006

Fascicule n^{o} 3

Troisième et quatrième réunions concernant :

L'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33) conformément à l'article 343(1) de ladite loi

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

44064-4469

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON ENERGY, THE ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Tommy Banks, *Chair*

The Honourable Ethel Cochrane, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams	Kenny
Angus	Lavigne
Carney, P.C.	* LeBreton, P.C.
Fox, P.C.	(or Comeau)
* Hays	Sibbeston
(or Fraser)	Spivak
Hervieux-Payette, P.C.	Tardif

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Adams substituted for that of the Honourable Senator Milne (*June 6, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Tommy Banks

Vice-présidente : L'honorable Ethel Cochrane

et

Les honorables sénateurs :

Adams	Kenny
Angus	Lavigne
Carney, C.P.	* LeBreton, C.P.
Fox, C.P.	(ou Comeau)
* Hays	Sibbeston
(ou Fraser)	Spivak
Hervieux-Payette, C.P.	Tardif

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Adams substitué à celui de l'honorable sénateur Milne (*le 6 juin 2006*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 6, 2006
(6)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day in room 2, Victoria Building, at 5:40 p.m., the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Angus, Banks, Cochrane, Fox, P.C., Kenny, Sibbeston and Spivak (8).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sam Banks, Frédéric Beauregard-Tellier, Kristen Douglas and Lynne Myers.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its review on the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said act. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Canadian Association of Petroleum Producers:

Brian Maynard, Vice-President, Stewardship and Public Affairs.

Canadian Chemical Producers' Association:

Gordon Lloyd, Vice-President, Technical Affairs.

Canadian Consumer Specialty Products Association:

Shannon Coombs, Executive Director.

Canadian Manufacturers and Exporters:

Nancy Coulas, Director, Environmental Policy.

The Chair made an opening statement.

Ms. Coulas, Mr. Maynard, Ms. Coombs and Mr. Lloyd each gave a presentation and answered questions.

The Chair made a closing statement.

At 7:44 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 6 juin 2006
(6)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 40, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Angus, Banks, Cochrane, Fox, C.P., Kenny, Sibbeston et Spivak (8).

Également présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Sam Banks, Frédéric Beauregard-Tellier, Kristen Douglas et Lynne Myers.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33), conformément à l'article 343(1) de ladite loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne des producteurs pétroliers :

Brian Maynard, vice-président, Intendance et Affaires publiques.

Association canadienne des fabricants de produits chimiques :

Gordon Lloyd, vice-président, Questions techniques.

Association canadienne des produits de consommation spécialisés :

Shannon Coombs, directrice exécutive.

Manufacturiers et exportateurs du Canada :

Nancy Coulas, directrice, Politique environnementale.

Le président fait une déclaration liminaire.

Mme Coulas, M. Maynard, Mme Coombs et M. Lloyd font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

Le président fait une déclaration de clôture.

À 19 h 44, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, June 8, 2006
(7)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day in room 9, Victoria Building, at 8:07 a.m., the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Angus, Banks, Cochrane, Fox, P.C., Sibbeston and Tardif (7).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sam Banks, Frédéric Beauregard-Tellier, Kristen Douglas and Lynne Myers.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its review on the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said act. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

PollutionWatch:

Dr. Kapil Khatter, Director of Health and Environment;

Hugh Benevides, Staff Counsel.

Sierra Legal Defence Fund:

Robert Wright, Managing Counsel.

The Chair made an opening statement.

Mr. Benevides and Dr. Khatter made a joint presentation.

Mr. Wright made a presentation.

Mr. Benevides, Dr. Khatter and Mr. Wright answered questions.

The Chair made a closing statement.

At 10:13 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 8 juin 2006
(7)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 7, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Angus, Banks, Cochrane, Fox, C.P., Sibbeston et Tardif (7).

Également présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Sam Banks, Frédéric Beauregard-Tellier, Kristen Douglas et Lynne Myers.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33), conformément à l'article 343(1) de ladite loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

PollutionWatch :

Dr. Kapil Khatter, directeur de la santé et de l'environnement;

Hugh Benevides, avocat-conseil à l'interne.

Sierra Legal Defence Fund :

Robert Wright, avocat directeur.

Le président fait une déclaration liminaire.

MM. Benevides et Khatter font un exposé conjoint.

M. Wright fait un exposé.

MM. Benevides, Khatter et Wright répondent aux questions.

Le président fait une déclaration de clôture.

À 10 h 13, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Keli Hogan

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 6, 2006

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:40 p.m. to review the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said act.

Senator Tommy Banks (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Over the next few months, this committee will be studying, as mandated by the act, the Canadian Environmental Protection Act, with a view to finding out its efficacy and how it is doing in general. The first meetings are for the purpose of better informing the committee on which aspects of CEPA we might wish to look at. CEPA is a broad and deep document and we are seeking instruction from all interested parties, including our guests today, to assist us in determining exactly where we will go with that study.

Appearing before the committee today is Ms. Nancy Coulas, Director of Environmental Policy for the Canadian Manufacturers and Exporters; and Mr. Brian Maynard, Vice-President, Stewardship and Public Affairs, from the Canadian Association of Petroleum Producers. Welcome back, Mr. Maynard; we have seen you before. There is also Shannon Coombs, Executive Director of the Canadian Consumer Specialty Products Association; and Mr. Gordon Lloyd, Vice-President, Technical Affairs, of the Canadian Chemical Producers' Association. We are inviting each of you ladies and gentlemen to let us know what you think about CEPA and what you think we ought to look at with respect to it.

Nancy Coulas, Director, Environmental Policy, Canadian Manufacturers and Exporters: First, thank you for the opportunity to appear before you today to provide the views of my organization on the review of the Canadian Environmental Protection Act.

Canadian Manufacturers and Exporters, or CME, has about 1,500 members across Canada, representing virtually every industrial sector: general manufacturing, automobile manufacturing, chemical producers, petroleum products, mining, forestry, steel, aluminum, as well as companies from the services sector.

CME has a National Environmental Quality Committee consisting of senior environmental professionals from about 300 companies across Canada. I am pleased today to present the views of the National Environmental Quality Committee and CME.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 6 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 17 h 40 pour procéder à l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33), conformément à l'article 343(1) de ladite loi.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Au cours des prochains mois, notre comité procédera, conformément aux exigences de la loi, à l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement afin d'évaluer son efficacité et de voir comment se déroulent les choses en général. Les premières réunions ont pour but de mieux informer les membres du comité des aspects de la LCPE qu'il serait peut-être indiqué d'examiner de plus près. La LCPE est un document détaillé dont la portée est large, et nous invitons toutes les parties intéressées, y compris les témoins que nous accueillons aujourd'hui, à nous aider à déterminer exactement comment nous allons orienter cette étude.

Le comité accueille aujourd'hui Mme Nancy Coulas, directrice de la politique environnementale, Manufacturiers et exportateurs du Canada; et M. Brian Maynard, vice-président, Intendance et Affaires publiques, Association canadienne des producteurs pétroliers. Nous sommes heureux de vous revoir parmi nous, monsieur Maynard; nous accueillons également Mme Shannon Coombs, directrice exécutive de l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés; et M. Gordon Lloyd, vice-président, Questions techniques, de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques. Mesdames et messieurs, nous vous invitons à nous dire ce que vous pensez de la LCPE, et de nous parler des aspects que nous devrions examiner de plus près.

Nancy Coulas, directrice, Politique environnementale, Manufacturiers et exportateurs du Canada : Premièrement, je vous remercie de m'offrir la possibilité de comparaître devant vous aujourd'hui pour vous faire part du point de vue de mon organisation concernant l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Les Manufacturiers et exportateurs du Canada, ou MEC, comptent environ 1 500 membres de partout au Canada, et pratiquement tous les secteurs industriels — y compris la fabrication générale, la construction d'automobiles, la fabrication de produits chimiques, la fabrication de produits pétroliers, les mines, les forêts, l'acier, et cetera — y sont représentés, de même que le secteur des services.

Les MEC ont un comité national de la qualité de l'environnement constitué d'éminents spécialistes en environnement issus d'environ 300 entreprises d'un peu partout au Canada. J'ai le plaisir aujourd'hui de vous présenter le point de vue du Comité national de la qualité environnementale et des MEC.

Before I begin to discuss the CEPA legislation, I would like to give you a brief update on the status of manufacturing in Canada. Manufacturing is the single largest business sector in Canada. It accounts directly for 18 per cent of Canada's GDP. About 2.1 million Canadians are employed in manufacturing, with wage levels 22 per cent above the national average. Another interesting statistic is that the manufacturing sector has reduced greenhouse gas emissions by 7.4 per cent below 1990 levels.

The manufacturing sector faces strategic challenges, including a high dollar, rising business costs and global competition, among many others. CME member companies have always believed that improved environmental performance goes hand in hand with improving competitiveness when it is done in a sustainable manner.

I would like to outline our concerns with the upcoming review of the Canadian Environmental Protection Act.

On the scope of the review, CME believes that the government should not undertake a full rewrite of the legislation as per the last review in 1999. Many of the provisions have not been in place long enough to determine how effective they are. For example, the Domestic Substances List categorization is not yet complete and changing the provisions during this exercise would be difficult. We would also not support looking at the European REACH proposal for a new CEPA, as has been proposed by some groups. That would require a full review of CEPA and we believe it would take years to implement this approach. I support my other colleagues here today who have done more research on the REACH program.

In addition, CME members are still "learning" CEPA 1999 and trying to use it to improve their environmental performance. Any major changes at this point would take CME members away from the work of CEPA and place their attention on the review. This would be counterproductive to environmental improvement. We do, however, believe that there are some specific areas of CEPA that could be improved. These are as follows.

The definition of "substance" under CEPA 1999 is extremely broad and, in particular for our sector, includes "any manufactured item that is formed into a specific physical shape or design during manufacture and has, for its final use, a function or functions dependent in whole or in part in its shape or design." We believe that that definition needs to be re-examined because of the uncertainty it brings to Canadian manufacturers.

Next is the stigma of the toxics label. The labelling of substances as "toxic" when they meet the criteria as per section 64 of CEPA and placing them on Schedule 1 create an

Avant de parler de la LCPE elle-même, j'aimerais faire brièvement le point avec vous sur l'état actuel de l'industrie manufacturière au Canada. L'industrie manufacturière est le plus important secteur d'activités commerciales au Canada et elle représente à elle seule 18 p. 100 du PIB du Canada. Le niveau salarial des quelque 2,1 millions de Canadiens oeuvrant dans le secteur manufacturier est supérieur de 22 p. 100 à la moyenne nationale. Il est également intéressant de souligner que le secteur manufacturier a réduit de 7,4 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990.

Le secteur manufacturier est confronté à de nombreux défis stratégiques, dont la valeur élevée du dollar, la hausse des coûts d'exploitation et la concurrence mondiale. Les entreprises membres des MEC ont toujours été convaincues qu'un meilleur bilan environnemental est porteur d'une compétitivité accrue si ce bilan repose sur des mesures durables.

Permettez-moi maintenant de vous faire part de nos préoccupations concernant l'examen prochain de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

En ce qui concerne la portée de l'examen, les MEC croient que le gouvernement doit éviter de refondre la loi comme il l'avait fait lors du dernier examen, en 1999. Bon nombre des dispositions ne sont pas en vigueur depuis assez longtemps pour qu'on puisse vraiment juger de leur efficacité. Par exemple, la catégorisation des substances inscrites sur la Liste intérieure des substances n'est pas encore terminée, et il serait difficile de modifier les dispositions législatives pendant cet exercice. Nous sommes contre l'idée de modeler la nouvelle LCPE sur le projet européen REACH, comme certains groupes le proposent. Cette solution exigerait un examen approfondi de la LCPE, et il faudrait des années pour la mettre en œuvre. Je souscris à l'analyse faite par mes collègues ici présents, qui ont effectué des recherches approfondies à l'égard du programme REACH.

De plus, les membres des MEC ne sont pas encore parfaitement au fait de la LCPE de 1999 et s'efforcent encore de parfaire leur connaissance de la loi pour améliorer leur bilan environnemental. Tout changement important apporté à ce stade-ci réduirait la valeur du travail accompli par les membres des MEC relativement à la LCPE et les obligerait à prêter attention à l'examen. Cela risquerait de nuire à l'amélioration de leur bilan environnemental. Nous croyons par contre que certains aspects précis de la LCPE pourraient être améliorés. En voici la liste.

Dans la version de 1999 de la LCPE, la définition du terme « substance » est extrêmement vague et vise plus particulièrement « les articles manufacturés dotés d'une forme ou de caractéristiques matérielles précises pendant leur fabrication et qui ont, pour leur utilisation finale, une ou plusieurs fonctions en dépendant en tout ou en partie ». Nous croyons qu'il faut revoir le libellé de cette définition en raison des doutes qu'il soulève chez les manufacturiers canadiens.

Ensuite, il y a la connotation péjorative du terme « toxique ». L'application de l'étiquette « toxique » aux substances qui satisfont aux critères énoncés à l'article 64 de la LCPE et leur

inappropriate stigma. The term "toxic" in everyday English rings alarm bells that a substance that is in use will harm our health and should be immediately banned.

The use of the word "toxic" under CEPA is scientific. It looks at toxicity and risks to organisms as well as humans. In fact, many substances on Schedule 1 are being managed and can be used safely and effectively. We believe there are ways to address this issue. CME would be happy to work with the government, environmental groups and other industry groups to examine these ways.

With respect to air issues, CME wrote to the government in 2005 expressing reservations about declaring carbon dioxide toxic under CEPA. We believe CEPA is not the place to deal with the issue of climate change. Climate change has far-reaching economic, energy, health and environmental considerations, not just in Canada but around the world. As we noted earlier in this submission, manufacturers have done a great deal to reduce greenhouse gas emissions.

We would also prefer not to see the issue of clean air legislated under CEPA until more information is generated on major air pollution sources. Clean air and smog are complex economic, energy, health and environmental issues that must be dealt with on a countrywide basis, including by all sectors of the economy and in conjunction with other jurisdictions, such as the provinces and the United States.

With respect to New Substances Notification Regulations, CME has heard several members describe the regulations as a barrier to competitiveness, with no environmental justification. For example, companies go through an intensive and expensive procedure to establish that a substance is safe to use in Canada when at the same time it is widely used in other countries, including the United States. We believe that CEPA should be amended to allow for the recognition of the assessment of substances by other jurisdictions, over and above the United States.

In addition, the issue of user fees under the New Substances Notification Regulations needs to be examined. The User Fees Act came into force in 2004 and states that a private benefit would justify cost recovery. This was deemed to be the case for NSN Regulations, which we believe is unfair. When a company goes through the NSN process to introduce a new substance in Canada, it must pay for the full cost of gathering data, doing scientific tests and providing information to the government. On top of that, the company pays a user fee for the government to do its work. While that may sound fair,

ajout à la Liste des substances toxiques de l'annexe 1 sont une source inutile de stigmatisation. Dans le langage courant, le terme « toxique » est alarmiste, au sens où il donne l'impression que la substance en question est dangereuse pour la santé et doit être immédiatement interdite.

L'utilisation du terme « toxique » en vertu de la LCPE est très scientifique. Elle fait référence à la toxicité d'une substance et au risque qu'elle présente pour les organismes vivants ainsi que pour l'homme. De fait, bien des substances figurant sur la liste de l'annexe 1 peuvent être gérées et utilisées en toute sécurité et avec efficacité. Nous croyons qu'il y a moyen de remédier à ce problème. Les MEC seraient heureux de travailler de concert avec le gouvernement, les groupes environnementaux et les représentants d'autres secteurs industriels pour trouver une solution.

Pour ce qui est des questions atmosphériques, les MEC ont écrit au gouvernement en 2005 pour lui faire part de leurs sérieuses réserves concernant l'inclusion du dioxyde de carbone au nombre des substances toxiques en vertu de la LCPE. Nous croyons que la LCPE n'est pas l'instrument idéal pour aborder la question du changement climatique, parce que cet enjeu a une portée économique, énergétique, sanitaire et environnementale énorme qui dépasse nos frontières. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le secteur manufacturier a déjà considérablement réduit ses émissions de gaz à effet de serre.

Nous préférerions que la question de l'assainissement de l'air ne soit pas abordée dans la LCPE tant qu'on n'en saura pas davantage sur les principales sources de pollution atmosphérique. L'assainissement de l'air et les problèmes de smog sont des enjeux économiques, énergétiques, sanitaires et environnementaux complexes qui exigent l'adoption d'une approche pancanadienne et la participation de tous les secteurs de l'économie, et dont l'examen doit se faire de concert avec d'autres instances gouvernementales, comme les provinces et les États-Unis.

En ce qui concerne le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles, plusieurs membres des MEC considèrent qu'il nuit à leur compétitivité et n'a aucune justification sur le plan environnemental. Par exemple, les entreprises doivent se plier à une procédure très exigeante et coûteuse pour établir l'innocuité d'une substance qu'elles souhaitent utiliser au Canada, alors que cette même substance est couramment utilisée dans d'autres pays, notamment aux États-Unis. Nous croyons qu'il faudrait modifier la LCPE de façon à pouvoir faire reconnaître la validité des évaluations de substances effectuées ailleurs qu'aux États-Unis.

De plus, la question des frais d'utilisation en vertu du Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles doit faire l'objet d'un examen. La Loi sur les frais d'utilisation, qui est entrée en vigueur en 2004, prévoit que l'existence d'un avantage personnel justifie un recouvrement des coûts. Cela est réputé être le cas pour le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles, et nous croyons que c'est injuste. Pour s'acquitter des formalités applicables à l'introduction d'une nouvelle substance au Canada, l'entreprise doit assumer la totalité des coûts inhérents

all industries in Canada and other countries are then free to commercialize products that contain that new substance, not just the company going through and paying for the process. We believe that should not be considered a private benefit and that it is a hindrance to competitiveness for Canadian manufacturers. Environment Canada has made improvements to the NSN Regulations; however, we believe further improvements could be made.

With respect to State of Environment Reporting, CME has been a strong supporter of environmental reporting in Canada in the past and is currently. We must know exactly where we should be concentrating valuable resources in Canada to optimize our overall environmental performance as a country.

Thank you again for the opportunity to provide the views of CME members on the review of CEPA.

Brian Maynard, Vice-President, Stewardship and Public Affairs, Canadian Association of Petroleum Producers: I appreciate the opportunity today to appear before the committee as it begins a review of the Canadian Environmental Protection Act, 1999. I am appearing on behalf of the Canadian Association of Petroleum Producers, or CAPP, as it is known. CAPP represents 150 companies that explore for, develop and produce natural gas, natural gas liquids, crude oil, oil sands and elemental sulphur throughout Canada. CAPP member companies produce more than 95 per cent of Canada's natural gas and crude oil. CAPP also has 130 associate members who provide a wide range of services that support the upstream crude oil and natural gas industry. Together, these members and associate members are an important part of a $100-billion-a-year national industry that affects the livelihoods of more than half a million Canadians.

I understand that the main objective for the committee's initial meetings is to receive advice from government officials, industry and non-government organizations as to where the committee should focus its review of CEPA. We have also provided such advice through a written submission to the House Standing Committee on Environment and Sustainable Development, which has also undertaken a review of CEPA.

à la collecte de données, à l'exécution de tests scientifiques et à la prestation de renseignements au gouvernement. Elle doit par-dessus le marché payer des frais d'utilisation pour que le gouvernement fasse son travail. Même si cela peut paraître équitable à première vue, il reste que tous les secteurs industriels, au Canada et ailleurs dans le monde, sont alors libres de commercialiser des produits qui contiennent cette substance nouvelle — et non seulement l'entreprise qui s'est soumise aux formalités nécessaires et en a assumé le coût. Nous estimons que cela ne devrait pas être considéré comme un avantage personnel, et que cette exigence nuit grandement à la compétitivité des manufacturiers canadiens. Environnement Canada a apporté certains correctifs au Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles, mais nous croyons que d'autres améliorations pourraient être apportées.

En ce qui a trait au Rapport sur l'état de l'environnement, les MEC ont toujours été de fervents partisans des rapports sur l'état de l'environnement au Canada. En effet, nous devons savoir où exactement doivent être concentrées nos précieuses ressources au Canada afin de pouvoir optimiser notre bilan environnemental global en tant que pays.

Je vous remercie encore de m'avoir permis de vous faire part du point de vue des membres des MEC sur l'examen de la LCPE.

Brian Maynard, vice-président, Intendance et Affaires publiques, Association canadienne des producteurs pétroliers : Je vous remercie de m'offrir l'occasion de témoigner devant votre comité, alors que ce dernier entame son examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999. Je suis ici aujourd'hui à titre de représentant de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, également connue sous le nom de CAPP. La CAPP réunit 150 sociétés de recherche, d'extraction et de production de gaz naturel, de liquides du gaz naturel, de pétrole brut, de sable bitumineux et de soufre élémentaire de partout au Canada. Les sociétés membres de la CAPP représentent plus de 95 p. 100 de la production de gaz naturel et de pétrole brut du Canada. La CAPP compte également 130 membres associés offrant tout un éventail de services qui soutiennent en amont l'industrie du gaz naturel et du pétrole brut. Réunis, ces membres et ces membres associés constituent une part importante d'un secteur national qui représente 100 milliards de dollars par année et dont dépendent, pour leur subsistance, plus d'un demi-million de Canadiens.

J'ai cru comprendre que le comité souhaite principalement, au cours de ces premières réunions, connaître l'avis des représentants du gouvernement, de l'industrie et des organisations non gouvernementales quant aux points particuliers de la loi sur lesquels le comité devrait se concentrer. Nous avons également fait connaître notre avis sur la question dans un mémoire soumis au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, qui entreprend également à l'heure actuelle l'examen de la LCPE.

We advocate a focused as opposed to a fundamental review of CEPA. The act has only been functioning for a limited period since the extensive parliamentary review of the original act. CEPA 1999 has been operating for insufficient time for implementation and detailed testing of the previous review amendments.

We believe there is a general consensus that a focused — not comprehensive — review is required, and we also understand that Environment Canada and Health Canada support this view.

We support the consideration and review of the appropriateness of the use of the word "toxic" in the act. Labelling substances as toxic when they meet the section 64 criteria of CEPA and are placed on Schedule 1 creates, in some cases, an inappropriate stigma. The statutory definition of "toxic" and the public's understanding of that term are not always aligned. The public often associates "toxic" substances with those that are subject to bans and phase-outs under the act. For substances not subject to bans or phase-outs, the term "toxic" can lead to confusion. If changes are made, it is important that the term "toxic" be removed completely from Part V of CEPA and from all related operational provisions in the act.

One issue of concern for our industry is around capacity. CAPP supports additional monitoring and regular reporting of health and environmental trends; for example, the State of Environment and State of Health reports by Environment Canada and Health Canada respectively. To achieve this, it is critical that departments with CEPA responsibilities have reasonable and appropriate budgets for science-related activities to meet those responsibilities, now and into the future. That means adequate resources to undertake science, surveillance, monitoring and reporting.

CAPP encourages this committee and the House committee to ensure any revisions to CEPA in this review meet the objectives of the Smart Regulation Initiative and are in keeping with goals of increased federal department and provincial-territorial collaboration.

CAPP is also hopeful that concerns regarding the complexity of reporting for the National Pollutant Release Inventory, or NPRI, will be addressed in ongoing working group activities. If not, we would expect those concerns to be addressed in the CEPA review process. Our members do not object to reporting, but are frustrated by yearly changes to reporting rules and requirements.

Nous souhaiterions un examen ponctuel, plutôt que systématique, de la LCPE. La loi n'a été appliquée que sur une durée limitée depuis l'examen parlementaire exhaustif dont avait fait l'objet le projet de loi. La LCPE de 1999 n'a pas été appliquée suffisamment longtemps pour que l'on puisse entreprendre une étude détaillée de la mise en œuvre des amendements qui lui avaient été apportés lors du précédent examen.

Nous croyons qu'il existe un consensus sur le fait que l'examen devrait être ponctuel, et non systématique, et qu'Environnement Canada, tout comme Santé Canada, partage notre avis.

Nous sommes d'avis qu'il convient de se pencher sur la pertinence de l'emploi du terme « toxique » dans la loi. Indiquer sur l'étiquette d'un produit la mention « toxique », lorsque ledit produit répond aux critères de l'article 64 de la LCPE et qu'il figure donc à l'annexe 1 de ladite loi, peut, dans certains cas, causer un préjudice injustifié. La définition législative du terme « toxique » et la compréhension qu'en a le public ne coïncident pas toujours. Le public associe souvent le terme « toxique » à des substances qui, en vertu de la loi, font l'objet d'une interdiction ou d'une élimination progressive. Le terme « toxique », appliqué à des substances qui ne font pas l'objet d'interdictions ou d'une élimination progressive, peut prêter à confusion. Si des modifications doivent être apportées à la loi, il est important que le terme « toxique » soit totalement supprimé de la partie V de la LCPE, ainsi que de toute disposition opérationnelle de la loi se rapportant à cette dernière partie.

L'une des grandes préoccupations de notre industrie concerne la capacité. La CAPP est en faveur d'une surveillance accrue des tendances en matière de santé et d'environnement, et de la publication sur ces dernières de rapports périodiques, tels que le Rapport sur l'état de l'environnement d'Environnement Canada et le Rapport sur l'état de la santé de Santé Canada. Pour ce faire, il est essentiel que les ministères ayant des responsabilités au regard de la LCPE disposent d'un budget suffisant et raisonnable pour s'acquitter des activités scientifiques requises pour s'acquitter, aujourd'hui comme à l'avenir, de ces responsabilités, à savoir pour effectuer des activités scientifiques de surveillance, de suivi et de rapport.

La CAPP invite également votre comité, tout comme le comité de la Chambre des communes, à s'assurer que toutes modifications apportées à la LCPE au cours du présent examen répondent aux critères de l'initiative de réglementation intelligente et soient conformes à l'objectif qui est d'accroître la collaboration entre les ministères fédéraux et provinciaux ou territoriaux.

La CAPP espère aussi que les préoccupations qu'elle a exprimées au regard de la complexité des procédures de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants, ou INRP, seront prises en compte dans le cadre des activités menées actuellement par le groupe de travail. Si tel n'est pas le cas, nous escompterions que nos préoccupations soient prises en compte dans le cadre du présent processus d'examen de la LCPE. Nos membres ne s'opposent pas au principe de la déclaration, mais sont exaspérés par les modifications annuelles des règles et des exigences de déclaration.

CAPP supports a 10-year review period for the act to allow for implementation and appropriate testing of review amendments. The current cycle of five years does not provide adequate time for implementation and testing and is too demanding on the time and resources of all engaged stakeholders. We believe there is broad support for a longer review period.

I would like to thank the committee for the opportunity to share our perspectives, and at the appropriate time I will pleased to take any questions you may have, and, hopefully, answer them.

Shannon Coombs, Executive Director, Canadian Consumer Specialty Products Association: It is a pleasure to be here today to discuss two key issues for our industry sector pertaining to your review of the Canadian Environmental Protection Act. I am here today representing CCSPA, but also FPIC, the Formulated Products Industry Coalition. The reason is that we share the same two key issues that I will be discussing today.

FPIC is a unique group of 15 trade associations formed in 2001 due to the Food and Drugs Act being subject to CEPA. The association that I represent, CCSPA, is a national trade association of 40 member companies across Canada, collectively a $20-billion industry, and we directly employ 12,000 people.

Our companies manufacture, process, package and distribute consumer, industrial and institutional specialty products, such as soaps and detergents. I see everyone has a copy of our one-pager, our glossy, where we have a nice picture of all the products that we represent. For example, there are soaps and detergents like Tide and Sunlight; pest control products such as Raid, ant traps; aerosols, hard surface disinfectants such as Comet and Lysol; deodorizers and automotive chemicals.

FPIC member companies provide food, personal care products, household cleaners, cosmetics, medical devices and pharmaceuticals to Canadians. Collectively, this group represents over 750 member companies, comprising a $66-billion-a-year industry and employing 375,000 Canadians. A list of all the associations that belong to FPIC is included in our submission.

Why are we here today before you, and why are substances in the Food and Drugs Act captured under CEPA? CEPA is the legislation that governs new and existing chemical substances in Canada. In 1999, parliamentarians requested that CEPA be the safety net for all environmental assessments of substances. In section 81 of the act, there is a requirement for other acts that have pre-market assessments to meet or exceed CEPA. Other acts had two years to meet that requirement and, if they did, they were scheduled for exemption under CEPA. If they did not meet the

La CAPP est en faveur d'un délai d'examen de la loi d'une durée de dix ans afin de permettre la mise en œuvre et une évaluation en bonne et due forme des modifications apportées lors du présent examen. Le délai actuel de cinq ans ne permet pas une mise en œuvre et une évaluation suffisantes, et s'avère trop lourd, en termes de ressources et de temps requis, pour l'ensemble des parties intéressées. Je crois que de nombreux intervenants sont en faveur d'un délai d'examen prolongé.

Je remercie le comité de m'avoir accordé l'occasion de partager avec lui le point de vue de la CAPP, et je serais heureux de répondre, dans la mesure de mes moyens, à vos éventuelles questions.

Shannon Coombs, directrice exécutive, Association canadienne de produits de consommation spécialisés : Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour parler de deux enjeux clés qui préoccupent notre secteur industriel dans le cadre de votre examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je représente à la fois l'ACPCS et la FPIC, c'est-à-dire la Formulated Products Industry Coalition, car nous nous intéressons aux deux mêmes enjeux, dont je vous entretiendrai aujourd'hui.

La FPIC, constituée de 15 associations de l'industrie des préparations, a été créée en 2001, du fait que la Loi sur les aliments et drogues est assujettie à la LCPE. L'association que je représente, c'est-à-dire l'ACPCS, est une association professionnelle nationale dont les 40 entreprises membres à l'échelle du pays constituent une industrie de 20 milliards de dollars qui emploie directement plus de 12 000 personnes.

Nos entreprises fabriquent, traitent, emballent et distribuent des produits spécialisés destinés aux consommateurs, à l'industrie et aux établissements, comme des savons et des détergents. Je vois que tout le monde a un exemplaire de notre document d'une page sur papier glacé, qui présente une belle photo de l'ensemble des produits que nous représentons. Il y a, par exemple, des savons et des détergents, comme Tide et Sunlight; des produits antiparasitaires, comme Raid et des pièges à fourmis; des aérosols et des désinfectants pour revêtement dur, comme Comet et Lysol; des désodorisants et des produits chimiques pour l'industrie automobile.

Les entreprises membres de la FPIC fabriquent des aliments, des produits de soins personnels, des produits de nettoyage domestiques, des cosmétiques, des dispositifs médicaux et des produits pharmaceutiques destinés aux consommateurs canadiens. Ce groupe, qui représente plus de 750 entreprises membres, affiche un chiffre d'affaires annuel de 66 milliards de dollars et emploie plus de 375 000 Canadiens. Vous trouverez une liste des associations membres de la LPIC dans notre mémoire.

Pourquoi témoignons-nous devant vous aujourd'hui, et pourquoi les substances réglementées par la Loi sur les aliments et drogues sont-elles visées par la LCPE? La LCPE est la loi qui régit les substances chimiques nouvelles et existantes au Canada. En 1999, les parlementaires ont demandé que la LCPE serve de filet de sécurité en ce qui concerne l'évaluation environnementale des substances. L'article 81 de la loi prévoit que les exigences d'autres lois relatives à l'évaluation préalable à la mise en marché doivent être au moins aussi rigoureuses que celles de la LCPE. Les

requirements, then CEPA would be the act to govern environmental assessments. Other acts, such as the Seeds Act, Fertilizer Act and the Pest Control Products Act met CEPA's requirements and were scheduled for exemption. The Food and Drugs Act did not meet the requirements of CEPA, and therefore environmental assessments for substances in the Food and Drugs Act are subject to CEPA's regulations, the New Substance Notification Regulations.

We have been working under that regime for the past five years and are satisfied that CEPA is the most appropriate legislative authority for these substances. However, when Food and Drugs Act substances were captured under CEPA, it left a list of approximately 9,000 substances that have been used safely and effectively by Canadians for almost 20 years in limbo because they are considered new, not existing, under the act, and this needs to be remedied. I will refer to these 9,000-plus substances in the rest of my presentation as the In Commerce List.

Since most of our member companies have never been subject to anything other than the rigorous pre-market assessments and notifications under the Food and Drugs Act, being subject to CEPA was new and challenging. Despite a learning curve, CCSPA and FPIC have recognized that CEPA systems and regulations provide predictable and rigorous submissions reviews to member companies and protection to Canadians and their environment.

I know you will hear numerous issues about the act from other stakeholders, but CCSPA and FPIC are requesting the committee consider two key recommendations for improvements that would provide for legislative clarity, which only Parliament, including you senators, can provide.

They are as follows: We would like the In Commerce List to be acknowledged as a list of existing substances under the law by creating a provision in CEPA to recognize them as such.

You might be asking yourselves, what is on the In Commerce List? It is quite a range of different substances. There are pharmaceutical actives, cosmetic ingredients such as extracts, surfactants, food colourings, flavourings, lard, starch, kiwi essence, oil of lemon. Those are the types of substances. Why do we wish to have them treated as existing? The substances and the products have provided and continue to provide benefits to Canadians. They have been in commerce for almost 20 years, and clearly they are not new, but existing; it makes sense.

autres lois qui, après un délai de deux ans, répondaient à cette exigence étaient exemptées des dispositions pertinentes de la LCPE. Celles qui ne répondaient pas à ces exigences étaient donc soumises aux dispositions de la LCPE relatives à l'évaluation environnementale. D'autres lois, comme la Loi sur les semences, la Loi sur les engrais et la Loi sur les produits antiparasitaires, étant conformes aux exigences de la LCPE, ont été exemptes. La Loi sur les aliments et drogues ne satisfaisait pas aux exigences de la LCPE, de sorte que l'évaluation environnementale relative aux substances réglementées par la Loi sur les aliments et drogues a été assujettie au Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles de la LCPE.

Nous travaillons sous ce régime depuis cinq ans, et nous sommes convaincus du fait que la LCPE est l'instrument législatif le plus approprié à l'égard de ces substances. Toutefois, l'assujettissement de la Loi sur les aliments et drogues à la LCPE a semé la confusion à l'égard d'environ 9 000 substances utilisées de façon efficace et sécuritaire par les Canadiens depuis plus de 20 ans, car la loi les considère comme des substances nouvelles, qui n'existent pas. Il faut corriger cette situation. Aux fins de mon exposé, je désignerai ces quelque 9 000 substances au moyen du terme « Liste des substances commercialisées ».

Puisque la plupart de nos entreprises membres n'ont jamais eu à se plier à d'autres exigences que celles, déjà rigoureuses, de la Loi sur les aliments et drogues concernant les avis et les évaluations préalables à la mise en marché, le fait de devoir se plier aux exigences de la LCPE constitue un nouveau défi de taille. Même si cela a exigé un effort d'adaptation, l'ACPCS et la FPIC reconnaissent que les règles et systèmes établis en vertu de la LCPE procurent aux entreprises membres un examen prévisible et rigoureux des demandes d'homologation et protègent les Canadiens et leur environnement.

Je sais que d'autres intervenants soulèveront de nombreux enjeux liés à la loi, mais l'ACPCS et la FPIC demandent au comité d'envisager les deux recommandations clés suivantes afin d'apporter des améliorations qui rendraient la loi plus claire, et seul le Parlement, y compris le Sénat, peut apporter cette clarté.

La première recommandation est la suivante : nous aimerions que la LCPE soit assortie d'une disposition visant à reconnaître à titre de substances existantes celles qui figurent dans la Liste des substances commercialisées.

Vous vous demandez peut-être quelles sont les substances qui figurent sur la Liste des substances commercialisées? Il s'agit d'un vaste éventail de substances. Il y a des ingrédients actifs à vocation pharmaceutique, des ingrédients de produits de beauté, comme des extraits, des agents de surface, des colorants alimentaires, des aromatisants, le saindoux, l'amidon, l'essence de kiwi, l'huile de citron. Il s'agit d'une substance de ce genre. Pourquoi désirons-nous qu'elles soient traitées comme des substances existantes? Parce que ces substances et produits ont procuré et continuent de procurer des avantages aux Canadiens. Ils sont disponibles dans le commerce depuis presque 20 ans, et, manifestement, il s'agit de substances existantes; c'est du gros bon sens.

To ensure that there is a mechanism for the In Commerce List to be treated in the same way as existing substances on the Domestic Substances List, we are suggesting that the government categorize the In Commerce List and then, if needed, provide screening-level risk assessments. I believe that the officials provided a briefing about the categorization and screening of the Domestic Substances List to you a few weeks ago. Treating all existing substances the same also makes sense.

I would like to turn to the issue of the use and meaning of the term "toxic" in the legislation. CCSPA and FPIC request that the committee consider removing the word "toxic" from the legislation so that there is clarity and understanding with respect to how substances are assessed and managed under the act. If the risk assessment of a substance meets the definition, it is placed on Schedule 1, and then some type of management for its particular use will often be invoked.

As stated in our submission, the challenge is the misunderstanding of the term "CEPA toxic." CEPA toxic substances are interpreted as being intrinsically toxic, that is, poisonous and/or lethal. I can give some examples of substances on Schedule 1 that cause confusion. CFCs are on Schedule 1. They destroy atmospheric ozone. They are toxic to the environment, but not to humans. For example, they are still used in asthma inhalers. Ammonia is on Schedule 1, but it is only CEPA toxic in the environment from ammonia traces found in wastewater effluent. This substance is used in numerous other applications such as fertilizer and glass cleaners, which have become targets because of the listing and the misinterpretation. Carbon dioxide is also on Schedule 1 so that greenhouse gases can be managed, but it is not intrinsically toxic, as we all rely on it to breathe.

Clearly, the challenge around the term "CEPA toxic" is the misunderstanding that prevails and the actions that stem from it. Groups target products that may contain the substance, apply the label of CEPA toxic to all uses of the substance, and alert Canadians to a risk that is not real. There have also been instances of provincial authorities making procurement statements regarding CEPA toxic substances that the products cannot be purchased if they contain Schedule 1 substances. If the term is removed, it will provide clarity in the act, and we believe it will also increase the act's credibility.

Is there anything that can be done better? Always. CEPA is a huge piece of legislation. Embedded in the act are the pillars of the precautionary approach: science-based decision making,

Afin de veiller à ce qu'on établisse à l'égard de la Liste des substances commercialisées un mécanisme permettant de traiter ces substances de la même façon que les substances existantes qui figurent dans la Liste intérieure des substances, nous suggérons que le gouvernement procède à la catégorisation des substances de la LSC et, au besoin, à une évaluation préalable des risques. Je crois que les représentants vous ont présenté, il y a quelques semaines, un exposé sur la catégorisation et l'évaluation de la Liste intérieure des substances. Le fait de traiter toutes les substances existantes de la même façon relève également du gros bon sens.

J'aimerais maintenant revenir à la question de l'utilisation et du sens du terme « toxique » dans la loi. L'ACPCS et la FPIC demandent au comité d'envisager la possibilité d'éliminer le mot « toxique » de la loi afin qu'on s'entende plus clairement sur la façon dont les substances sont évaluées et contrôlées sous le régime de la loi. Si l'évaluation des risques à l'égard d'une substance donnée correspond à la définition mise de l'avant, cette substance est inscrite à l'annexe 1, et, bien souvent, on mettra de l'avant une quelconque méthode de gestion des risques à l'égard de l'utilisation de cette substance.

Comme nous le précisons dans notre mémoire, le problème tient au fait que l'expression « toxique en vertu de la LCPE » est mal comprise. Les substances considérées comme toxiques, au sens où l'entend la LCPE, finissent pas être associées à des poisons ou à des agents létaux. Je peux vous fournir des exemples de substances inscrites à l'annexe 1 qui occasionnent une telle confusion. Les CFC figurent à l'annexe 1. Ils détruisent l'ozone dans l'atmosphère. Ils sont toxiques pour l'environnement, mais pas pour les humains. On les utilise encore dans les inhalateurs destinés aux asthmatiques, par exemple. L'ammoniac figure à l'annexe 1, mais, au sens où l'entend la LCPE, il n'est toxique que pour l'environnement, lorsqu'on en trouve des traces dans les effluents d'eaux usées. Cette substance est utilisée à de nombreuses fins, comme dans les engrais et les produits pour nettoyer le verre, et ces produits sont critiqués en raison de l'inscription de la substance et du malentendu que cela occasionne. On a également inscrit le dioxyde de carbone à l'annexe 1, afin de contrôler l'émission de gaz à effet de serre, mais il ne s'agit pas d'une substance intrinsèquement toxique, car il est essentiel à l'air que nous respirons.

Il est clair que le problème à l'égard de l'expression « toxique en vertu de la LCPE » tient au malentendu qu'il crée et aux mesures qui en découlent. Des groupes s'attaquent aux produits susceptibles de contenir la substance, appliquent l'étiquette « toxique en vertu de la LCPE » à toutes les utilisations de la substance, et mettent en garde les Canadiens contre un risque qui n'est pas réel. On a également vu des autorités provinciales formuler des dispositions relatives à l'approvisionnement visant à interdire l'achat de produits contenant des substances toxiques figurant à l'annexe 1 de la LCPE. L'élimination du terme apportera davantage de clarté à la loi, et nous croyons que cela permettrait également d'en accroître la crédibilité.

Est-ce que quelque chose pourrait être amélioré? Toujours. La LCPE est une loi énorme. Les piliers de l'approche préventive sont enchâssés dans la loi : la prise de décisions fondées sur des

sustainable development, risk management, and pollution prevention. Increasing communication about the successes of this act and how it provides protection for Canadians is in everyone's best interest. For example, the categorization and screening of the Domestic Substances List is a made-in-Canada program. While other OECD countries have their own programs in place, Canada is in the lead. This September, the categorization results will be completed and posted. This is a major achievement, and one that Canada should know about.

I will be happy to answer any questions.

The Chairman: I am sure there will be some.

Gordon Lloyd, Vice-President, Technical Affairs, Canadian Chemical Producers' Association: I would like to thank the committee for this early opportunity for the Canadian Chemical Producers' Association to present to you on the CEPA review. I will be talking about some specific issues that we have identified in a fairly detailed brief, of which you have a copy. It is the same brief we sent to the House of Commons committee that is looking at this.

From CCPA's perspective, we want to support our members' continuous improvement in environmental and health performance. That improvement is primarily driven by Responsible Care, which I think most of you have heard of, and I will talk about it in a moment, but we also need supportive and effective legislation. Responsible Care is a set of initiatives started by the Canadian Chemical Producers' Association in the 1980s to meet public concerns about chemicals and their impact. It has been a real Canadian success story, and one that has gone international. It has now spread to 52 countries.

In Canada, Responsible Care means that the 65 CCPA member companies operating across the country make safeguarding their employees, the environment and their neighbours a primary concern. An example of the success that we have had in Responsible Care is the charts that I believe have been distributed to you as part of my presentation. These show the progress that our members have made in reducing emissions overall, reducing emissions for greenhouse gases, for smog-producing volatile organic compounds, and for nitrous oxides. Overall, emissions per unit of output are down by 85 per cent since 1992.

The charts you have are but a fairly thin slice of a major report we produce every year entitled "Reducing Emissions," which is available on our website.

We believe we have a good track record, but we do want to do better. We are looking for legislation that will be effective and supportive in helping us to move further in that direction. We raise a number of issues, 10 specifically, in the submission we provided, and we would like to see them included in the review of CEPA.

données scientifiques probantes, le développement durable, la gestion du risque et la prévention de la pollution. L'accroissement de la communication relative à l'efficacité de cette loi et à la façon dont elle protège les Canadiens est dans l'intérêt de tout le monde. Par exemple, la catégorisation et l'évaluation de la Liste intérieure des substances est un programme qui a été mis au point au Canada. D'autres pays de l'OCDE sont dotés de tels programmes, mais le Canada est un chef de file en la matière. En septembre prochain, les résultats de la catégorisation seront parachevés et diffusés. C'est toute une réalisation, et il faut que tous les Canadiens le sachent.

Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Je suis certain qu'il y en aura.

Gordon Lloyd, vice-président, Questions techniques, Association canadienne des fabricants de produits chimiques : Je tiens à remercier le comité de donner à l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques l'occasion de présenter son point de vue dans le cadre de l'examen de la LCPE. Je vais vous parler de certains enjeux soulevés dans le mémoire, plutôt détaillé, dont vous avez obtenu copie. Le comité de la Chambre des communes qui se penche sur cette question a reçu le même mémoire.

L'Association veut aider ses membres à améliorer constamment leur rendement dans les domaines de l'environnement et de la santé. Cette amélioration se fera surtout grâce à Gestion responsable — dont la plupart d'entre vous ont déjà entendu parler, je crois, et je vous en parlerai dans un instant —, mais nous avons aussi besoin d'une loi efficace qui crée des conditions favorables. Gestion responsable est une série de mesures que l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques a lancées pendant les années 80 pour apaiser les préoccupations du public au sujet des produits chimiques et de leurs effets. Le Canada s'est vraiment illustré à ce chapitre, et le programme s'est imposé sur la scène internationale : on l'applique actuellement dans 52 pays.

Il fait en sorte que les 65 entreprises membres de l'Association qui exercent leurs activités au Canada considèrent comme une priorité la protection des employés, de l'environnement et de leurs voisins. Si je ne me trompe pas, le mémoire qui vous a été remis aux fins de mon exposé contient des graphiques qui illustrent le succès que nous avons connu avec une gestion responsable. Ces graphiques montrent les progrès de nos membres dans la réduction générale des émissions pour les gaz à effet de serre, les composés organiques volatiles producteurs de smog et l'oxyde nitreux. Dans l'ensemble, les émissions par unité de production ont chuté de 85 p. 100 depuis 1992.

Les graphiques que vous avez en main ne constituent qu'un extrait assez mince d'un rapport volumineux que nous produisons chaque année; ce rapport, qui s'intitule « Réduire les émissions », peut être consulté sur notre site Web.

Nous croyons avoir un bon bilan, mais nous voulons faire mieux. Nous voulons une loi qui sera efficace et qui nous aidera à poursuivre nos efforts en ce sens. Nous avons soulevé un certain nombre de questions — une dizaine pour être plus précis — dans le mémoire que nous avons présenté, et nous aimerions qu'elles soient prises en compte dans le cadre de l'examen de la LCPE.

First, as others have said, we would like the review to be a focused one and not a fundamental revisit of the legislation. We do not think that the limited experience with CEPA 1999 justifies a major rewrite at this time and it would probably be counterproductive to moving on with implementation of the legislation. One specific example of this is the DSL categorization and screening initiative that Ms. Coombs talked to you about and, I believe, officials talked to you about earlier. This has been a massive, six-year effort by government.

The Chairman: For the benefit of everybody watching, please tell us what DSL is.

Mr. Lloyd: DSL is the Domestic Substances List, of some 23,000 substances that we have in commerce in Canada right now. That is being reviewed to see whether there are some that need some assessment work in categorization, and then there is a requirement to do that assessment work subsequently, which is referred to as screening.

The categorization, which is the first part of this, has been a massive, six-year effort by government and stakeholders. It is leading edge. It is the first phase, which will be completed in September. The second stage will then kick in, whereby risk assessments will be done to see if risk management is required for any of these substances.

We would urge the committee to see value in bringing both categorization and screening risk assessments to completion and not changing this initiative in midstream.

Our second point is that we believe there should be a review of the prior government's decision to use Part V, the toxics provisions of CEPA, to manage climate change. We believe there are other provision in CEPA — the international air pollution provisions, for example — that could be used, or climate change could be managed under clean air initiatives, such as a clean air act, as the government has announced. However, greenhouse gases are a staple of life and should not be on a list of toxic substances or managed under Part V.

An additional issue that we would like the CEPA review to look at is the new government's commitment to improving Canada's air quality, which CCPA supports. We think it is a fundamentally important initiative. We believe it could be done either under a clean air act or under CEPA provisions outside of Part V, and we could support either approach. The most straightforward approach might be to use CEPA, although this could require some amendments. This issue should be addressed in the review, particularly to ensure that there are no legislative overlaps. It would be problematic if the same issue could be dealt with both under the CEPA legislation and clean air legislation.

Premièrement, comme d'autres l'ont dit, nous aimerions que l'examen, au lieu de revoir l'ensemble de la loi, soit ciblé. Nous croyons que l'expérience limitée à l'égard de la loi de 1999 ne justifierait pas une refonte majeure pour l'instant, et que cela pourrait même nuire à l'exécution de la loi. Il suffit de penser à l'exemple de cette initiative de catégorisation et d'évaluation de la LIS dont vous ont entretenus Mme Coombs et, si je ne me trompe pas, d'autres représentants, plus tôt. C'est tout un effort que le gouvernement a déployé au cours des six dernières années.

Le président : Pourriez-vous expliquer aux gens qui nous regardent ce que signifie l'acronyme LIS?

M. Lloyd : Il s'agit de la Liste intérieure des substances, sur laquelle figurent les quelque 23 000 substances actuellement offertes dans le commerce au Canada. On s'affaire à la réexaminer afin de déterminer si certaines substances doivent faire l'objet d'une évaluation aux fins de la catégorisation, et il faut ensuite mener les évaluations qui s'imposent : c'est ce qu'on appelle l'évaluation préalable.

La catégorisation, c'est-à-dire le premier volet de cette initiative, fait l'objet d'efforts énormes déployés par le gouvernement et les intervenants depuis six ans. C'est une initiative de pointe. Il s'agit de la première étape, et elle devrait prendre fin en septembre. On passera ensuite à la deuxième étape, au cours de laquelle seront effectuées des évaluations des risques visant à déterminer s'il faut prendre des mesures de gestion des risques à l'égard de certaines substances.

Nous demandons instamment au comité de reconnaître l'utilité de mener à terme la catégorisation et l'évaluation préalable des risques et de ne pas modifier cette initiative à mi-chemin.

Ensuite, nous croyons que le gouvernement devrait revoir sa décision d'utiliser la partie V, c'est-à-dire les dispositions de la LCPE relatives aux substances toxiques, pour gérer le changement climatique. Nous croyons que d'autres dispositions de la LCPE — comme celles qui portent sur la pollution atmosphérique internationale —pourraient être utilisées à cette fin, ou que le changement climatique pourrait être géré dans le cadre d'initiatives relatives à la pureté de l'air, comme la loi sur l'assainissement de l'air, ainsi que l'a annoncé le gouvernement. Quoi qu'il en soit, les gaz à effet de serre font partie de la vie, et ne devraient pas être inscrits sur une liste de substances toxiques ou gérés aux termes de la partie V.

Un autre point préoccupant concerne la promesse du gouvernement d'améliorer la qualité de l'air au Canada, ce à quoi l'Association souscrit. Nous croyons que cette initiative est d'une importance fondamentale. Nous croyons que cela pourrait se faire au moyen d'une loi sur l'assainissement de l'air ou de dispositions de la LCPE autres que celles de la partie V. L'Association appuierait l'une ou l'autre de ces démarches. Il serait peut-être plus simple de s'appuyer sur la LCPE, mais cela supposerait certaines modifications. Cette question devrait être abordée dans le cadre de l'examen, histoire, notamment, de veiller à ce qu'il n'y ait aucun chevauchement législatif. En effet, le fait de s'attaquer aux problèmes à la fois par l'entremise de la LCPE et d'une loi sur l'assainissement de l'air pourrait occasionner des problèmes.

Also, a clean air act will require working more closely with the provinces, and the committee should look at whether the equivalency provisions currently in CEPA would hinder this. I do not believe there have been any equivalency provisions signed with the provinces under CEPA 1999 and that the one that exists with Alberta was in place before then. I also believe that the way the provisions are written stands in the way of the type of cooperative agreements that the federal government needs to have with the provinces. We hope that subject will be looked at.

Another issue we would like to raise, which others have raised, is the term "toxics." We believe that term creates unnecessary stigma, in some instances, for substances that are regulated under Part V. There is a wide range of risk management options under Part V, aside from bans and phase-outs, with which stigmas are more normally and colloquially associated. One option would be to remove the word "toxic" from the act and leave a reference to substances that meet the criteria of section 64, which allows them to be put on Schedule 1 where they are regulated.

Another technical issue that CCPA would like to see addressed concerns so-called limits of quantification, LOQs. CEPA requires that limits of quantification be established for all substances that will be subject to virtual elimination. This is the case even if they are present only in irrelevant, trace-contaminant levels in products. We think that is impractical and something of a waste of resources. The requirement to establish these limits of quantification should be only in circumstances where there is an actual concern, not in all cases.

A similar problem arose when the international community agreed to the POPs convention in Stockholm, POPs being persistent organic pollutants. They came up with language that we believe could be incorporated into CEPA to address this.

This is perhaps something of an academic concern at the moment because there are no substances on the virtual elimination list, but I think that will change, and once it does, we should update the act as I described.

We also believe the administrative provisions of the act need to be strengthened so that Environment Canada and Health Canada actually stick to government rules and requirements. For example, we believe that the user fees under the New Substance Notification Regulations that Ms. Coulas talked about are clearly inconsistent with the User Fees Act passed by the last Parliament, which legislation originated as a private member's bill. Yet Environment Canada and Health Canada are basically ignoring that legislation.

En outre, concernant la loi sur l'assainissement de l'air, il faudrait collaborer étroitement avec les provinces, et le comité devrait déterminer si les dispositions d'équivalence de la LCPE ne seront pas un empêchement. Je ne crois pas que les provinces aient souscrit à des dispositions d'équivalence sous le régime de la LCPE de 1999, et celles qui ont été convenues avec l'Alberta étaient en vigueur bien avant. Je crois également que la formulation actuelle des dispositions mine la capacité du gouvernement fédéral de conclure les ententes de coopération nécessaires avec les provinces. Nous espérons que vous vous pencherez sur cette question.

Une autre question que nous aimerions soulever, et que d'autres ont soulevée, concerne le terme « toxique ». Nous estimons que, dans certains cas, ce terme stigmatise inutilement des substances réglementées en vertu de la partie V. La partie V prévoit un large éventail d'options de gestion du risque autre que l'interdiction et l'élimination graduelles, mesures normalement et couramment associées à une telle stigmatisation. Une solution possible pourrait consister à éliminer le mot « toxique » de la loi, et à lui substituer une mention relative aux substances qui satisfont aux critères énoncés à l'article 64, lequel permet d'inscrire une substance à l'annexe 1 lorsqu'elle est réglementée.

Une autre question technique que l'ACFPC aimerait porter à votre attention concerne ce qu'on appelle les « limites de dosage ». La LCPE exige que des limites de dosage soient établies pour toutes les substances visées par la quasi-élimination, même lorsqu'il ne s'agit que de quantités infimes d'un contaminant donné dans un produit. Nous croyons que cela n'est pas réaliste et constitue un gaspillage de ressources. L'obligation d'établir de telles limites de dosage ne devrait s'appliquer qu'aux situations vraiment préoccupantes; elle ne devrait pas s'appliquer à toutes les situations.

La communauté internationale a réglé un problème comparable dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les POP, c'est-à-dire les polluants organiques persistants. On a adopté une formulation qui, selon nous, pourrait être adaptée à la LCPE.

Il ne s'agit peut-être que d'une préoccupation théorique pour l'instant, car la liste des substances destinées à la quasi-élimination est encore vierge, mais je crois que cela va changer, et à ce moment-là, nous devrions modifier la loi de la façon que je viens de vous décrire.

Nous croyons également que les dispositions administratives de la loi doivent être renforcées, de façon à veiller à ce que Santé Canada et Environnement Canada s'en tiennent aux règles et aux politiques du gouvernement. Par exemple, nous croyons que les frais d'utilisation prévus par le Règlement sur les renseignements concernant les nouvelles substances, dont vous a parlé Mme Coulas, sont clairement incompatibles avec la Loi sur les frais d'utilisation adoptée par le dernier Parlement — il s'agissait d'un projet de loi émanant d'un député. Or, Environnement Canada et Santé Canada agissent essentiellement comme si cette loi n'existait pas.

We also believe that we need better information to make better environment and health decisions. The act should require that regular State of the Environment and State of Health reporting be provided by those departments. This will require additional resources that should be provided to the departments. In particular, we think that Health Canada should get resources to deal with bio-monitoring, population surveillance work and the communication of the results that that will involve.

Another issue we would like to see addressed is the time frame for CEPA review. Like others, we think five years is too short. Ten years would make more sense.

Another point is that the ability of the legislation to recognize assessments of other jurisdictions, particularly for new substances, should probably be built in. Environment Canada is fully aware, and has acknowledged, that Australia has such provisions. We hope that the legislative review will look at what Australia has done in this area and try to incorporate that modernization in CEPA. It is important to note that many of these issues are international. They require international cooperation and sharing and the review should consider providing that flexibility in CEPA.

Finally, we would like to recommend that the CEPA review be used as an opportunity to explore the issue of differentiating more efficiently and effectively between good and poor environmental performers and using the act to support the use of industry responsible programs and encourage companies that perform well more than is currently the case.

Those are the 10 areas that CCPA believes would be worth looking at in a focused review. I would be pleased to answer you questions. I thank you for the opportunity to present our views.

Senator Cochrane: Welcome. You have given us quite a lot of information. You all have the word "toxic" on your list, saying that we should eliminate that in so many areas. As of November 30, 2005, there were 79 toxic substances listed.

I would like you to give me a sense of the scope of the problem. Of the membership you represent, what percentage relies on one or more substances that appear on the list? Give us a sense of the number of substances that your members object to having on the list. If the term "toxic" is to remain in CEPA, how would you like to see that definition modified? Please be specific.

Ms. Coombs: With respect to changing the definition, we are trying to reduce the stigma attached to the designation. Once a substance is added to Schedule 1, it is referred to as being on the list of toxics substances. It does not relate to the risk identified through the risk assessment for that particular substance. For

Par ailleurs, nous avons besoin d'une meilleure information pour prendre des décisions plus éclairées au sujet de l'environnement et de la santé. La loi devrait exiger que les ministères compétents produisent des rapports réguliers sur l'état de l'environnement et l'état de la santé. Cela supposerait que des ressources supplémentaires soient consenties à ces ministères. En particulier, nous croyons que Santé Canada devrait obtenir les ressources voulues pour assurer le suivi biologique et la surveillance de la population et pour communiquer les résultats obtenus.

Nous aimerions également que le comité se penche sur le délai prévu pour l'examen de la LCPE. Comme d'autres témoins, nous croyons qu'un délai de cinq ans ne suffit pas. Un délai de dix ans serait plus utile.

Dans un autre ordre d'idées, il serait probablement indiqué d'enchâsser dans la loi des dispositions relatives à la reconnaissance d'évaluations effectuées par d'autres gouvernements, en particulier à l'égard de nouvelles substances. Les représentants d'Environnement Canada sont pleinement conscients du fait que l'Australie est dotée de telles dispositions. Nous espérons que l'exemple de l'Australie sera envisagé dans le cadre de l'examen législatif, et qu'on tentera d'intégrer une telle disposition à la LCPE. Il importe de signaler que nombre des enjeux que nous soulevons ont une portée internationale. Ils exigent une coopération et des échanges internationaux, et on devrait envisager la possibilité de prévoir une telle marge de manœuvre dans la LCPE.

Enfin, nous recommandons que l'examen de la LCPE soit perçu comme une occasion d'envisager la possibilité de distinguer de façon efficiente et efficace les entreprises qui font bonne figure au chapitre environnemental de celles qui ne font pas bonne figure, et d'utiliser la loi pour encourager davantage le recours à des programmes industriels de responsabilité qui valorisent les entreprises qui ont un bon dossier.

Ce sont là les dix aspects qui, selon l'ACFPC, devraient faire l'objet d'un examen ciblé. Je répondrai à vos questions avec plaisir. Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de présenter notre point de vue.

Le sénateur Cochrane : Soyez les bienvenus. Vous nous avez fourni beaucoup d'information. Vous nous avez tous parlé du mot « toxique », et vous êtes tous d'avis que nous devrions l'éliminer à de nombreux endroits. En date du 30 novembre 2005, 79 substances figurent sur la Liste des substances toxiques.

J'aimerais que vous me donniez une idée de l'étendue du problème. Quel pourcentage de vos membres ont recours à au moins une substance figurant sur la liste? Donnez-nous une idée du nombre de substances dont la présence sur la liste est contestée par vos membres. Si le terme « toxique » devait être conservé dans la LCPE, comment devrions-nous modifier la définition? Soyez précis, s'il vous plaît.

Mme Coombs : En ce qui concerne la modification éventuelle de la définition, nous tentons de réduire la stigmatisation qui découle de cette désignation. Lorsqu'une substance est ajoutée à l'annexe 1, on dit qu'elle figure sur la Liste des substances toxiques. Cela ne décrit pas le risque cerné à l'égard de cette

example, I mentioned ammonia. Ammonia is listed on Schedule 1. There is no context provided for the risk assessment that was done on a very particular use of that substance. As a result, it is being misinterpreted by various groups that post lists on their websites, for example, saying: "Do not use these substances. Ammonia, found in glass cleaner, do not use."

That is the issue we are trying to address.

We would be looking for something that was presented in Parliament in the last budget bill, changing the section in Part V to address not only the toxic issue, but also how greenhouse gases would be managed under CEPA. We are looking for assessment and management of substances, that is, calling Part V what it is.

It is an assessment of a substance and its management once it is placed on Schedule 1, so the intent of the act is clear.

Senator Cochrane: Should we change the Schedule 1?

Ms. Coombs: I believe we have to change the name. The substance is put on the list, but there is no context as to how that substance was assessed, the risk that was assessed, where it should be reduced and how it is being appropriately managed.

Mr. Lloyd: We put on seminars for industry people on CEPA, and the reaction of those in purchasing departments is, "Oh, it is on Schedule 1 — toxic. We do not want to buy it any more." That is not why it has been put on the list. It has been put on the list so the government can manage it in whatever form is appropriate. Purchasing departments, for example, do not recognize that. If it is toxic it must be bad, so they do not want to buy it, whereas if it was referred to as a list of substances to be managed, we do not think it would have that same negative connotation. It is not an appropriate connotation in many cases.

Our members have no problem with the notion that the 79 substances on that schedule do have to be managed by the government, and regulations are fine by them. However, the scope of what those regulations are calling for is not a signal that a substance should not be bought — for example, ammonia in a cleaning solution, as Ms. Coombs said.

We think the label creates confusion. The departments have also come to that conclusion. The solution put forward in the budget bill of the last government was probably good language. Their lawyers obviously looked at it. One of the issues is whether changing this language threatens the constitutionality of the

substance dans le cadre de l'évaluation des risques. Par exemple, je vous ai parlé de l'ammoniac. L'ammoniac figure à l'annexe 1. Or, on ne décrit d'aucune façon le contexte dans lequel s'inscrivait l'évaluation des risques liés à une utilisation très précise de cette substance. Cette information est donc mal interprétée par divers groupes qui affichent des mises en garde sur leurs sites Web, comme : « n'utilisez pas ces substances. On trouve de l'ammoniac dans les produits nettoyants pour le verre, n'utilisez pas ces produits. »

C'est le problème que nous tentons de résoudre.

Nous voulons que soit apportée la modification mise de l'avant dans le cadre de la dernière loi d'exécution du budget, c'est-à-dire la modification de la partie V en vue de résoudre le problème lié au mot « toxique » et, en même temps, de changer la façon dont les gaz à effet de serre seraient contrôlés en vertu de la LCPE. Nous voulons appeler un chat un chat et parler d'évaluation et de contrôle des substances, ce qui reflète bien la vocation de la partie V.

Il s'agit de l'évaluation d'une substance et de sa gestion lorsqu'elle est inscrite à l'annexe 1, alors l'intention de la loi est claire.

Le sénateur Cochrane : Devrions-nous modifier l'annexe 1?

Mme Coombs : Je crois que nous devrions changer son nom. La substance est inscrite sur la liste, mais on ne fournit aucun détail contextuel quant à la façon dont cette substance a été évaluée, quant aux risques cernés, quant aux situations où des mesures de réduction devraient être prises, et quant aux méthodes de gestion qui s'imposent.

M. Lloyd : Nous avons organisé des conférences sur la LCPE à l'intention de gens de l'industrie, et les représentants de services de l'approvisionnement réagissaient en disant : « Oh, cette substance figure à l'annexe 1 — c'est toxique. Nous ne voulons plus acheter ce produit. » Mais ce n'est pas à cette fin qu'on l'a inscrite sur la liste. On l'a inscrite afin que le gouvernement puisse prendre les mesures qui s'imposent pour en contrôler l'utilisation. Mais les services de l'approvisionnement, par exemple, ne reconnaissent pas cela. Si c'est toxique, ce doit être mauvais, alors ils ne veulent pas acheter le produit; par contre, s'il était question d'une liste de substances dont l'utilisation doit être contrôlée, nous n'aurions probablement pas à composer avec cette connotation négative. Dans un grand nombre de cas, cette connotation n'est pas appropriée.

Nos membres ne contestent pas l'idée selon laquelle l'utilisation des 79 substances figurant à l'annexe 1 doit être gérée par le gouvernement, et ils conviennent de la nécessité de réglementer cela. Toutefois, cette réglementation ne vise pas à signaler qu'une substance donnée ne devrait pas être achetée — par exemple, l'ammoniac qu'on trouve dans un produit nettoyant, comme l'a mentionné Mme Coombs.

Nous croyons que ce terme prête à confusion. Les ministères en sont également venus à cette conclusion. La solution mise de l'avant dans la loi d'exécution du budget du dernier gouvernement était probablement bonne. Leurs avocats s'étaient manifestement penchés sur la question. Cependant, il faut

federal government's jurisdiction in environmental matters. A Quebec Hydro case decided on the validity of the federal government presence based on the current wording. You do not want to mess with that without thinking carefully. They did think about it and decided the simplest way was to make a reference to the actual provision in section 64 that deals with the risk assessment done to justify putting something on this list of substances to be regulated. That language is appropriate.

As Mr. Maynard said, it should be changed everywhere in Part V if they want to do it that way.

Senator Cochrane: You have all brought us good recommendations, for which we are gratefully appreciative.

This question is for Ms. Coulas of the Canadian Manufacturers & Exporters. You were talking about the cost. When a company goes through the NSN process to introduce a new substance to Canada, it must pay the full costs of gathering data, doing scientific tests and providing the information to the government. On top of that, you talked about the company paying a user fee for the government to do its work.

Can you tell me just how much it has cost? What you are talking about here has to do with competition, and it is not fair.

Ms. Coulas: It could be in the hundreds of thousands of dollars. A month or two ago, we had a case of a company that manufactures paints, and it was close to deciding not to produce the substance and close down one factory because of the expense and time this process takes. I believe it was something like six months. The substance that they were trying to get approval to use in Canada is widely used in the United States. I suppose their alternative would be to find a company in the United States to produce this particular product. The cost was in the hundreds of thousands of dollars.

Senator Cochrane: When going through these studies, do you look at other countries to see if they have done them? Do you share information of any kind?

Ms. Coulas: That is difficult to answer. My experience is that it has only been companies based in Canada, so they would not be able to talk about experiences with other countries. I do not have that knowledge.

The Chairman: It is a gamble when you are doing development of anything, but when the company achieves approval at whatever level, at the company's cost, one assumes that a patent would come into place. When you say that other companies are then free to use that development, is that the case?

Ms. Coulas: They are free to use that substance.

déterminer si cette reformulation menace la validité constitutionnelle de la compétence du gouvernement fédéral en matière d'environnement. Or, on a confirmé la validité de la démarche du gouvernement fédéral, à la lumière de la formulation actuelle, dans le cadre d'un litige mettant en cause Hydro-Québec. On ne change pas ce genre de chose sans d'abord examiner la question soigneusement. C'est effectivement ce qu'ils ont fait, et ils ont conclu que la solution la plus simple consiste à faire référence à la disposition de l'article 64 relative à l'évaluation des risques justifiant l'inscription d'une substance à la liste des substances à contrôler. Cette formulation est appropriée.

Comme l'a déclaré M. Maynard, si on veut procéder de cette façon, il faudrait appliquer cette modification à l'ensemble de la partie V.

Le sénateur Cochrane : Vous nous avez tous soumis des recommandations valides, et nous vous en sommes très reconnaissants.

Ma prochaine question est pour Mme Coulas, des Manufacturiers et exportateurs du Canada. Vous parliez du coût. Lorsqu'une entreprise se plie à la procédure prévue dans le RRSN en vue d'introduire une substance nouvelle au Canada, elle doit assumer tous les coûts liés à la collecte de données, aux études scientifiques et à la fourniture d'information au gouvernement. Comme si ce n'était pas suffisant, vous dites que l'entreprise doit également payer des frais d'utilisation pour que le gouvernement fasse son travail.

Pourriez-vous me dire à combien s'élèvent ces coûts? Vous soulevez un enjeu qui touche la concurrence, et ce n'est pas équitable.

Mme Coulas : Il pourrait s'agir de centaines de milliers de dollars. Il y a un mois ou deux, une entreprise membre, un fabricant de peinture, songeait à ne pas produire la substance et à fermer une usine en raison des coûts et du temps que ce processus exige. Je crois qu'il s'agit d'une période d'environ six mois. La substance dont il voulait faire autoriser l'utilisation au Canada est déjà largement utilisée aux États-Unis. Je suppose qu'il pourrait se rabattre sur une entreprise américaine aux fins de la production de ce produit. Le coût s'élevait à des centaines de milliers de dollars.

Le sénateur Cochrane : Lorsque vous parcourez ces études, cherchez-vous à déterminer si on a mené des études comparables dans d'autres pays? Mettez-vous l'information en commun?

Mme Coulas : C'est difficile à dire. Mon expérience ne concerne que les entreprises exerçant leurs activités au Canada, alors elles ne seraient pas en mesure de parler de leurs expériences avec d'autres pays. Je n'en sais rien.

Le président : Toute activité de développement comporte sa part de risque, mais lorsque l'entreprise obtient une quelconque approbation, à ses frais, on suppose qu'un brevet sera établi. Quand vous dites que d'autres entreprises ont alors tout le loisir d'utiliser le fruit de cette activité de développement, c'est bien ça?

Mme Coulas : Ils ont tout le loisir d'utiliser cette substance.

The Chairman: It is not free, is it? Does the proprietary interest not charge a cost to subsequent users?

Ms. Coulas: Not to my knowledge.

The Chairman: Do they not?

Ms. Coulas: After having done all that work, any other company could use that particular substance.

The Chairman: Do you not get a patent for it?

Senator Cochrane: Is it free?

Ms. Coulas: Yes.

The Chairman: That is interesting.

Mr. Lloyd: A company could choose to obtain a patent, I believe, but that is not the way things normally work in the chemical industry. Sometimes that applies. The substance goes on the Domestic Substances List, and once there, if you had a patent, you would have a certain protection. However, patents are completely outside of how CEPA works. Once it is on the Domestic Substances List, anybody can bring it in, use it and basically get a free ride on the testing you have done.

Canadian industry has not objected to that approach. It is a question of "you win sometimes and I win sometimes," and it works.

The Chairman: You could also pre-empt the market if you get there first.

Mr. Lloyd: If you get there first, you will have a leg up on the market. You would not pre-empt it, in the sense that in some jurisdictions, you have exclusivity through being on a list. However, that is not how it works here. If you are my competitor and I get something on the Domestic Substances List, you can come along and piggyback on my approach, and we do not object to that. What we object to is that Environment Canada charges us a user fee for the work it does in looking at the information we provide. The user fee legislation makes it clear that you are supposed to get a private benefit if the government charges such a fee. In this case, because our system works so that you can get a free ride on my listing and I can get a free ride on yours, there is no such private benefit. Environment Canada at one point argued there was some kind of collective benefit to the entire chemical industry. Whether that is true or not, that concept is not recognized in the User Fees Act. They do not have a basis for continuing to charge one, in my view at least.

Senator Cochrane: What would you like to see?

Mr. Lloyd: We would like to see them stop charging user fees, but we also think their program is a good one. We would like to see reallocations within Environment Canada or additional

Le président : Mais ce n'est pas gratuit non? Le titulaire du droit de propriété n'impose-t-il pas des frais aux utilisateurs subséquents?

Mme Coulas : Pas à ma connaissance.

Le président : Ils ne font pas cela?

Mme Coulas : Après que l'entreprise a fait tout ce travail, toute autre entreprise pourrait utiliser la substance dont il est question.

Le président : Vous n'obtenez pas un brevet pour cela?

Le sénateur Cochrane : Est-ce gratuit?

Mme Coulas : Oui.

Le président : C'est intéressant.

M. Lloyd : Une entreprise pourrait choisir de faire breveter la substance, je crois, mais ce n'est pas de cette façon que les choses se déroulent, habituellement, dans l'industrie des produits chimiques. Cela s'applique parfois. La substance se retrouve sur la Liste intérieure des substances et, une fois qu'elle y figure, si la substance est brevetée, vous bénéficiez d'une certaine protection. Toutefois, les brevets n'ont rien à voir avec l'application de la LCPE. Lorsqu'une substance figure sur la Liste intérieure des substances, n'importe qui peut l'utiliser au pays et, essentiellement, tirer parti des essais que nous avons effectués.

L'industrie canadienne ne s'est pas opposée à cette approche. On se dit que c'est « chacun son tour », et ça fonctionne.

Le président : Vous pourriez également vous emparer du marché si vous arrivez en premier.

M. Lloyd : Si vous arrivez en premier, vous avez une longueur d'avance. Vous ne vous emparez pas du marché, si par cela vous entendez le fait, comme à certains endroits, de jouir d'une certaine exclusivité en étant inscrit sur une liste. Mais les choses ne fonctionnent pas de cette façon ici. Si vous êtes en concurrence avec moi et que j'arrive à faire inscrire quelque chose sur la Liste intérieure des substances, vous pouvez tirer avantage de ma démarche, et on ne s'y opposera pas. Ce que nous contestons, c'est le fait qu'Environnement Canada nous impose des frais d'utilisation lorsqu'il examine l'information que nous lui fournissons. La loi régissant les frais d'utilisation prévoit clairement qu'on doit jouir d'un avantage direct lorsque le gouvernement exige de tels frais. Dans le cas qui nous occupe, puisque notre système part du principe selon lequel chacun peut tirer avantage de la démarche de l'autre, il n'y a pas d'avantage direct. À un moment donné, Environnement Canada a fait valoir que cela procurerait un quelconque avantage collectif à l'ensemble de l'industrie des produits chimiques. Que ce principe soit valide ou pas est sans importance, car il n'en est pas question dans la Loi sur les frais d'utilisation. L'imposition de ces faits n'est pas justifiée, du moins à mon avis.

Le sénateur Cochrane : Quels changements aimeriez-vous voir se produire?

M. Lloyd : Nous aimerions que le ministère cesse d'imposer des frais d'utilisation, mais nous croyons également que son programme est bon. Nous aimerions que l'affectation des

funding so that their program does not suffer. However, we do not feel it is appropriate that there be user fees attached to that particular program.

Senator Cochrane: Mr. Lloyd, I am intrigued by your phrase "Responsible Care initiative." The cuts in emissions that your members have made are significant, namely, 85 per cent since 1992. Could you give us the context and more detail on it?

Mr. Lloyd: Environment Canada has a mechanism for tracking releases called the National Pollutant Release Inventory. Our association thought this was a good idea even before Environment Canada imposed it. We actually came up with this model as a requirement of membership. Under Responsible Care, they have to report on what they emit. We have always had a longer list on NPRI. We use a public consultation process, both at the local plant level and at a national level, to look at what we should add. We have tracked, for example, our greenhouse gases since 1992, so we have a pretty good handle on what we are doing on climate change issues. We have made this information public. We have also had our members report not only on what they have emitted in the past, but also on what their projections are. If you are a neighbour of a chemical plant, you want to know more about what happens next year than what happened last year. We have reviewed this report through our national advisory committee that has environmental groups on it. We also have a national memorandum of understanding that has been around for over 10 years now, and is going into its third renewal, with the federal government, Ontario and Alberta. British Columbia is coming on board for the upcoming renewal and Quebec is an observer. Environmental groups are also participating in it.

We review these results there. Where people like what they see, they do not usually talk about it much. When there are upward blips, the companies are asked to explain them and what they are doing about them. That has created a dynamic to reduce emissions. That is consistent with what we want to do in continuous improvement under Responsible Care.

Senator Cochrane: How many companies are you talking about?

Mr. Lloyd: We currently have 65 member companies and it is normally in that range, give or take five.

Senator Cochrane: What motivated them, or what motivated all of you?

ressources à Environnement Canada soit remaniée, ou que des fonds supplémentaires soient consentis afin que son programme ne soit pas pénalisé. Toutefois, nous ne croyons pas qu'il soit approprié d'imposer des frais d'utilisation à l'égard de ce programme.

Le sénateur Cochrane : Monsieur Lloyd, je suis intriguée par ce que vous appelez « l'initiative Gestion responsable ». Les réductions d'émissions de vos membres sont considérables, de l'ordre de 85 p. 100 depuis 1992. Pourriez-vous nous mettre en contexte et nous fournir plus de détails à cet égard?

M. Lloyd : Environnement Canada a établi un mécanisme de contrôle des émissions qu'on appelle l'Inventaire national des rejets de polluants. Notre association souscrivait à cette idée avant même qu'Environnement Canada ne l'impose. Nous avons même adopté ce modèle à titre d'exigence d'adhésion. Dans le cadre de Gestion responsable, nos membres doivent rendre compte de leurs émissions. Nous avons toujours utilisé une liste plus exhaustive que celle de l'INRP. Nous misons sur un processus de consultation publique, à l'échelon local, où se trouvent des usines, et à l'échelon national, pour déterminer quelles substances nous devrions ajouter. Par exemple, nous suivons nos émissions de gaz à effet de serre depuis 1992, alors nous avons une assez bonne idée de ce que nous faisons à l'égard des enjeux touchant le changement climatique. Nous avons rendu cette information publique. En plus de devoir rendre compte des émissions passées, nos membres doivent aussi formuler des prévisions pour l'avenir. Si vous habitez tout près d'une usine de produits chimiques, vous vous intéressez davantage à ce qui se produira l'an prochain qu'à ce qui s'est produit l'an dernier. Nous avons examiné ce rapport par l'entremise de notre comité consultatif national, au sein duquel sont représentés des groupes environnementaux. Nous avons également conclu, avec le gouvernement fédéral, l'Ontario et l'Alberta, un protocole d'entente national qui est en vigueur depuis plus de dix ans, et qui sera bientôt renouvelé pour la troisième fois. La Colombie-Britannique adhérera au protocole à l'occasion du prochain renouvellement, et le Québec agit à titre d'observateur. Les groupes environnementaux participent aussi à l'initiative.

C'est dans ce cadre que nous examinons les résultats obtenus. Quand les gens aiment ce qu'ils voient, ils n'y trouvent généralement rien à redire. Lorsqu'il y a des poussées des émissions, on demande aux entreprises de les expliquer et de dire ce qu'elles comptent faire pour corriger la situation. Cela a permis de créer une dynamique propice à la réduction des émissions. C'est conforme à ce que nous voulons faire au chapitre de l'amélioration continue dans le cadre de Gestion responsable.

Le sénateur Cochrane : De combien d'entreprises est-il question?

M. Lloyd : Nous comptons actuellement 65 entreprises membres, et le nombre de membres se situe habituellement dans cette fourchette, entre 60 et 70.

Le sénateur Cochrane : Qu'est-ce qui les a motivés, ou qu'est-ce qui vous a tous motivés?

Mr. Lloyd: This started before I joined the association. This is speculation, but I think it was felt that the chemical industry needed to do a better job to keep its licence to operate. There were concerns about pollution and about communities not wanting chemical plants. There was a sense that we were secretive and would not tell people what we were doing and that that had to change if we were to continue to have our licence to operate. Some ground-breaking work by Canadian CEOs and the then president of our association, John Bélanger, who won a United Nations award for this, led to Responsible Care being developed here. As I said, it has now spread to over 50 countries. In recent international environmental discussions, there is a strategic approach to international chemicals management called SAICM that was agreed to globally. Responsible Care is recognized in that as part of the solution and something to be encouraged.

The Chairman: Before I go to the next questioner, would you refer to the graphs you have shown us, Mr. Lloyd, the one that says emissions from member organizations? Are those greenhouse gas emissions, essentially, carbon dioxide and the others?

Mr. Lloyd: On the one that refers to our emissions overall, figure 1.1, we have actually stripped out greenhouse gases because they would dwarf everything else; they are so huge in comparison. That is without our greenhouse gases.

The Chairman: These are emissions of what? Do they include effluent?

Mr. Lloyd: Yes. We track our emissions to water, which has basically disappeared; to air, which is still our largest source of emissions; and to waste and recoverables. It is everything. We have a list of about 500 chemicals now that we ask our members to report on.

The Chairman: The GHG, then, in the other graph, are the global warming potentials. As you said, they are stripped out of the first emissions graph and show up in the second?

Mr. Lloyd: Yes, because they would dwarf the first one. I think it is worth noting the global warming potential on the graph. You will see a significant drop, say, between 1996 and 1998, 1999. That was largely due to one company, DuPont, coming up with a new process for making nylon. It was a technical breakthrough that they applied to their nylon plants in Canada and around the world and it had a big impact. One of the points that industry has made on climate change is that we will move forward through technological improvements.

M. Lloyd : Cette initiative a commencé avant que je ne joigne les rangs de l'Association. Ce n'est qu'une hypothèse, mais je suppose que les membres de l'industrie des produits chimiques avaient l'impression de devoir faire bonne figure pour pouvoir continuer à fonctionner. On était préoccupé par la pollution, et par la réticence des collectivités à accueillir des usines de produits chimiques. Nous avions l'impression d'être perçus comme des gens secrets qui ne veulent rien révéler de leurs activités, et de devoir changer cela si nous voulions continuer à exercer nos activités. Grâce au travail novateur de pdg canadiens et du président de notre association à l'époque, M. John Bélanger, dont les efforts ont été salués par les Nations Unies, on a mis au point l'initiative Gestion responsable. Comme je l'ai déjà dit, l'initiative a fait son chemin, et a été adoptée dans plus de 50 pays. À l'occasion de récentes discussions internationales sur l'environnement, on a convenu de créer une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, ou SAICM. On a reconnu, dans le cadre de cette démarche, que Gestion responsable fait partie de la solution à cet égard, et qu'il faut encourager ce genre de chose.

Le président : Avant de passer à la prochaine question, monsieur Lloyd, pourriez-vous revenir au graphique que vous nous avez montré, qui concerne les émissions des organismes membres? S'agit-il des émissions de gaz à effet de serre, essentiellement, c'est-à-dire le dioxyde de carbone et les autres?

M. Lloyd : À vrai dire, pour ce qui est du graphique décrivant l'ensemble de nos émissions, c'est-à-dire la figure 1.1, nous avons omis d'indiquer les émissions de gaz à effet de serre, car elles sont sans commune mesure avec les autres; elles sont énormes, lorsqu'on les compare aux autres émissions. Ce graphique n'indique pas nos émissions de gaz à effet de serre.

Le président : De quels types d'émissions s'agit-il? Le graphique tient-il compte des effluents?

M. Lloyd : Oui. Nous assurons le suivi de nos émissions dans l'eau, qui ont essentiellement été éliminées, de nos émissions dans l'atmosphère, lesquelles constituent toujours notre principale source d'émissions, et de déchets et substances récupérables. Le graphique indique tout. Nous avons actuellement une liste d'environ 500 produits chimiques à l'égard desquels nos membres sont invités à rendre compte.

Le président : Les GES, donc, dans l'autre graphique, correspondent aux substances susceptibles d'influer sur le réchauffement de la planète. Comme vous l'avez dit, on les a éliminés du premier graphique sur les émissions et présentés dans le deuxième, c'est bien ça?

M. Lloyd : Oui, car ces gaz occuperaient la majeure partie du premier graphique. Je crois qu'il importe d'attirer votre attention sur le graphique relatif au potentiel de réchauffement planétaire. Vous constaterez une baisse considérable de la tendance, disons, entre 1996 et 1998-1999. Cela tient largement au fait qu'une société, DuPont, a mis au point une nouvelle méthode de fabrication du nylon. Il s'agit d'une percée technique que la société a appliquée à ses usines de nylon au Canada et partout dans le monde, et l'impact a été énorme. L'un des points soulevés

Everyone would love to know when the next breakthrough will come; companies are always looking for those. Sometimes they come through, sometimes they do not.

However, when you do get one, you get an incredible bang for your buck. That almost drop-off-the-cliff slope on that chart is largely due to what DuPont did.

Senator Cochrane: What happened with the drop in the early 1990s? I notice there was a huge drop then.

The Chairman: Senator Cochrane is talking about the emissions, the first graph.

Mr. Lloyd: This is from memory, but I believe there were some sulphur dioxide emissions or water emissions from a couple of our plants in Quebec that were causing a problem and they found a way to get off the water system. They were significant volumes, and that resulted in that drop.

The Chairman: Senator Spivak has a temporary hearing problem, and is therefore reading your responses on her computer. There is a slight delay between your speaking and her hearing you, in effect.

Senator Spivak: The first thing I would like to ask — and this is not to be answered here — is if you could give us, in writing, a detailed picture of how you assess products before they are put on the market. Over the years, I have heard what the process is. Teflon and the flame retardants have been in use for years and only now are being seen as toxic.

Mr. Lloyd, did you say that only 65 companies are members of your association? How many chemical companies are there in Canada?

Mr. Lloyd: In the chemical industry our members represent about 90 per cent of the value of chemicals. We represent most of the chemical industry.

Senator Spivak: Thank you. I want to go back to the toxic issue. You referred to the Quebec Hydro case. I am sure you are aware that the majority opinion in that decision was that the word "toxic" was essential legally. That was about federal jurisdiction. That was a definitive decision on the part of the majority. First, what is your view of that decision?

Second, you talk about the stigmatization of the words "CEPA toxic," but everyone in Canada uses chemicals and they understand that a lot of them are poisonous and have to be used in a certain way.

You are saying that some companies will not buy products if they are labelled "CEPA toxic." Can you give us specific examples of those companies?

par l'industrie à l'égard du changement climatique, c'est que ce sont les progrès technologiques qui nous feront aller de l'avant. Tout le monde aimerait bien savoir quand la prochaine percée aura lieu; les entreprises sont toujours à l'affût de ces choses. Parfois, on y arrive, parfois on échoue.

Mais lorsqu'on effectue une percée technologique, les retombées sont incroyables. Cette chute vertigineuse sur le graphique tient largement à l'exploit de DuPont.

Le sénateur Cochrane : Et qu'est-ce qui a causé cette chute au début des années 90? Je remarque une baisse importante à cette époque.

Le président : Le sénateur Cochrane parle des émissions, du premier graphique.

M. Lloyd : De mémoire, je crois qu'il y avait des émissions d'anhydride sulfureux ou d'émissions dans l'eau de quelques-unes de nos usines au Québec qui occasionnaient des problèmes, et ils ont trouvé une façon de se débrancher des canalisations d'eau. Le volume était considérable, et c'est ce qui explique cette baisse.

Le président : Le sénateur Spivak est aux prises avec un problème temporaire d'audition, de sorte qu'elle lit vos réponses sur son écran d'ordinateur. Il y a donc un léger décalage entre votre intervention et la sienne.

Le sénateur Spivak : La première chose que j'aimerais vous demander — il ne s'agit pas d'une question, en soi — c'est si vous pourriez nous fournir, par écrit, une description détaillée de la façon dont vous évaluez les produits avant leur mise en marché. Au fil des ans, on a décrit le processus. Le téflon et les produits ignifuges sont couramment utilisés depuis des années, et on commence tout juste à découvrir qu'ils sont toxiques.

Monsieur Lloyd, avez-vous dit que votre association ne compte que 65 entreprises membres? Combien de sociétés fabriquant des produits chimiques trouve-t-on au Canada?

M. Lloyd : Dans l'industrie des produits chimiques, nos membres comptent pour environ 90 p. 100 de la valeur des produits chimiques. Nous représentons la majeure partie de l'industrie des produits chimiques.

Le sénateur Spivak : Merci. J'aimerais revenir à la question touchant le terme « toxique ». Vous avez mentionné le litige avec Hydro-Québec. Vous savez probablement que la majorité des juges dans cette affaire étaient d'avis que le mot « toxique » était juridiquement essentiel. On s'est prononcé sur la compétence fédérale. C'était une décision finale de la part de la majorité. Premièrement, quelle est votre opinion à l'égard de cette décision?

Deuxièmement, vous parlez de la stigmatisation découlant de l'expression « toxique en vertu de la LCPE », mais tout le monde au Canada utilise des produits chimiques et comprend que nombre d'entre eux sont des poisons et doivent être utilisés d'une certaine façon.

Vous dites que certaines entreprises refusent d'acheter des produits portant l'étiquette « toxique en vertu de la LCPE ». Pourriez-vous nous nommer quelques-unes de ces entreprises?

Mr. Lloyd: I will kick off and then Ms. Coombs may want to pick up on this.

On the Quebec Hydro case, I am not sure I would agree with your conclusion that the use of the term "toxic" was absolutely determinative in the decision that the court reached. However, my opinion on that is not the one you should be looking at. I think the opinion you should be looking at is that of federal lawyers.

As we have stated in our brief, we think that it is absolutely important that the federal government not lose its jurisdiction over this issue. We were reassured by what we heard from federal legal analysis last time on this issue: They did not think that would be a problem. However, I think that is a question you should ask them and you should see whether you are convinced by their argument.

I go back to my anecdotal comment about when I was doing a seminar presentation on CEPA and a number of people in the audience referred to Schedule 1 as the schedule of banned substances. They said "We do not want to buy those." Well, it is not a schedule of banned substances. It is a schedule of substances that the government has determined need to be managed and regulated in some form.

Occasionally, banning is part of that management, but there is a wide range of risk management options. At the far end of the spectrum, the colloquial connotation that goes with banning, with the word "toxic," is probably appropriate. However, there are many that are not intended to be banned; they are intended to be managed. We believe a less confusing label would make sense.

Senator Spivak: Yes, I get your point. However, I find it hard to believe that hard-boiled, tough-minded company executives would not know the difference between POPs and substances that need to be managed. I am sure they could figure it out. We need to have a balance.

You are suggesting that we should remove the word "toxic" and that would not affect the federal government's jurisdiction, despite the Supreme Court case. Is that a fair assessment of your position?

Mr. Lloyd: CCPA's position is that you should assure yourself that it would not affect the federal government's jurisdiction. We have reached that conclusion because federal lawyers reached that conclusion. We do not have the same opportunity to question federal lawyers that you probably do. That is something that you will need to reassure yourself on one way or the other.

If that does not stand in the way of making this change, then we think it would make sense. Like you, I found it puzzling that people who I would have thought should not have found this

M. Lloyd : Je donnerai le coup d'envoi, et, ensuite, Mme Coombs voudra peut-être prendre le relais.

En ce qui concerne la décision relative à Hydro-Québec, je ne suis pas certain d'être d'accord avec votre conclusion selon laquelle l'utilisation du terme « toxique » a joué un rôle déterminant dans la décision rendue par le tribunal. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas mon opinion qui devrait vous intéresser : je crois que vous devriez vous intéresser à l'opinion des avocats du gouvernement fédéral.

Comme nous l'avons déclaré dans notre mémoire, nous estimons qu'il est absolument essentiel que le gouvernement fédéral ne perde pas sa compétence en la matière. Nous avons été rassurés par la dernière analyse juridique effectuée par le gouvernement fédéral à cet égard : on ne s'attendait pas à ce qu'il y ait des problèmes. Toutefois, je crois que c'est une question que vous devriez adresser aux représentants du gouvernement fédéral, et déterminer si vous êtes convaincue par leurs arguments.

Je reviens à l'anecdote que j'ai mentionnée tout à l'heure, quand, à l'occasion d'une conférence sur la LCPE, un certain nombre de personnes présentes ont qualifié l'annexe 1 de liste des substances interdites. Elles ont dit : « Nous ne voulons pas acheter ces produits. » Eh bien, il ne s'agit pas d'une liste de substances interdites. C'est une liste de substances à l'égard desquelles le gouvernement a déterminé que des mesures de gestion et de réglementation s'imposent.

Il arrive parfois que ces mesures de gestion supposent une interdiction, mais il y a un vaste éventail d'options en matière de gestion des risques. Pour les cas extrêmes, l'association courante entre la notion d'interdiction et le mot « toxique » est probablement appropriée. Cependant, de nombreuses substances ne font pas l'objet d'une interdiction; elles font l'objet de mesures de contrôle. Nous croyons qu'il serait indiqué d'utiliser une terminologie qui n'occasionnerait pas une telle confusion.

Le sénateur Spivak : Oui, je vois ce que vous voulez dire. Mais j'ai du mal à croire que des cadres supérieurs d'entreprises, des gens d'affaires qui en ont vu d'autres, seraient incapables de faire la différence entre des POP et des substances qui doivent être contrôlées. Je suis certaine que ces gens sont capables de faire la part des choses. Nous devons établir l'équilibre.

Vous avancez que nous devrions éliminer le mot « toxique » et que cela n'influerait aucunement sur la compétence du gouvernement fédéral, malgré la décision de la Cour suprême. Est-ce que je décris bien votre position?

M. Lloyd : La position de l'ACFPC, c'est que vous devriez vous assurer que cela n'influerait pas sur la compétence du gouvernement fédéral. Nous avons tiré cette conclusion parce que les avocats du gouvernement fédéral ont tiré cette conclusion. Il n'est probablement pas aussi facile pour nous d'interroger les avocats du gouvernement fédéral que ça l'est pour vous. C'est un aspect que vous devrez confirmer, d'une façon ou d'une autre.

Si cela ne fait pas obstacle à la modification proposée, alors nous croyons qu'il serait raisonnable d'apporter cette modification. Tout comme vous, je suis resté perplexe devant le

confusing did. It just happened. I noted this in a number of seminars, much to my surprise. I did not think it should have been an issue, but it was.

The Chairman: If you have specific examples of instances in which companies have said "We will not buy ammonia because this list says that it is toxic," could you give us those?

Senator Spivak: I buy ammonia every day. I understand how it is to be used.

Ms. Coombs: I do not want you to misinterpret things. The companies are not buying the chemicals. It is the people who are outside the world that we live in, where we deal with CEPA every day. For example, one of the procurement guidelines that they had outlined in British Columbia said that you could not buy any products that contained any substances from Schedule 1. It did not say anything about which substances; it just said you cannot buy any products that contain substances from Schedule 1. It is quite clear.

The Chairman: The British Columbia government said that?

Ms. Coombs: I am not sure of the specifics, but I will send that to you.

Senator Spivak: Could we have a copy of that decision?

Ms. Coombs: Absolutely.

Senator Spivak: That would be important. Let me try once more. Your position is that we should not look at the Supreme Court decision without hearing the federal lawyers' arguments; is that right? Okay, I got that.

The second question I want to ask you concerns virtual elimination. My understanding is that of the POPs, there are 12 — the dirty dozen —

The Chairman: I know it has been mentioned before, but could you explain POPs for the benefit of people who are watching this?

Senator Spivak: I believe POPs stands for persistent organic pollutants. My understanding is that none has been banned as yet in Canada. Is that accurate?

Mr. Lloyd: I do not believe that is accurate. I believe that a number of those 12 are pesticides. I am not sure if it is seven or eight, but something like that. I believe they have been dealt with under the legislation that regulates pesticides in Canada. Our association does not represent pesticide issues, so I cannot be positive on the number. However, they have been dealt with under that legislation.

The ones that are probably more germane are the three that are dealt with in what is called the Stockholm convention. You will have to ask Environment Canada why they are not on

malentendu occasionné chez ces gens. Mais ça s'est produit. J'ai remarqué ce phénomène à l'occasion d'un certain nombre de colloques, à ma grande surprise. Je ne croyais pas qu'il y aurait un problème, mais il y en a un.

Le président : Pourriez-vous nous fournir des exemples précis d'entreprises qui refusent d'acheter de l'ammoniac sous prétexte que cette substance figure dans la Liste des substances toxiques?

Le sénateur Spivak : J'achète de l'ammoniac tous les jours. Je comprends comment on doit l'utiliser.

Mme Coombs : Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu ici : ce ne sont pas les entreprises qui achètent les produits chimiques. Il s'agit de gens qui n'évoluent pas dans notre milieu, où la LCPE est une préoccupation quotidienne. Par exemple, l'une des lignes directrices en matière d'approvisionnement énoncées par la Colombie-Britannique interdisait l'achat de produits contenant des substances inscrites à l'annexe 1. Cette directive ne précisait pas quelles substances; on se contentait d'interdire l'achat de tout produit contenant des substances inscrites à l'annexe 1. C'est plutôt clair.

Le président : Le gouvernement de la Colombie-Britannique a dit cela?

Mme Coombs : Je ne suis pas certaine des détails, mais je vous ferai parvenir de l'information à ce sujet.

Le sénateur Spivak : Pourrions-nous avoir une copie de cette décision?

Mme Coombs : Certainement.

Le sénateur Spivak : Ce serait important. Je récapitule : vous estimez que nous ne devrions pas nous pencher sur la décision de la Cour suprême sans prendre connaissance des arguments des avocats du gouvernement fédéral. C'est bien ça? D'accord, je comprends.

La deuxième question que je veux vous poser concerne la quasi-élimination. Je crois comprendre que, parmi les POP, il y a 12 — les 12 salopards...

Le président : Je sais qu'on a déjà mentionné cela auparavant, mais pourriez-vous expliquer l'acronyme POP pour les gens qui nous regardent?

Le sénateur Spivak : Je crois que POP désigne les polluants organiques persistants. Je crois savoir qu'aucune de ces substances n'a encore été interdite au Canada. C'est bien ça?

M. Lloyd : Je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois qu'un certain nombre de ces 12 substances sont des pesticides. Je ne suis pas certain s'il s'agit de sept ou de huit substances, mais c'est quelque chose comme ça. Je crois qu'elles font l'objet de mesures prises en vertu de la loi qui régit l'utilisation de pesticides au Canada. Notre association ne se préoccupe pas des enjeux liés aux pesticides, alors je ne peux avancer de chiffres avec certitude. Je peux néanmoins vous confirmer qu'ils ont fait l'objet de mesures en vertu de cette loi.

Les substances qui sont probablement plus pertinentes sont les trois qui sont visées par ce qu'on appelle la Convention de Stockholm. Vous devrez demander à Environnement Canada

the VE list. It is proposed to put one of them on the VE list, and two of them — the dioxins and furans — they have dealt with previously.

It is certainly not because industry has lobbied to keep them off the list. I participated as an industry representative in the global discussions on development. Industry accepted that these substances should be included in the POPs convention. We had no dispute with that.

The Chairman: Before you proceed, Senator Spivak, Ms. Coombs had a further answer to your previous question.

Ms. Coombs: It was in respect to who is confused by this.

One of the challenges we face is selling to retailers. For instance, section 71 under CEPA asks for data collection. Health Canada will send that out, and it is often sent to retailers. They will call my member companies and say: "Are any of these substances that the government is asking for more information on in your products? If they are, get them off our shelves." There is that kind of misunderstanding.

Senator Spivak: We would just like to have specific examples. That is important.

I have a question about flame retardants and virtual elimination. As you know, as little as 1 in 1 trillion parts has been shown to cause damage, gender dysfunction, at a particular point in the development of an animal or human being. I would like to know your view on that.

More importantly, I congratulate you on the greenhouse gas emissions reduction. Why is Canada 30 per cent over its greenhouse gas emissions target when you have done such a marvellous job?

Mr. Lloyd: Others have not done the same job that we have. Perhaps Ms. Coulas could answer that from a manufacturing perspective. Overall, manufacturing has done a good job on greenhouse gas reductions. Our sector has probably done more than others.

Ms. Coulas: Manufacturers started making reductions before 1990, and many were made between 1990 and 2000. They are continuing to make reductions because they know it is a competitive advantage for them to reduce the amount of money used for energy. That was the first impetus, and now they believe that is the right thing to do. Currently they are at a difficult point because they have already utilized many advances, and technology will be the next step to further reductions. As Mr. Lloyd mentioned earlier, that can be difficult and unpredictable.

pourquoi elles ne figurent pas sur la liste de QE. On a proposé d'inscrire l'une d'elles sur la liste de QE, et les deux autres — les dioxines et les furans — ont déjà fait l'objet de mesures.

Ce n'est certainement pas parce que l'industrie a fait du lobbying pour éviter qu'on les inscrive sur la liste. J'ai participé, à titre de représentant de l'industrie, aux discussions mondiales sur le développement. L'industrie a convenu que ces substances devraient être visées par la convention relative aux POP. Nous ne trouvions rien à redire à cela.

Le président : Avant que vous ne poursuiviez, sénateur Spivak, Mme Coombs aimerait ajouter un élément de réponse à votre question précédente.

Mme Coombs : Concernant votre question sur les gens chez qui règne la confusion.

L'un des défis que nous devons relever concerne la vente aux détaillants. Par exemple, l'article 71 de la LCPE exige qu'on procède à la collecte de données. Santé Canada diffusera ces renseignements et, bien souvent, les acheminera aux détaillants. Les représentants du ministère vont téléphoner aux entreprises membres de mon association et leur diront : « Est-ce que vos produits contiennent certaines des substances suivantes, à l'égard desquelles le gouvernement demande davantage d'information? Si oui, enlevez-les de nos rayons. » C'est le genre de malentendu que cela occasionne.

Le sénateur Spivak : Nous aimerions seulement entendre des exemples spécifiques. C'est important.

J'ai une question au sujet des produits ignifuges et de la quasi-élimination. Comme vous le savez, on a démontré qu'il ne suffirait que d'une partie par billion pour causer des dommages, des dysfonctions sexuelles, à un stade particulier du développement d'un animal ou d'un être humain. J'aimerais entendre votre point de vue à ce sujet.

Fait plus important encore, je tiens à vous féliciter des réductions que vous avez réalisées au chapitre des émissions de gaz à effet de serre. Pourquoi le Canada dépasse-t-il encore de 30 p. 100 sa cible relative aux émissions de gaz à effet de serre quand vous faites un si merveilleux travail?

M. Lloyd : D'autres n'ont pas fait le même travail que nous. Peut-être que Mme Coulas pourrait vous donner le point de vue du secteur de la fabrication. Dans l'ensemble, ce secteur s'est bien tiré d'affaire au chapitre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais notre secteur en a probablement fait davantage que les autres.

Mme Coulas : Les manufacturiers ont commencé à réduire leurs émissions avant 1990, et nombre des efforts en ce sens ont été déployés entre 1990 et 2000. Ils continuent de réduire leurs émissions, car ils savent que la réduction de l'argent affecté à la consommation d'énergie leur procure un avantage concurrentiel. C'était le premier facteur incitatif, et maintenant ils croient que c'est la bonne chose à faire. Ils en sont à une étape plus difficile, car ils ont déjà bénéficié de nombreuses percées technologiques, et c'est par le progrès technologique que passeront les prochaines réductions. Comme l'a souligné M. Lloyd tout à l'heure, une telle chose est difficile et imprévisible.

Senator Spivak: I have one short question on the change in the way DuPont produces nylon. Did they save money in that process? Some companies, like Kodak, changed their processes and saved a fortune.

Mr. Lloyd: What they did was win-win-win. Companies will pick up those things whenever they can, but the issue is that that is not done readily. A great deal of research and development went into that. It is likely that they tried 10 other approaches that did not pay off. However, the technological breakthroughs are absolutely critical and have a huge impact.

Senator Cochrane: They save money as well.

Mr. Lloyd: Yes.

Mr. Maynard: It is clear that in the oil and gas industry, in aggregate, emissions are up significantly. There is no doubt that while we may be making improvements on an emissions-intensity basis, the growth of the oil and gas industry, the significant increase in production over the last 15 to 20 years, and the fact that the kind of oil and gas we produce and where we produce it require far more energy to be consumed, have had an effect. I am not trying to duck or hide, and I assumed it was more of a rhetorical question because it includes not only the oil and gas industry, but also transportation and the amount of energy that we consume, et cetera.

Senator Spivak: Could you explain the intensity basis that you mentioned?

Mr. Maynard: In our operations, conventional oil and gas, for argument's sake, would be non-oil sands production of oil, and our intensity per barrel of production is reduced. It is one of the principles that we have been espousing in any climate change policy, because if you put an aggregate limit on industry, you will contain industry growth. Because the oil and gas industry is undergoing such significant growth, our emissions are expected to grow with the economic activity. We speak of our improvements in terms of emissions intensity, and we believe that any climate change policy should be focused on emissions intensity so that economic growth is not penalized.

Senator Spivak: How does it help when you calculate it differently to compensate for the increase in emissions? It makes no difference to the entire issue of climate change.

Mr. Maynard: I would like to correct that misconception because it absolutely does matter. The world is calling out for increased production of oil and gas. We are seeing record levels of production and record price levels. That is in response to unprecedented levels of demand. If Canada adopted a policy whereby the oil and gas industry had to reduce its emissions, not on a per-barrel basis but in aggregate, that would mean we

Le sénateur Spivak : J'ai une petite question concernant la façon dont DuPont a changé ses méthodes de fabrication du nylon. Est-ce que cela lui a permis de réaliser des économies? Certaines sociétés, comme Kodak, ont changé leurs méthodes et fait des économies monstres.

M. Lloyd : Ils ont gagné sur tous les tableaux. Les sociétés tireront parti de ces choses lorsqu'elles pourront, mais le problème, c'est que cela ne vient pas tout seul. Cela suppose énormément de travaux de R-D. Ils ont probablement essayé dix autres méthodes qui n'ont rien donné. Néanmoins, les percées technologiques sont absolument cruciales, et ont un impact énorme.

Le sénateur Cochrane : Ils ont aussi réalisé des économies.

M. Lloyd : Oui.

M. Maynard : Il est clair que dans l'industrie des hydrocarbures, dans l'ensemble, les émissions accusent une hausse considérable. On ne saurait nier que, malgré les progrès réalisés au chapitre de l'intensité des émissions, la croissance de l'industrie des hydrocarbures, la hausse considérable de la production au cours des 15 à 20 dernières années, et le fait que le genre de pétrole et de gaz que nous produisons ainsi que l'endroit où nous les produisons exige une consommation d'énergie beaucoup plus élevée ont eu un effet. Je n'essaie pas de m'esquiver, et je suppose que je vous dis cela pour la forme, car les émissions englobent non seulement l'industrie des hydrocarbures, mais aussi le transport et la quantité d'énergie que nous consommons, et cetera.

Le sénateur Spivak : Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par intensité?

M. Maynard : Par exemple, dans le cadre de nos activités classiques d'exploitation des ressources en pétrole et en gaz, c'est-à-dire la production pétrolière autre que celle liée aux sables bitumineux, l'intensité par baril de production de nos émissions est réduite. C'est l'un des principes que nous appliquons à l'égard de toute politique relative au changement climatique, car l'imposition d'une limite globale sur l'industrie limiterait sa croissance. Puisque l'industrie des hydrocarbures connaît une période de croissance considérable, on s'attend à ce que ses émissions augmentent de pair avec l'activité économique. Nous envisageons nos améliorations sous l'angle de l'intensité des émissions, et nous croyons que toute politique relative au changement climatique devrait mettre l'accent sur l'intensité des émissions, de façon à ne pas étouffer la croissance économique.

Le sénateur Spivak : En quoi est-ce utile de changer les calculs pour compenser l'augmentation des émissions? Cela ne change rien au problème du changement climatique.

M. Maynard : Je tiens à corriger cette idée fausse, car cela change certainement quelque chose. Le monde entier réclame une production accrue de pétrole et de gaz. Nous affichons des niveaux de production record et des prix record. C'est en réaction à un niveau de demande sans précédent. Si le Canada adoptait une politique selon laquelle l'industrie des hydrocarbures doit réduire ses émissions, en fonction non pas de la production par

would not produce oil and gas here and we would go to another country that did not have a similar policy to produce the oil and gas.

The world still requires our product and will require our product for 50 years into the future. Why penalize economic activity in Canada?

Senator Spivak: Mr. Maynard, I understand that problem. We have looked at the oil and gas industry and I know what the situation is. Canada depends on oil exports. I am asking what difference it makes to the global issue of climate change. The emissions are up, and they are up calculated in whatever way. If you change the calculation, it does not change the amount of emissions in the air. I quite understand the difficulty of the oil and gas industry and I am not suggesting that we should limit the industry at this point because that is impossible.

Mr. Maynard: My point is that it is the end use of our product that generates the greatest source of emissions as long as our product is being produced or consumed anywhere in the world. When I talk about our emissions intensity, it is because in order to produce a barrel, we need to be more energy efficient and to reduce emissions from that production. However, what comes out of the tailpipes of our cars generates the greatest source of emissions.

Senator Spivak: I understand.

The Chairman: I would ask Mr. Lloyd whether the graphs provided could also be characterized as graphs based upon emissions intensity. Am I correct? The graph portrays the proportion of emissions per unit of product, not on an overall basis.

Mr. Lloyd: The graphs provide the information on both bases. The bar lines are emissions intensity and the other lines are actual emissions.

The Chairman: They follow a similar trajectory. That means your production is not going up much, unfortunately.

Mr. Lloyd: Our production is not going up as much as that of the oil industry; we wish it were. We also support the need for an intensity-based approach. If a new chemical plant is to be built, we would rather it be built as efficiently as possible in Canada rather than somewhere else. The only way to accommodate that in a climate change plan is to focus on intensity. Our climate change, global warming, potential absolute emissions show such a dramatic downturn because of what DuPont did. Perhaps there will be have something else like that and we will have another dramatic downturn. However, we will not know about it until it is about to happen. Therefore, an intensity-based approach is

baril, mais bien de façon globale, nous ne produirions pas le pétrole et le gaz ici, et nous irions dans un autre pays qui n'est pas doté d'une politique comparable en ce qui concerne la production pétrolière et gazière.

Le monde a toujours besoin de notre produit, et il en aura besoin pendant encore 50 ans. Pourquoi pénaliser l'activité économique au Canada?

Le sénateur Spivak : Monsieur Maynard, je comprends ce problème. Nous nous sommes penchés sur l'industrie des hydrocarbures, et je suis au courant de la situation. Le Canada tire profit de l'exportation de produits pétroliers. Je vous demande ce que cela change au chapitre du changement climatique. Les émissions augmentent, et ce, quelle que soit la méthode de calcul. Si vous changez la méthode de calcul, cela ne va pas changer la quantité d'émissions dans l'air. Je comprends tout à fait les difficultés que cela occasionne pour l'industrie des hydrocarbures, et je ne veux pas laisser entendre que nous devrions restreindre l'industrie à ce stade-ci, car ce serait impossible.

M. Maynard : Ce que je veux dire, au bout du compte, c'est que l'utilisation finale de notre produit constitue la plus grande source d'émissions dans la mesure où notre produit est produit ou consommé quelque part dans le monde. Quand je parle de l'intensité de nos émissions, c'est parce que, pour produire un baril, nous devons améliorer notre rendement énergétique et réduire les émissions liées à cette production. Toutefois, c'est ce qui sort du tuyau d'échappement de nos automobiles qui génère de plus grandes quantités d'émissions.

Le sénateur Spivak : Je comprends.

Le président : J'aimerais demander à M. Lloyd si les graphiques fournis pourraient également être décrits comme des graphiques fondés sur l'intensité des émissions. Ai-je raison de penser cela? Le graphique affiche les émissions non pas dans leur ensemble, mais sous forme de proportion des émissions par unité de produit.

M. Lloyd : Les graphiques fournissent l'information des deux façons. Les barres verticales correspondent aux émissions réelles, et les autres lignes, à l'intensité des émissions.

Le président : Elles décrivent une trajectoire similaire. Cela signifie que votre production n'augmente pas beaucoup, malheureusement.

M. Lloyd : Nous ne connaissons pas une croissance de production comparable à celle de l'industrie pétrolière; si seulement c'était le cas. Nous sommes également en faveur d'une approche fondée sur l'intensité. Si nous devons bâtir une nouvelle usine de fabrication de produits chimiques, nous préférons l'établir au Canada, de la façon la plus efficiente possible, plutôt qu'ailleurs. La seule façon de favoriser une telle chose, dans un contexte de gestion du changement climatique, c'est de mettre l'accent sur l'intensité. Cette chute vertigineuse de nos émissions potentielles absolues relatives au changement climatique, au réchauffement de la planète, tient aux progrès

important. We have tried to characterize these on both bases, in that we have done that for all of our emissions and for greenhouse gases.

The Chairman: Thank you for that answer.

Senator Adams: My question might be a little different from the ones that other senators posed. Maybe your industry is not responsible for climate change. Could you tell us about the chemicals involved in global warming? We live up in the Arctic and we have noticed many changes over the last few years, such as temperature increases and animal migration to the North. I know you are concerned about that. I heard Ms. Coulas speaking to the global warming policy, but there should be a different policy.

Were you saying it was because of the chemical companies? I was wondering if there is something missing, or is it the same policy? Maybe we in the Arctic are a little faster with climate change and global warming, especially in the last couple of years. In Coppermine, some people drowned about a week ago.

Elders try to teach their families to live with danger, with water and the land. Now we do not know what to do any more because it is so different, because of climate change, with ice in the sea and the lakes. We cannot tell any more. A week and a half ago I was up there. At this time of year I have never seen open water before. I ended up close to open water in a Ski-Doo out in Hudson Bay. I was concerned about a change of policy for Environment Canada.

Ms. Coulas: We certainly support reducing greenhouse gas emissions; there is no question there, but we do not support doing it under CEPA. I should not say we do not support it now; we think more research needs to be done on where it might fit under CEPA, but we do know that the issue of climate change also has economic implications, issues outside what CEPA would normally deal with. We feel there is another mechanism to deal with climate change. CEPA is not the right mechanism.

Mr. Maynard: Senator Adams, similarly, the petroleum industry believes we need to first figure out what the policy should be and then decide what legislative mechanism should be used. The policy may fit well with CEPA, it may not,

réalisés par DuPont. Il y aura peut-être une autre percée du genre qui occasionnera une baisse importante. Toutefois, nous ne prendrons connaissance de cette percée que lorsqu'elle sera sur le point d'avoir lieu. Par conséquent, il est important de miser sur une approche fondée sur l'intensité. Nous avons tenté de décrire les émissions selon les deux points de vue, dans la mesure où nous avons fait cela pour l'ensemble de nos émissions et pour les gaz à effet de serre.

Le président : Merci.

Le sénateur Adams : Ma question sera peut-être un peu différente de celles que vous ont posées les autres sénateurs. Votre industrie n'est peut-être pas responsable du changement climatique. Pourriez-vous nous parler des produits chimiques mis en cause lorsqu'il est question de réchauffement de la planète? Nous vivons dans l'Arctique et nous avons remarqué de nombreux changements au cours des dernières années, comme des augmentations de la température et la migration d'animaux vers le Nord. Je sais que cela vous préoccupe. J'ai entendu Mme Coulas parler de la politique relative au réchauffement de la planète, mais on devrait établir une politique différente.

Dites-vous que cela est imputable aux fabricants de produits chimiques? Je me demande s'il manque quelque chose ou s'il s'agit de la même politique. Peut-être que les gens de l'Arctique réagissent un peu plus rapidement lorsqu'il est question de changement climatique et de réchauffement de la planète, surtout depuis quelques années. Il y a environ une semaine, des gens se sont noyés à Coppermine.

Les aînés tentent d'apprendre à leur famille à vivre avec le danger, avec l'eau et la terre. Maintenant, nous ne savons plus quoi faire, car les choses sont si différentes, en raison du changement climatique, en ce qui concerne la glace dans l'océan et sur les lacs. Nous ne savons plus quoi faire. J'étais là, il y a une semaine et demie. À cette période de l'année, je n'avais jamais vu d'eau libre auparavant. Je me suis retrouvé tout près d'une zone d'eau libre en faisant de la motoneige dans la Baie d'Hudson. J'étais préoccupé par un changement éventuel des politiques d'Environnement Canada.

Mme Coulas : Nous sommes certainement en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre; il n'y a aucun doute là-dessus, mais nous nous opposons à ce que de telles mesures soient prises sous le régime de la LCPE. Je ne devrais pas m'avancer à dire que nous nous opposons à cela : nous croyons qu'il faudrait effectuer des recherches supplémentaires afin de déterminer comment cela pourrait s'inscrire dans la LCPE, mais nous savons que la question du changement climatique a également une incidence économique, que cela soulève des enjeux qui échappent à la portée de la LCPE. Nous estimons qu'il devrait y avoir un autre mécanisme pour composer avec le changement climatique. La LCPE n'est pas le bon mécanisme.

M. Maynard : Sénateur Adams, l'industrie pétrolière estime également que nous devons tout d'abord déterminer ce que la politique devrait régir, et ensuite décider des mécanismes législatifs utilisés. La politique a peut-être sa place au sein de la

but it is a question of not putting the cart before the horse here. Let us figure out what the policy should be first.

Senator Adams: Is the policy of the government the same right now, with the regulations for chemicals?

Mr. Maynard: We would characterize the subject to date as being focused on targets that could not be achieved by domestic action alone, by we in Canada working to get ourselves to 6 per cent below 1990 levels. There is too much focus on targets and not enough discussion of substantive policy issues and improving our record. Unfortunately, that debate has been going on for a significant amount of time. Now, we are into a situation with a new government. We would like to see certainty sooner. We would like to see clarity in a policy sooner rather than later; but it is a fairly complex issue. It is fair to say that the government does require some time to understand and appreciate that complexity and the challenge that we face.

Senator Adams: You appeared before the House of Commons committee. Is there anything else interesting that you were told over there? When policy is changed, it does not usually come from the Senate but the House of Commons. What was your reaction over there?

Mr. Maynard: We have not seen anybody tip their hand at this stage as to what the policy will look like. We have been engaged with the government, providing our perspective, certainly, but we do not know where the policy is going at this particular time.

Senator Sibbeston: My question is essentially for Mr. Maynard, who represents oil and gas producers. We from the North are concerned about global warming because of our pristine and undisturbed frozen environment. We feel the effects of global warming, which I think essentially comes from the South. As Senator Adams has said, we already see signs of global warming itself, the toxins that come from the heartland of Canada, make their way into the North and get into the lichen and the animals and into people. We in the North often ask ourselves is this global warming really so? We have come to the conclusion that yes, over the years, we have noticed a difference. It was in the national news several summers ago that a little Inuit community encountered a bumblebee and robins for the first time up in the Arctic. Also, the winters seem to be less severe. There is difficulty in making winter roads to haul material up to diamond mines north of Yellowknife. The oil and gas industry is just coming into the North. There has been much exploration over the last few years and there are prospects of a gas pipeline down the Mackenzie Valley.

Has technology increased in the last decade such that it is fine for the oil and gas industry to work in the North, recognizing that the North is a much more delicate environment? There is

LCPE, peut-être pas, mais il importe de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Attachons-nous d'abord à déterminer ce que la politique devrait faire.

Le sénateur Adams : Est-ce que la politique du gouvernement est la même, à l'heure actuelle, en ce qui concerne la réglementation de produits chimiques?

M. Maynard : Nous sommes d'avis que l'accent a trop été mis jusqu'à maintenant sur des cibles qu'on ne peut atteindre uniquement par le truchement de mesures nationales, en nous efforçant de ramener le Canada à 6 p. 100 sous les niveaux de 1990. On s'attache trop aux cibles et trop peu aux principaux enjeux stratégiques et aux moyens d'améliorer notre dossier. Malheureusement, c'est un débat qui dure depuis un bon bout de temps. Nous devons maintenant composer avec un nouveau gouvernement. Nous aimerions être fixés au plus vite. Nous aimerions une politique claire au plus tôt, mais il faut bien reconnaître que l'enjeu est assez complexe. On ne saurait nier que, de fait, le gouvernement a besoin d'un certain temps pour comprendre et saisir toute la complexité du défi que nous devons relever.

Le sénateur Adams : Vous avez comparu devant le comité de la Chambre des communes. Vous a-t-on dit autre chose d'intéressant là-bas? Lorsqu'une politique est modifiée, c'est généralement non pas par le Sénat, mais plutôt par la Chambre des communes. Quelle a été votre réaction là-bas?

M. Maynard : Personne n'a ouvert son jeu jusqu'à maintenant : nous ne savons pas encore à quoi ressemblera la politique. Nous avons collaboré avec le gouvernement, en lui présentant notre point de vue, certes, mais nous ne savons pas à quoi nous en tenir pour l'instant au sujet de la politique.

Le sénateur Sibbeston : Ma question s'adresse principalement à M. Maynard, qui représente les producteurs de pétrole et de gaz. Nous, les gens du Nord, sommes préoccupés par le réchauffement de la planète lorsqu'on pense à notre environnement intact, tout de glace et de blancheur. Nous ressentons les effets du réchauffement de la planète, qui vient essentiellement, je crois, du Sud. Comme le sénateur Adams l'a indiqué, nous voyons déjà des signes de ce réchauffement : les toxines provenant du centre du Canada se déplacent vers le Nord et empoisonnent le lichen, les animaux et les gens. Nous, les gens du Nord, nous demandons souvent s'il y a effectivement un réchauffement de la planète. Nous en sommes venus à la conclusion que c'est bel et bien le cas; en effet, nous avons remarqué une différence au fil des ans. Il y a quelques étés, le fait qu'une petite communauté inuite ait vu un bourdon et un merle pour la première fois en Arctique a défrayé la manchette au Canada. En outre, les hivers semblent de plus en plus doux. Nous avons de la difficulté à trouver des routes praticables l'hiver pour transporter le matériel jusqu'aux mines de diamant au nord de Yellowknife. L'industrie pétrolière et gazière commence tout juste à s'installer dans le Nord. On fait beaucoup de prospection depuis quelques années, et on envisage de construire un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

Notre technologie a-t-elle tellement évolué au cours des dix dernières années que l'industrie pétrolière et gazière pourra s'installer sans problème dans le Nord, compte tenu de

permafrost and other unusual geological features. Do you believe that the oil and gas industry is sufficiently advanced that they can do their work in the North properly and not adversely affect the environment? Can the people of the North be assured of this? Obviously, they are coming face to face with it.

Mr. Maynard: Senator, I personally am assured that the industry is capable of operating in fragile environments worldwide. I am a Newfoundlander and remember the discussion and debate that took place about oil and gas production in the middle of — at that time — a prolific fishing industry. We were able to adopt and adapt technology that provided protection of the environment and of the workers. This is a fairly harsh environment, 250 miles in the middle of the Atlantic. I have been on that sea when the waves were 50 and 60 feet high. We also operate worldwide in northern environments. We have learned a great deal about operating in that type of environment. You will probably be familiar with some of the operations of Devon, for instance, which this year safely drilled a well, minimizing environmental impact. We can never do it without any environmental impact, but we have become very good at addressing stakeholder concerns, environmental impacts, health and safety issues, and I believe we are a responsible industry.

Mr. Lloyd talked about Responsible Care. We have a similar initiative, which we call our stewardship initiative, whereby our members are committed to continuously improving our performance. You spoke of the role of technology. It is absolutely critical, as is engaging with the people who know the environment best. Many of our member companies are good at doing that.

The benefits generated by our industry certainly are far in excess of the minimal impacts that we bring when operating in the environment.

That is my long answer. My short answer would be, yes, we can do it and we can do it responsibly. We are willing and able to do it responsibly.

Senator Kenny: I am reminded of when we had a representative from Petro-Canada here talking about Hibernia. It was Mr. Hopper, and his comment was, if there was a blowout at Hibernia, he thought most of it would have dissipated by the time it reached Ireland.

Mr. Maynard: I remember Mr. Hopper well. I was a much younger man at that time, Senator Kenny.

The Chairman: It was not that long ago.

l'environnement beaucoup plus fragile de cette région? Il y a le pergélisol et d'autres caractéristiques géologiques particulières. Croyez-vous vraiment que l'industrie pétrolière et gazière a suffisamment évolué pour bien faire son travail dans le Nord, sans nuire à l'environnement? Peut-on donner ce genre de garantie aux gens du Nord? De toute évidence, le temps est venu de se poser ces questions.

M. Maynard : Sénateur, pour ma part, je crois que l'industrie est tout à fait en mesure d'exploiter des ressources dans des environnements fragiles partout dans le monde. Je suis originaire de Terre-Neuve, et je me rappelle les discussions et le débat que la production de pétrole et de gaz a suscités, à une époque où l'industrie de la pêche était florissante. Nous avons pu adopter et adapter des technologies permettant de protéger l'environnement et les travailleurs. C'est un environnement assez rigoureux, à 250 milles de la côte, au beau milieu de l'Atlantique. J'ai navigué sur cet océan au moment où les vagues pouvaient atteindre de 50 à 60 pieds de hauteur. Nous exploitons des ressources un peu partout dans le monde, dans des environnements nordiques. Nous avons appris beaucoup au sujet de l'exploitation dans ce genre d'environnement. Vous êtes probablement au courant de certaines des activités de Devon, par exemple, qui, cette année, a foré un puits de façon tout à fait sécuritaire, en réduisant au minimum les répercussions sur l'environnement. Certes, nous ne pouvons éliminer complètement les répercussions sur l'environnement, mais nous arrivons maintenant très bien à répondre aux préoccupations des intervenants, à limiter les répercussions sur l'environnement, à protéger la santé des gens et à travailler de façon sécuritaire, alors je crois que nous sommes une industrie responsable.

M. Lloyd a parlé de la Gestion responsable. Nous avons une initiative semblable, que nous appelons notre initiative d'intendance, en vertu de laquelle nos membres se sont engagés à nous aider à améliorer continuellement notre rendement. Vous avez parlé du rôle de la technologie. On doit absolument en tenir compte, tout comme de l'importance de collaborer avec les gens qui connaissent le mieux l'environnement. Bon nombre de nos entreprises membres y veillent.

Les avantages que procure notre industrie compensent de loin les répercussions minimales de nos activités sur l'environnement.

Voilà pour ma réponse longue. Bref, je dirais que, oui, nous pouvons le faire, et nous pouvons le faire de façon responsable. Nous voulons et nous pouvons le faire de façon responsable.

Le sénateur Kenny : Ça me rappelle le jour où un représentant de Petro-Canada s'est adressé à nous au sujet de Hibernia. Il s'agissait de M. Hopper; selon lui, s'il y avait une éruption dans ce champ pétrolier, la plupart des effets se seraient dissipés avant que l'Irlande ne soit touchée.

M. Maynard : Je me souviens bien de M. Hopper. J'étais beaucoup plus jeune à l'époque, sénateur Kenny.

Le président : Ça ne fait pas si longtemps que ça.

Senator Kenny: There is a series of significant problems when drilling in the Beaufort Sea. It is a shallow ocean, there is scouring by icebergs and the likelihood of a blowout preventer getting knocked over is fairly high. If you are faced with the problem of cleaning up an oil spill, nobody has the technology. It forms into totally unmanageable globules.

Particularly during a period of warming, all calculations for drilling a relief well get pretty complicated. It would be very difficult to get a drill ship in or be certain there will be firm ice for a temporary facility to drill a relief well on.

In light of that, could you readdress Senator Sibbeston's question?

Mr. Maynard: The industry is well regulated. Today we are in discussions with the regulators about the issue of same-season relief wells. There are redundancies built into the protections. I will not make a throw-away comment like Mr. Hopper, such that you do not have to worry about this issue. There is no question it is an issue.

The industry has progressed significantly in that regard within the last few years. We have experience in other jurisdictions worldwide, operating in northern environments where similar conditions exist. We are using those experiences as well as we are able to. I do not intend to convince you that we will ever bring the risk to zero, but we do take the challenge seriously.

As I said, we build redundancies, protections and overlays into all our operating procedures under a well-intentioned, well-established and well-regulated industry. The regulator looks at what we do. We have to go through extensive testing and provide extensive proof that we are operating in an environmentally responsible and safe manner.

Senator Kenny: One of the unique features of the Beaufort Sea is how shallow it is, and we all know icebergs scour the ocean bed. Your first and only line of protection against that is your blowout preventer. How do you protect that?

Mr. Maynard: We have drilled using steel caissons as protection that go the depth of the water. We take those types of measures.

I have to tell you, we experience ice scour on the Grand Banks of Newfoundland and Labrador as well, and we are still able to drill. We submerge our equipment. We excavate glory holes so iceberg scour does not damage the equipment, and there are redundancies under the blowout preventer.

Le sénateur Kenny : On est confronté à toutes sortes de problèmes importants lorsqu'il faut procéder à des activités de forage dans la mer de Beaufort. C'est un océan peu profond, parsemé d'icebergs, de sorte que le risque qu'un bloc obturateur de puits soit renversé est assez grand. Personne n'a la technologie nécessaire pour faire face au problème d'avoir à nettoyer les lieux d'un déversement de pétrole. Il se forme alors des gouttelettes de pétrole impossibles à contenir.

Pendant une période de réchauffement, effectuer tous les calculs pour le forage d'un puits de décompression peut se révéler une tâche assez complexe. Il est alors très difficile de faire venir un navire de forage ou d'être certain que la glace sera assez solide pour y établir temporairement les installations nécessaires à la construction d'un puits de décompression.

À la lumière de cela, pourriez-vous répondre plus précisément à la question du sénateur Sibbeston?

M. Maynard : L'industrie est bien réglementée. Nous tenons actuellement des discussions avec les organismes de réglementation au sujet des puits de décompression aménagés pendant la même saison. Les mécanismes de protection comportent des éléments de redondance. Je ne ferai pas de déclarations gratuites comme celles de M. Hopper, en vous disant par exemple que vous n'avez pas du tout à vous inquiéter à ce sujet. On ne saurait nier que le problème est bel et bien présent.

L'industrie a fait d'importants progrès à cet égard depuis quelques années. Nous avons exploité des ressources dans d'autres pays, à peu près partout dans le monde, dans des environnements nordiques aux conditions semblables. Nous tirons parti au mieux de cette expérience. Loin de moi l'intention de vous convaincre que nous pouvons ramener le risque à zéro, mais nous en tenons bien compte.

Je le répète, toutes nos procédures d'exploitation comportent des éléments de redondance et de chevauchement ainsi que des mécanismes de protection, sans compter que notre industrie est bien intentionnée, bien établie et bien réglementée. Un organisme de réglementation surveille nos activités. Nous devons effectuer beaucoup d'essais et fournir beaucoup d'éléments de preuve montrant que nous respectons l'environnement et l'exploitons de manière sécuritaire.

Le sénateur Kenny : La mer de Beaufort se caractérise entre autres par un plancher océanique peu profond, et nous savons tous que des icebergs raclent ce plancher. Votre seul moyen de protection dans ce cas, c'est un puits de décompression. Comment faites-vous pour protéger ce puits?

M. Maynard : Pendant le forage, nous utilisons des caissons d'acier comme moyen de protection jusqu'au fond de l'eau. C'est le genre de mesures que nous prenons.

Je dois vous dire que nous devons composer également avec l'érosion par la glace sur les Grands Bancs de Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui ne nous empêche nullement de forer. Notre équipement est placé sous l'eau. Nous excavons des cônes de forage afin d'éviter que l'érosion causée par les icebergs n'endommage l'équipement, en plus de prévoir des éléments de redondance sous le puits de décompression.

Senator Kenny: You do not need a glory hole if you are drilling in a steel caisson.

Mr. Maynard: There are different technologies we can employ to provide the level of protection needed.

Senator Kenny: What is there below a blowout preventer?

Mr. Maynard: There is the ability to cut wells below blowout preventers. I am not a technician, but I will provide whatever information I can.

My understanding is that it is possible to get in below the blowout preventer with production equipment. We do a lot of things down holes today that we never had the ability to do before.

Senator Spivak: I intend to be the devil's advocate. Do you think there are some places you should not drill?

Mr. Maynard: Absolutely.

Senator Spivak: I am referring to the ANWR, for example. I understand there is a lot of gas up there. Would it be advisable to concentrate on the gas and leave the Beaufort Sea or the ANWR alone? I understand the North Slope of Alaska is being overrun with drilling projects.

The Chairman: I think that question is outside of Mr. Maynard's purview. Am I right, Mr. Maynard?

Mr. Maynard: I can answer the fundamental question. We fully understand there are areas that, for cultural, historical value and environmental protection reasons, need to be set aside. Our industry is not saying we want to drill every square inch of this country. We understand and appreciate there are other values to consider.

We ask that it be made clear and certain that before a decision is made to set aside an area where activity cannot take place, it undergoes a fairly rigorous assessment with respect to what we are protecting and what the potential is for other uses of the land.

We are asking for sensible land use policies that state: This is an area of cultural significance, or this is an area where a certain species of animal or plant resides; therefore, we should not drill or produce oil and gas here. That is in relation to ANWR or anywhere else.

All we are asking is that we take into account the cultural, historical and environmental significance and make an informed decision based on that data. Industry is fully prepared to work with all stakeholders in that regard and to respect those decisions.

Senator Sibbeston: There has been a lot of discussion about the North. Hearings have just begun at the NEB and the joint review panels dealing with this pipeline issue in the North. That process

Le sénateur Kenny : Vous n'avez pas besoin de cônes de forage si vous utilisez des caissons d'acier pour forer.

M. Maynard : Nous pouvons employer différentes technologies pour offrir le même niveau de protection nécessaire.

Le sénateur Kenny : Qu'y a-t-il en dessous d'un puits de décompression?

M. Maynard : On peut creuser des puits en dessous du bloc obturateur de puits. Je ne suis pas technicien, mais je peux vous expliquer ce que je sais.

Je crois savoir qu'on peut se rendre en dessous du bloc obturateur de puits avec l'équipement de production. Aujourd'hui, nous pouvons faire beaucoup de choses que nous ne pouvions pas faire auparavant à l'intérieur des puits.

Le sénateur Spivak : Je me fais l'avocat du diable. Est-ce que vous croyez qu'il ne faudrait pas forer à certains endroits?

M. Maynard : Certainement.

Le sénateur Spivak : Je fais allusion à la Réserve faunique nationale de l'Arctique, par exemple. Je crois savoir qu'il y a beaucoup de gaz là-bas. Devrait-on se concentrer sur le gaz et oublier la mer de Beaufort ou la Réserve faunique nationale de l'Arctique? Je crois savoir que le versant Nord de l'Alaska foisonne de projets de forage.

Le président : Je crois que cette question n'est pas du ressort de M. Maynard, n'est-ce pas, monsieur Maynard?

M. Maynard : Je peux répondre à l'aspect fondamental de la question. Nous sommes pleinement conscients du fait qu'il faut laisser tomber certains secteurs pour des raisons liées à la protection du patrimoine culturel, historique et environnemental. Notre industrie ne dit nullement que nous voulons forer le moindre pouce carré du pays. Nous comprenons bien qu'il faut tenir compte d'autres valeurs.

Nous demandons qu'il soit clair et certain que, avant de décider qu'une région ne peut être exploitée, on procède à une évaluation assez rigoureuse des éléments à protéger et des autres utilisations qu'on pourrait faire du terrain.

Nous demandons des politiques raisonnables sur l'utilisation des terrains, dans lesquelles on précise clairement qu'une région donnée a une importance culturelle, ou qu'une autre est l'habitat de certaines espèces d'animaux ou de plantes; nous saurions alors que nous ne devons pas forer ou produire du pétrole et du gaz dans cette région. Cela s'applique à la Réserve faunique nationale de l'Arctique et à tout autre endroit du genre.

Tout ce que nous demandons, c'est qu'on tienne compte de l'importance culturelle, historique et environnementale d'un site et qu'on prenne des décisions éclairées, à la lumière de ces données. L'industrie est tout à fait disposée à collaborer avec tous les intervenants à ce chapitre et à respecter les décisions.

Le sénateur Sibbeston : On a beaucoup discuté également du Nord. On commence tout juste à tenir des audiences devant l'Office national de l'énergie et les comités d'examen conjoint

is ongoing. The people there will use that process to assure themselves that whatever activity oil and gas companies undertake, the environment will not be adversely affected.

I think that is the place for those questions to be answered. I was just throwing you a softball.

Mr. Maynard: Did I strike out?

Senator Sibbeston: No, you did well.

Senator Adams: I was on the board of directors of Pan-Arctic for a few years. Especially today, with natural gas prices going up, companies are interested in the future exploration of the High Arctic. I do not know how many cubic feet have been reserved up there since the 1980s.

I remember the committee being shown that one of the pressure gauges was up to over 2,000 pounds. When they lit up the gas, the flame went into the air over 200 feet high.

The people living up in the Arctic had to buy natural gas from down south. We did not have anything in the High Arctic. Everything suffered as a result.

With regard to the Mackenzie pipeline, will companies be able to connect to a line that goes up to the High Arctic in the future?

Mr. Maynard: Given the demand for natural gas, which is seen as a relatively clean-burning fuel in today's environmental context, our industry is pursuing how to make it cost-effective and efficient to create value out of otherwise stranded assets. As you said, without a pipeline to the area, without the ability to ship it and without a significant local market, the economics do not justify development today. However, technology is changing all the time. There is an ever-increasing demand for natural gas. Therefore, it is my firm belief that without a substitute fuel or source of energy, the resources will be developed, and sooner than we expect.

The Chairman: I will ask each of you to respond my next question, which is more just an introduction to a subject.

Mr. Lloyd has provided us with a copy of the submission he made to the House of Commons committee. It is fair to say that you have suggested in that submission, Mr. Lloyd, that climate change questions could probably most efficaciously be dealt with under CEPA, as opposed to some new act, and that we just need to do some tinkering with it to make it more effective. I understand you to say that.

In particular, you said that the flexibility of pollution-prevention planning requirements as set out in CEPA lend themselves to federal-provincial cooperation — and here is the

s'occupant du dossier relatif aux pipelines dans le Nord. Ce processus est en cours. Les gens du Nord pourront utiliser ce processus pour s'assurer que les activités des entreprises pétrolières et gazières n'auront pas d'effets néfastes sur l'environnement.

J'estime que c'est là qu'on pourra répondre à ces questions. Je voulais juste vous décontenancer.

M. Maynard : Est-ce que je m'en suis bien tiré?

Le sénateur Sibbeston : Oui, admirablement bien.

Le sénateur Adams : J'ai siégé au conseil d'administration de Pan-Arctic pendant quelques années. De nos jours, avec les prix du gaz naturel qui ne cessent de grimper, les entreprises sont particulièrement intéressées aux explorations futures dans le Grand Nord. Je ne sais pas combien de pieds cubes ont été réservés là-bas depuis les années 80.

Je me rappelle qu'on avait montré aux membres du comité que l'un des manomètres indiquait une pression supérieure à 2 000 livres. Lorsqu'on a allumé le gaz, la flamme a monté jusqu'à plus de 200 pieds dans les airs.

Les habitants de l'Arctique ont dû acheter leur gaz naturel du Sud. Nous n'avions rien dans le Grand Nord. Tout le monde en a souffert.

En ce qui a trait au pipeline du Mackenzie, est-ce que les entreprises pourront se connecter à l'avenir à un réseau de pipelines allant jusque dans le Grand Nord?

M. Maynard : Compte tenu de la demande en gaz naturel, lequel est considéré comme un combustible brûlant pour ainsi dire sans résidu dans le contexte environnemental d'aujourd'hui, notre industrie s'emploie à rendre ces trois sources rentables et efficientes, à créer de la valeur à l'égard de droits d'actifs autrement délaissés. Comme vous l'avez dit, sans un pipeline dans cette région, sans la capacité d'expédition et sans un marché local important, rien ne justifie pour l'instant l'exploitation de la région du point de vue économique. Toutefois, la technologie est en constante évolution. La demande en gaz naturel est de plus en plus forte. Par conséquent, je crois fermement que, si nous ne trouvons pas d'autres combustibles ni d'autres sources d'énergie, les ressources seront exploitées, et plus tôt que prévu.

Le président : Je demanderai à chacun d'entre vous de répondre à ma prochaine question, qui, au bout du compte, est davantage une entrée en la matière.

M. Lloyd nous a fourni un exemplaire du mémoire qu'il a présenté au comité de la Chambre des communes. Si je comprends bien, dans votre mémoire, monsieur Lloyd, vous avancez qu'on pourrait probablement régler efficacement les questions liées au changement climatique en vertu de la LCPE, que nous n'avons donc pas besoin d'une nouvelle loi pour cela, et que nous n'avons tout simplement qu'à remanier la loi actuelle pour la rendre plus efficace. C'est ce que je crois comprendre.

Vous dites notamment que la souplesse des exigences de planification de la prévention de la pollution, telles que décrites dans la LCPE, se prête à la collaboration entre les gouvernements

matter on which I would appreciate your comments — and to setting objectives and letting the private sector figure out how to achieve them.

That seems sensible on its face, but this committee has issued a couple of reports on situations somewhat analogous to that. In those reports, we found that setting goals that did not have some kind of imperative at the end of them, a specific objective date, did not work with industry, or with government for that matter, or with consumers.

Would you expand on that? Let us assume that this or some future government sets an objective: Here is what we would like you to do, after consultation, and it is reasonable and achievable. Do you think it should have some kind of cliff at the end of it, some kind of trap, some kind of hammer, some kind of disincentive if those objectives are not reached, or should we just say that we give up?

I will ask Mr. Lloyd to answer first and comment on whether I misinterpreted what was said in his submission.

Mr. Lloyd: No, but I just want to clarify one point.

We have said in our brief that we could support either a clean-air-act approach or using parts of CEPA, particularly those outside of Part V, which deals with toxics and does not make sense for these kinds of issues. We believe the international air pollution provisions, perhaps amended, would make more sense if you intend to use CEPA.

We are agnostics on which approach is used, but we want to ensure that if a clean air act is used, something is done with the provisions in CEPA that we feel would also logically deal with clean air, such as the international air pollution provisions. Maybe they should be moved over into a clean air act, I am not sure. However, it does not make sense to us to have CEPA able to deal with an issue and another act also able to deal with the same issue, because probably, over time, both pieces of legislation will be used by different governments and we will end up tripping over each other. While we are agnostic on which tool is chosen, we would want to ensure that if a non-CEPA tool were used, what I have just described was addressed.

We do think that the kinds of provisions that you referred to, that we talk about in the brief, for pollution prevention planning and whatnot, are good approaches and they are available in CEPA. They are available under the international air pollution provisions. In fact, everything that is available under the Part V toxics provisions of CEPA would also be available under the international air pollution provisions; except they would require more cooperation with the provinces, which we see as a plus. This is an issue, as are most clean air issues, where the federal,

fédéral et provinciaux — et c'est justement à ce sujet que j'aimerais recevoir vos commentaires —, à la mise en place d'objectifs, et au fait de laisser le secteur privé calculer comment il les atteindra.

Cela semble raisonnable à première vue, mais le comité a publié un certain nombre de rapports sur des situations analogues. Dans ces rapports, nous avons conclu que le fait de fixer des objectifs ne relevant d'aucun impératif, comme une date objective précise, ne donne pas de bons résultats avec l'industrie, ni avec le gouvernement d'ailleurs ou avec les consommateurs.

Pourriez-vous nous fournir des précisions à ce sujet? Supposons que le gouvernement actuel ou un gouvernement futur établisse un objectif et vous dise : voici ce que, après consultation, nous aimerions que vous fassiez, et que ce soit un objectif raisonnable et réalisable. À votre avis, est-ce qu'il devrait y avoir des conséquences si vous n'avez pas atteint cet objectif? Devriez-vous savoir que vous risquez de faire l'objet de sanctions ou de vous faire taper sur les doigts d'une façon ou d'une autre si vous n'y arrivez pas? Ou bien, devrions-nous tout simplement baisser les bras?

Je demanderais à M. Lloyd de répondre en premier et de me dire si j'ai mal interprété ce qu'il disait dans son mémoire.

M. Lloyd : Non, mais je voudrais seulement clarifier un point.

Dans notre mémoire, nous avons indiqué que nous pourrions soutenir soit une loi sur l'assainissement de l'air, soit l'utilisation de certaines parties de la LCPE, à part celles de la partie V, laquelle porte sur les produits toxiques et ne devrait pas, selon toute logique, s'appliquer à ce genre de question. À notre avis, il serait plus logique d'utiliser les dispositions sur la pollution atmosphérique internationale, en les modifiant peut-être, dans le cadre de la LCPE.

Nous sommes indécis quant à l'approche à utiliser, mais nous voulons nous assurer que, si on utilise une loi sur l'assainissement de l'air, on fera également quelque chose au sujet des dispositions de la LCPE qui, à notre avis, devraient également porter, selon toute logique, sur l'assainissement de l'air, comme les dispositions sur la pollution atmosphérique internationale. Peut-être faudrait-il plutôt les intégrer à une loi sur l'assainissement de l'air, je ne sais pas. Toutefois, nous ne comprenons pas la logique qui consisterait à faire en sorte que la LCPE et une autre loi traitent toutes deux de la même question, puisque, selon toute évidence, elles seront utilisées toutes les deux par différents gouvernements, qui finiront par se marcher sur les pieds. Même si nous sommes indécis quant à l'outil qu'il faudrait choisir, nous voudrions nous assurer que, si ce n'est pas la LCPE, on tiendra compte des points que je viens d'aborder.

Nous croyons, de fait, que le genre de dispositions dont vous parlez, celles dont il est question dans le mémoire, en ce qui concerne la planification de la prévention de la pollution entre autres, représentent de bonnes approches pouvant se fonder sur ce qu'offre déjà la LCPE. On les retrouve dans les dispositions sur la pollution atmosphérique internationale. En fait, toutes les dispositions sur les produits toxiques de la partie V de la LCPE seraient également incluses dans les dispositions sur la pollution atmosphérique internationale; par ailleurs, elles exigeraient une

provincial and territorial governments need to work together. If the option of a clean air act is to be used, it should look at utilizing those types of tools.

You asked whether once these objectives have been set for industry, should there be some kind of what is often referred to as backstop in case industry does not make it; and yes, there should. I do not think the backstop should be activated automatically, without some consideration. Maybe there is a reason that industry has not achieved the objectives. For example, our forecasts on what we will do with greenhouse gas emissions make certain assumptions about at what capacities our plants will operate. Those are dependent on the kind of feedstock that we get from, say, the oil industry, on market conditions and on many other things. Our plants operate best at maximum capacity.

If something happens such that they are not operating at maximum capacity, you have set a challenge that we have accepted under a pollution prevention plan, we do not meet it because the bottom has dropped out of the market and the plant capacities are at 50 per cent instead of 80 or 90 or pushing on 100 per cent, we feel there should be some discussion about what happens next. I think you used the phrase "automatically drop off a cliff."

I would agree with you, with those kinds of reservations or qualifiers. I believe that programs such as Responsible Care — and as Mr. Maynard has said, other industries are also adopting similar approaches — show that industry is able to move forward when they have agreed on an objective and achieve it efficiently. Those are much more publicly credible programs if the government maintains a backstop mechanism, and that is a necessary hand-in-glove complement to those kinds of programs.

Ms. Coombs: If CEPA will be the tool to manage the clean air agenda, whatever kind of government policy unfolds as to how they should proceed on that, then I believe it again underscores the need for changes to the current Part V, the management of toxic substances, to reflect that it is an assessment and management of substances. If it is intended to manage substances like greenhouse gas, it needs to reflect exactly the assessment and the management of that substance.

With respect to voluntary measures, our member companies have responded well to voluntary programs that the departments have been working with, as well as voluntary surveys that they have asked for on volatile organic compounds.

plus grande coopération avec les provinces, ce que nous voyons comme un avantage. Comme c'est le cas pour la plupart des questions liées à l'assainissement de l'air, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent traiter cette question en partenariat. Si on décide d'utiliser une loi sur l'assainissement de l'air, il faudrait envisager le recours à d'autres genres d'outils.

Vous avez demandé si, après avoir établi ces objectifs pour l'industrie, on devrait prévoir quelque chose comme ce qu'on désigne par un système de renforts, au cas où l'industrie n'arriverait pas à atteindre les objectifs; ma réponse est oui, on devrait le faire. Je ne crois pas qu'on devrait activer automatiquement ce système de renforts, sans analyser la situation. Peut-être y a-t-il une raison pour laquelle l'industrie n'a pas atteint les objectifs. Par exemple, nos prévisions relatives à l'émission des gaz à effet de serre sont fondées sur certaines suppositions en ce qui a trait aux capacités d'exploitation de nos usines. Tout dépend du genre de charge d'alimentation que nous pouvons obtenir, par exemple, de l'industrie pétrolière, selon les conditions du marché et bien d'autres facteurs. Nos usines ne sont bien exploitées qu'à leur capacité maximale.

Si quelque chose les empêche de fonctionner à pleine capacité, vous avez établi des objectifs que nous avons accepté de respecter en vertu d'un plan de prévention de la pollution; or, nous ne pouvons les atteindre parce que le marché s'est écroulé et que les usines ne fonctionnent qu'à 50 p. 100 de leur capacité, au lieu de 80, 90 voire 100 p. 100, alors nous estimons qu'il faudrait discuter de ce qui arrive après. Je crois que vous avez parlé d'appliquer automatiquement une sanction.

Je suis d'accord avec vous, compte tenu des réserves émises et des limites imposées. À mon avis, des programmes comme Gestion responsable — et comme l'a dit M. Maynard, d'autres industries ont décidé d'adopter des approches semblables — montrent que l'industrie peut aller de l'avant lorsqu'elle convient d'un objectif et arriver à l'atteindre. Le public aurait beaucoup plus confiance en ces programmes si le gouvernement maintenait un mécanisme de renforts, complément parfait et nécessaire de ce genre de programmes.

Mme Coombs : Si la LCPE doit servir à gérer le programme d'assainissement de l'air, quelle que soit la politique gouvernementale qui sera formulée relativement à la manière de procéder à cet égard, alors je crois que, là encore, cela nous permet de voir à quel point il importe de modifier la partie V de la loi actuelle, qui porte sur la gestion des substances toxiques, afin de montrer qu'il s'agit de l'évaluation et de la gestion des substances. Si les dispositions visent à permettre la gestion de substances comme des gaz à effet de serre, elles devront bien montrer qu'il s'agit de l'évaluation et de la gestion de cette substance.

En ce qui a trait aux mesures volontaires, nos entreprises membres ont bien réagi aux programmes volontaires auxquels ont travaillé les ministères, et elles ont également répondu aux sondages volontaires sur les composés organiques volatils.

There is a high participation rate among our member companies in surveys and programs, so we see that as evidence that they are being good corporate stewards.

Mr. Maynard: Our membership has a fairly wide range of views on it, Mr. Chairman. We have experienced significant success in some areas on a voluntary basis. The Clean Air Strategic Alliance has brought together stakeholders in Alberta. We looked at flaring and venting numbers and were successful in reducing them. We have had other experiences where voluntary initiative was not sufficient to reach the desired objective.

It concerns the nature of the policy, and it is one of those questions on which you are speculating in the absence of any firm policy. However, that being said, a couple of things are important to our members. One of the important principles for us is that all industry sectors be treated equally, with one not being favoured over the other. That would mean that if one industry sector was provided with a voluntary approach, that is the approach that should be applied to all sectors.

We would not want to see discrimination in any policy on climate change. As I said, it is difficult for us to answer in the absence of knowing what the policy is. Some situations lend themselves to a voluntary approach. It is much like raising our children. Sometimes you can create incentives, sometimes they volunteer to be good, and sometimes they require a little discipline. It is unique to the circumstances. I know that is not helpful, but that is our experience.

The Chairman: Does anyone think, as I sometimes do, that there is a little public, and sometimes even government, confusion between clean air, on the one hand, and greenhouse gases on the other, that they are two separate issues? Does everyone understand that?

Mr. Maynard: We did some fairly extensive polling around climate change and Kyoto. We found that Kyoto is a brand for less pollution and cleaner air as opposed to reduced GHG emissions.

The Chairman: So the purpose of Kyoto was not clearly understood by the subjects of your polls?

Mr. Maynard: It was not. I am terrible with numbers, but a significant portion of people thought Kyoto meant clean air and less smog in downtown Toronto.

The Chairman: We all recognize here, I think, that that was not the point.

Mr. Maynard: That is not the point.

Nos entreprises membres affichent un taux de participation élevé aux sondages et aux programmes, ce qui indique, selon nous, qu'elles assument bien leurs fonctions liées à l'intendance globale.

M. Maynard : Nos membres ont des opinions assez partagées à ce sujet, monsieur le président. Nous avons connu beaucoup de succès dans certains domaines sur le plan volontaire. La Clean Air Strategic Alliance a rassemblé des intervenants en Alberta. Nous avons examiné les statistiques relatives au torchage et au dégazage et avons réussi à réduire ces pratiques. Dans d'autres cas, les initiatives volontaires n'ont pas été suffisantes pour que les objectifs escomptés soient atteints.

C'est à cause de la nature de la politique, et c'est le genre de questions qu'on se pose en l'absence de toute politique ferme. Cela dit, un certain nombre de choses sont par ailleurs importantes aux yeux de nos membres. Nous avons entre autres pour principe important de veiller à ce que les secteurs de l'industrie soient tous traités de la même manière, sans que l'un soit favorisé au détriment de l'autre. Cela signifie que si un secteur de l'industrie bénéficie d'une approche volontaire, il faudrait adopter la même approche pour tous les secteurs.

Il ne faudrait surtout pas faire preuve de discrimination dans une politique sur le changement climatique. Je le répète, nous pouvons difficilement trancher la question sans savoir ce que la politique nous réserve. Certaines situations se prêtent à une approche volontaire. C'est beaucoup comme élever des enfants. On doit parfois leur montrer qu'ils ont tout intérêt à être sages, parfois ils décident de l'être de leur propre initiative, et parfois il faut les discipliner un peu. Tout dépend des circonstances. Je sais bien que ce n'est pas très utile, mais c'est ce qu'on a appris par expérience.

Le président : Est-ce que d'autres ont l'impression, tout comme moi de temps à autre, que le public, et même parfois le gouvernement, ne comprend pas vraiment que deux questions distinctes sont en jeu. L'assainissement de l'air, d'une part, et les gaz à effet de serre, d'autre part? Est-ce que tout le monde comprend bien cela?

M. Maynard : Nous avons mené de vastes sondages au sujet du changement climatique et de Kyoto. Nous avons constaté que, pour beaucoup, Kyoto est synonyme de réduction de la pollution et de l'assainissement de l'air, alors que les gens ne font pas le même lien lorsqu'on parle de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le président : Donc, les personnes interrogées ne saisissaient pas bien l'objectif de Kyoto?

M. Maynard : C'est cela. Je n'ai pas la mémoire des chiffres, mais je peux vous dire que bon nombre de gens croyaient que Kyoto devait se traduire par l'assainissement de l'air et la réduction du smog dans le centre-ville de Toronto.

Le président : Nous reconnaissons tous ici, j'imagine, que ce n'est pas là le but.

M. Maynard : Non, effectivement.

The Chairman: We have done a bad job of explaining what Kyoto is about.

Mr. Maynard: Yes. I do not know if that is through a lack of effort, senator, because I know there has been much discussion, debate, and public education and outreach programs to try to clarify it.

The Chairman: Regardless of how noble those were, they failed.

Mr. Maynard: It has not been effective. I absolutely take your point. People firmly believe that if you clean up the air, you will reduce GHGs. There are some co-benefits, but there are some significant trade-offs. We found that cleaning up some of the non-GHG emissions, such as sulphur dioxide and VOCs, was energy intensive. We had to use more energy to clean up those sources, which means we increased our GHG emissions. It is like everything in life. There is a trade-off involved. That has been our experience.

The Chairman: Thank you.

Senator Cochrane: What do you see as the primary barriers to the effective implementation of CEPA?

Ms. Coombs: The areas that we are specifically involved in, the categorization screening, the Domestic Substances List and the New Substance Notification Regulations, we see those as working quite well. From our standpoint, from a substance perspective, we do not see any barriers to implementation of the act being put up at the departments. The categorization process was mandated to be completed in seven years. The results of that process will be posted in September. I think that is a major achievement by the Canadian government. As I mentioned in my presentation, other OECD countries have similar programs, but Canada is in the lead.

With respect to New Substance Notification and the fact that the Food and Drugs Act is subject to CEPA, there have been unintended consequences because it was not scheduled for exemption. We have been subject to New Substance Notification for Food and Drugs Act products. We are working under two acts. The substance is being assessed under NSNs, New Substance Notification Regulations, and is also subject to a pre-market assessment and notification under the Food and Drugs Act. We think that they are working quite well. The act is not doing what it is intended to do, and that is to have an environmental assessment of substances in Food and Drugs Act products.

Le président : Nous n'avons pas réussi à bien expliquer la raison d'être de Kyoto.

M. Maynard : En effet, mais je ne crois pas que ce soit en raison d'un manque d'efforts de notre part, sénateur, car je sais bien qu'on a tenu beaucoup de discussions et de débats à ce sujet et offert des programmes d'information et de sensibilisation publiques afin de clarifier le tout.

Le président : Aussi nobles qu'aient été ces efforts, ils ont échoué.

M. Maynard : Ces initiatives n'ont pas été efficaces, je suis tout à fait d'accord avec vous. Les gens sont convaincus que l'assainissement de l'air permet de réduire les gaz à effet de serre. Cela peut être réciproquement avantageux dans certains cas, mais les inconvénients sont parfois importants. Nous avons constaté que l'assainissement de l'air après l'émission d'autres substances que les gaz à effet de serre, par exemple le dioxyde de soufre et les composés organiques volatils, exigeait beaucoup d'énergie. Nous avons dû consommer davantage d'énergie pour nettoyer ces sources d'émissions, augmentant par le fait même les émissions de gaz à effet de serre. C'est comme pour tout dans la vie. Il y a toujours l'envers de la médaille. C'est ce que notre expérience a révélé.

Le président : Merci.

Le sénateur Cochrane : D'après vous, quels sont les principaux obstacles à l'application adéquate de la LCPE?

Mme Coombs : Nous nous attendons à ce que les outils qui nous intéressent particulièrement donnent d'assez bons résultats, c'est-à-dire le programme de catégorisation et d'évaluation préalable, la Liste intérieure des substances et le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles. De notre côté, nous n'entrevoyons aucun obstacle, sur le plan des substances, à l'application de la loi au sein des ministères. Selon le mandat établi, le processus de catégorisation doit se terminer dans sept ans. Les résultats de ce processus seront affichés en septembre. J'y vois là une grande réalisation du gouvernement canadien. Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, d'autres pays de l'OCDE disposent de programmes semblables, mais le Canada est le chef de file à ce chapitre.

En ce qui a trait aux déclarations de substances nouvelles et au fait que la Loi sur les aliments et drogues est assujettie à la LPCE, cela a eu des conséquences inattendues, puisqu'on ne prévoyait pas d'exemptions. Nous sommes tenus de présenter des déclarations de substances nouvelles dans le cas des produits visés par la Loi sur les aliments et drogues. Nous sommes liés par deux lois. Les substances sont évaluées au titre des déclarations de substances nouvelles, en vertu du Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles, en plus de devoir faire l'objet d'une évaluation avant vente et d'une déclaration en vertu de la Loi sur les aliments et drogues. Nous croyons que cela fonctionne assez bien. La loi ne permet pas, comme prévu, l'évaluation environnementale de substances associées aux produits visés par la Loi sur les aliments et drogue.

Mr. Lloyd: We identified three issues in our brief that are relevant to your question. One of the problems is that the departments need better information, and I think that is a big barrier. When we are looking at clean air issues, what are the sources of air pollution? The National Pollutant Release Inventory gives us a start, but how much of the air pollution is coming from the U.S.? How much of it is coming from sources that do not have any impact on major urban areas? Much more information is required, and that is one of the reasons that we think there should be mandatory State of Environment and State of Health reporting by the government.

If we are to have better implementation, we should look at what Australia has done and have provisions in our legislation that allow us to use assessments of others jurisdictions. There are provisions in the legislation that allow us to use assessments of other jurisdictions when they find a problem with a chemical and it is severely restricted. That was introduced in 1999 and is a good idea. However, there are no provisions to let us use the assessments of other jurisdictions when they have assessed a chemical as fine and okay to use.

The kind of provision Australia has is important and would support the international cooperation that we need to tackle the issues that we are looking at in the screening assessments of the Domestic Substances List that will follow categorization. We need to tap into what the Americans are doing, the Europeans, the Japanese.

In my view, the provisions in the legislation on equivalency are a problem. As I understand those provisions in section 9 or 10, they basically say that the federal government can enter into agreement with a provincial government if the provincial government is doing things exactly the way the federal government wants them done. It is "my way or no way." There needs to be more flexibility. Different provinces will do things somewhat differently. In entering into an equivalency agreement, one is trying to achieve the same force and effect. We have urged the committee to look at this. The current provisions are too narrow.

Those are three areas that would, if resolved the way we have suggested, make implementation of the act easier, allow for greater federal-provincial cooperation, which is important, for working with other countries, which is also important, and for better information, which is also important.

The Chairman: I have a question about piggybacking. Let's talk about Australia, to use your example. When we are doing environmental protection assessments, we are making judgments as to the release of the toxic substance, because that is the

M. Lloyd : Dans notre mémoire, nous avons relevé trois problèmes liés à votre question. Entre autres, les ministères doivent recevoir de meilleurs renseignements, et je crois que le problème à ce chapitre représente un gros obstacle. Lorsque nous examinons les problèmes liés à l'assainissement de l'air, nous devons nous demander quelles sont les sources de pollution atmosphérique. Nous pouvons commencer par consulter l'Inventaire national des rejets de polluants, mais nous devons aussi nous demander dans quelle mesure la pollution atmosphérique vient des États-Unis. Dans quelle mesure provient-elle de sources n'ayant aucune incidence sur les grands centres urbains? Il nous faut beaucoup plus de renseignements, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous estimons que le gouvernement devrait être dans l'obligation de présenter le Rapport sur l'état de l'environnement et le Rapport sur l'état de santé.

Si nous voulons une meilleure application, nous devrions prendre modèle sur l'Australie et prévoir des dispositions nous permettant d'exercer le pouvoir législatif de reconnaître les évaluations d'autres gouvernements. Nous pouvons déjà le faire lorsque d'autres gouvernements décèlent un problème avec un produit chimique et que son usage est très restreint. On a établi ces dispositions en 1999, et c'était une bonne idée. Toutefois, aucune disposition ne nous permet d'utiliser les évaluations d'autres gouvernements lorsque ces derniers déterminent qu'un produit chimique peut être utilisé sans problème, en toute sécurité.

Le genre de pouvoir législatif qu'exerce l'Australie est important et pourrait favoriser la coopération internationale dont nous avons besoin pour régler les questions que nous devons examiner dans le cadre des évaluations préalables des substances inscrites à la Liste intérieure des substances, qui doivent s'appuyer sur les résultats de la catégorisation. Nous devons savoir ce que font les Américains, les Européens et les Japonais.

À mon avis, les dispositions d'équivalence de la loi posent problème. Je crois comprendre que ces dispositions, prévues aux articles 9 ou 10, disent essentiellement que le gouvernement fédéral peut conclure un accord avec un gouvernement provincial si ce dernier fait les choses exactement comme le gouvernement fédéral le veut. Il semble dire : « C'est moi qui décide, un point, c'est tout. » Il faut une plus grande marge de manœuvre. Les provinces ne font pas toutes les choses de la même manière. Aux termes d'un accord d'équivalence, on s'attend à bénéficier de pouvoirs équivalents. Nous avons demandé instamment aux membres du comité de se pencher sur cette question. Les dispositions actuelles sont trop limitées.

Voilà donc les trois questions qui, si elles sont réglées comme nous le proposons, faciliteraient l'application de la loi, en plus de favoriser la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ce qui est important, de même que la collaboration avec d'autres pays et l'amélioration de l'information, choses tout aussi importantes.

Le président : J'aurais une question au sujet de la pratique qui consiste à tirer parti des évaluations des autres. Prenons le cas de l'Australie, par exemple. Lorsque nous effectuons des évaluations aux fins de la protection de l'environnement, nous prenons une

question. If the substance is permanently permeated in this product, who cares? However, we have to follow it from cradle to grave. We have to take it to the end, when it is disintegrating into the environment. The answer that you get from Australia might be different when it comes to the length of time that it takes for this to happen, for example, than it would in Inuvik. Can we can say that when Australia, or anyone else whose system we trust, has arrived at the conclusion that this product is safe, we can say it is safe here too? The landscape and many other considerations are quite different, are they not? We are studying substances right through to what happens to them in a landfill: When does this piece of plastic begin to release things that we do not want released into the environment? That is part of the assessment we have to make under CEPA. The answer will be different when the temperature is hot than when it is cold.

Mr. Lloyd: I agree with you, and we have to take into account Canadian circumstances. The Australians call it a "qualifactor." You have to take into account local conditions. Countries have moved forward on the chemicals agenda doing their own thing, without cooperating as much as they increasingly realize they need to. It is not that the legislation should say Australia will determine the conclusions in Canada, but it needs to support making better use of Australian science.

The provisions in CEPA I referred to that were introduced in 1999 say that we need to look at the assessments of other Organisation for Economic Co-operation and Development countries when they severely restrict a substance. That is not to say that if Sweden bans something, we automatically have to ban it, but we should look at it.

The Chairman: Cooperation is never bad.

Senator Spivak: I want to ask you about the precautionary principle. Before I do, I want to ensure that we do not lose sight of the fact that climate change makes smog much worse. Therefore, clean air and climate change are, in a sense, related.

I would like you to give us some written material about the processes of assessing products. I want to know how you view that and whether you are committed to it. I want your comments because you know what the precautionary principle means. It means that there are some things that you should not do even if you cannot definitively prove that they are not safe.

Mr. Lloyd: The precautionary principle or approach as CEPA has adopted it, which is the same as has been adopted globally, came out of Rio. It is in the Stockholm convention, and we have supported that. It has a number of factors. It talks about "in the absence of full scientific certainty." That implies that you must

décision au sujet du rejet d'une substance toxique donnée, car c'est ce qui importe. Si la substance ne peut se libérer du produit, on s'en fout! Toutefois, nous devons suivre ce produit du berceau à la tombe. Nous devons savoir ce qu'il en advient, jusqu'au moment où il se désintègre dans l'environnement. Ça ne prendra pas nécessairement le même temps partout, par exemple si on compare l'Australie à Inuvik. Pouvons-nous vraiment dire que, si l'Australie, ou le gouvernement d'un autre pays dont le système nous semble digne de confiance, est arrivé à la conclusion que ce produit est sécuritaire, il doit l'être pour nous aussi? Pouvons-nous vraiment dire cela? Leur environnement n'est-il pas, entre autres choses, assez différent du nôtre? Nous devons évaluer les substances jusqu'à ce qu'elles se retrouvent dans un site d'enfouissement : à quel moment un morceau de plastique donné commence-t-il à rejeter dans l'environnement des substances indésirables? C'est en partie ce que nous devons déterminer dans le cadre de l'évaluation requise en vertu de la LCPE. La réponse à cette question sera bien différente selon qu'il s'agit d'un climat chaud ou froid.

M. Lloyd : Je suis d'accord avec vous, et nous devons tenir compte de la situation canadienne. Les Australiens parlent du « qualifacteur ». Il faut tenir compte des conditions locales. Les pays ont appliqué le programme relatif aux produits chimiques chacun à leur manière, sans coopérer autant qu'ils auraient dû le faire, comme ils s'en rendent de plus en plus compte. Ce n'est pas que la loi devrait porter que l'Australie doit déterminer les conclusions du Canada, mais elle doit faciliter l'utilisation des données scientifiques de l'Australie.

Les dispositions de la LCPE, qui sont entrées en vigueur en 1999, prévoient que nous devons tenir compte des évaluations d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques lorsqu'ils décident de restreindre grandement l'utilisation d'une substance. Cela ne veut pas dire que, si la Suède interdit quelque chose, nous devons le faire automatiquement, mais nous devrions évaluer la situation.

Le président : C'est toujours bon, la coopération.

Le sénateur Spivak : Je veux vous interroger au sujet du principe de prudence. Avant de faire cela, je veux veiller à ce que nous ne perdions pas de vue le fait que le changement climatique aggrave d'autant plus le problème de smog. Par conséquent, l'assainissement de l'air et le changement climatique sont, d'une certaine façon, liés.

J'aimerais que vous nous fournissiez de la documentation relative aux méthodes d'évaluation des produits. Je veux voir comment vous percevez cela, et déterminer à quel point cela vous tient à cœur. Je veux entendre vos commentaires parce que vous savez ce que le principe de prudence veut dire. Cela veut dire qu'il y a des choses qu'on ne devrait pas faire, même si on ne peut prouver de façon définitive que ce serait dangereux.

M. Lloyd : L'approche ou le principe de la prudence, tel qu'on le conçoit dans la LCPE, est le même que celui qui est appliqué à l'échelle mondiale; il est issu des travaux effectués à Rio. Il est enchâssé dans la Convention de Stockholm, et nous avons soutenu cette initiative. Il mise sur un certain nombre de facteurs.

have some level of scientific reason to believe that something will happen. It does not go all the way to full scientific certainty, but it does clear some bar. It is not just someone's conjecture.

It talks about using this approach when there are risks of serious or irreversible effects on the environment, and it has been clearly interpreted that "environment" is to be read in a broad sense to also include health. I believe that is fully understood. It is not for trivial issues. It is for important matters.

It also talks about taking cost-effective measures when applying the precautionary approach. That is important as well. It shows that even though you are being cautious —

Senator Spivak: That was disputed.

Mr. Lloyd: It is not disputed; it is in the definition in CEPA, the definition that came out of Rio, and in the Stockholm convention. It is referenced again in the Strategic Approach to International Chemicals Management that the global community agreed to in Dubai several months ago. It may be disputed by some, but it is about as universal as you can get, in my view.

It says that, despite the fact that you are being precautionary, you are not supposed to do so in a way that disregards the costs involved.

All of these things are important to understand when one is talking about the precautionary approach or principle, and they are built into CEPA. CEPA requires that the precautionary approach be used. In my view, both Health Canada and Environment Canada have used it. CEPA 1999 was not revolutionary in that context. They were already using it by then, and it basically codified what they were doing; and I think that has worked well.

I hope that answers your question.

Ms. Coombs: CCSPA and FPIC support the government's application of the precautionary principle as articulated in the framework. I believe it is called A Framework for the Application of Precaution in Science-based Decision Making about Risk. The Privy Council published that a few years ago.

We believe that the appropriate application of precaution does not mean the absence of risk, but rather its management, and that the implementation of the precautionary principle must continue to be on the basis of rigorous, reputable and sound scientific risk-based assessments.

The Chairman: Most of you have referred, at least obliquely, to the difference between a risk-based assessment and a hazard-based assessment. Will you speak about that so that we

La loi parle de « l'absence de certitude scientifique absolue ». Cela suppose qu'on ait de bonnes raisons de croire, à la lumière de nos connaissances scientifiques, que quelque chose va se produire. On ne va pas jusqu'à la certitude scientifique absolue, mais on établit tout de même des balises. On ne s'appuie pas tout simplement sur les hypothèses d'une personne.

La loi fait référence à l'application de cette approche lorsqu'il y a des risques de répercussions graves ou irréversibles sur l'environnement, et il est clair qu'on interprète le terme « environnement » de façon générale, et qu'il comprend également la santé. Je crois que tout le monde comprend cela. Il ne s'applique pas à des questions futiles. Il s'applique à des questions importantes.

La loi parle également de la prise de mesures efficientes aux fins de l'application du principe de prudence. C'est également un aspect important. Cela montre que, même si on est prudent...

Le sénateur Spivak : Cet aspect est contesté.

M. Lloyd : Il n'est pas contesté; cela figure dans la définition énoncée dans la LCPE, la définition issue de Rio, et dans la Convention de Stockholm. On réitère cet aspect dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée par la communauté mondiale à Dubaï, il y a plusieurs mois. Il se trouve peut-être des gens pour contester cela, mais on ne pourrait difficilement établir un consensus plus solide que cela, selon moi.

Ce principe prévoit que, même si on fait preuve de prudence, on n'est pas censé le faire d'une façon qui fait fi des coûts que cela suppose.

Il importe de comprendre toutes ces choses lorsqu'on parle de l'approche ou du principe de prudence, et ces aspects sont enchâssés dans la LCPE. La LCPE exige que le principe de la prudence soit appliqué. À mon avis, Santé Canada et Environnement Canada l'ont appliqué. La LCPE de 1999 n'a rien apporté de nouveau à ce chapitre. On l'appliquait déjà à cette époque, et la loi ne faisait que baliser ce qu'on faisait; et je crois que tout s'est bien déroulé.

J'espère que cela répond à votre question.

Mme Coombs : L'ACPCS et la FPIC appuient l'application, par le gouvernement, du principe de prudence énoncé dans le cadre de travail, qui, je crois, a pour titre Cadre d'application de la précaution dans un processus décisionnel scientifique en gestion du risque. C'est le Conseil privé qui a publié ce document, il y a quelques années.

Nous croyons que l'application appropriée du principe de prudence suppose non pas l'absence, mais bien la gestion du risque, et qu'elle doit continuer d'être fondée sur des évaluations scientifiques rigoureuses, fiables et solides, fondées sur les risques.

Le président : La plupart d'entre vous avez mentionné, ne serait-ce que de façon indirecte, la différence entre une évaluation fondée sur les risques et une évaluation fondée sur les menaces.

understand your concept of it? What is the significant difference between a risk-based assessment of a substance and a hazard-based assessment?

Ms. Coombs: I am not a scientist, but my understanding, in simple terms, is that a risk assessment looks not only at the hazard identified but also at the mode of action. You are looking at both components.

An example is spray-painting cars. There might be a substance in the paint that may pose a hazard, but that hazard is identified during the review. However, the labelling on the product clearly identifies that the user must wear a mask and work in a ventilated area so that risk and exposure are reduced.

The Chairman: I wish to thank our witnesses. You have been most forthcoming and cooperative. We will likely ask you to come back and testify before us in the fall when we resume this study and get down to brass tacks.

The committee adjourned.

Pourriez-vous nous parler de cela afin que nous puissions saisir la distinction que vous établissez? Quelle est la grande différence entre une évaluation fondée sur le risque causé par une substance, et une évaluation fondée sur les menaces?

Mme Coombs : Je ne suis pas un scientifique, mais je crois savoir, pour simplifier les choses, que l'évaluation des risques envisage non seulement les menaces, mais aussi le mode d'intervention. On envisage les deux aspects.

Pensons, par exemple, à la peinture d'automobiles au pistolet. Il y a peut-être dans la peinture une substance qui constitue une menace, mais cette menace est repérée au moment de l'examen. Toutefois, l'étiquette qui figure sur le produit indique clairement que l'utilisateur doit porter un masque et travailler dans un endroit bien aéré, afin que le risque et le degré d'exposition soient réduits.

Le président : Je tiens à remercier nos témoins. Vous vous êtes montrés très directs et coopératifs. Nous vous inviterons probablement à revenir témoigner devant nous à l'automne, lorsque nous reprendrons la présente étude et nous pencherons sur les détails.

La séance est levée.

OTTAWA, Thursday, June 8, 2006

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:07 a.m. to review the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said act.

Senator Tommy Banks (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Good morning, we are here to continue the study by the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources of the Canadian Environmental Protection Act. We are seeking instruction and expertise from stakeholders and interested expert parties as to exactly how we pursue that study, areas to study and to what depth and breadth. We anticipate the study will take several months.

This morning we have with us from PollutionWatch, Dr. Kapil Khatter, Director of Health and Environment, and Mr. Hugh Benevides, who is the Staff Counsel. From the Sierra Legal Defence Fund, we have Mr. Robert Wright, who is the Managing Counsel.

I think you asked if you could make your presentation together, so I presume you are organized. Mr. Benevides will you begin?

OTTAWA, le jeudi 8 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 h 7 pour examiner la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33) conformément
à l'article 343(1) de ladite loi.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, nous sommes là pour poursuivre l'étude par le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous demandons à des intervenants et à des experts intéressés de nous faire part de consignes et de conseils concernant la manière exacte de réaliser l'étude en question, les points à étudier et la mesure dans laquelle il y a lieu d'approfondir l'exercice en question. Nous prévoyons que l'étude s'étalera sur plusieurs mois.

Ce matin, nous accueillons — de l'organisme PollutionWatch — le Dr Kapil Khatter, directeur de la santé et de l'environnement, et M. Hugh Benevides, avocat-conseil à l'interne. Nous accueillons aussi, du Sierra Legal Defence Fund, M. Robert Wright, avocat directeur.

Je crois que vous avez demandé de présenter votre exposé ensemble; je présume que vous êtes organisés. Monsieur Benevides, voulez-vous commencer?

Hugh Benevides, Staff Counsel, PollutionWatch: Yes, Dr. Khatter and I present together and Mr. Wright has a presentation as well. I wanted to get some idea of time availability?

The Chairman: We must be out of here by 10:15, at the latest. We want to allow time for members to ask questions, and so I leave it to your judgment. Our ordinary direction is that we ask presenters to stay within about 10 minutes and hit the high spots so we can ask questions.

We are by no means expert in this area, but on the other hand we are not entirely unfamiliar with it as well. Govern yourself by that, if you would.

Mr. Benevides: Thank you, Mr. Chairman.

Thanks for having us, honourable senators. I am staff counsel with the Canadian Environmental Law Association, CELA, in Toronto, providing representation and law reform services to the public. We have been doing that function since 1970.

Dr. Khatter is a family doctor as well as Director of Health and Environment with PollutionWatch. By way of introduction, PollutionWatch is a collaborative project between my organization, CELA, and environmental defence. On our website, which is www.pollutionwatch.org, we provide tools that allow Canadians to access information about pollution in their communities using data from the National Pollutant Release Inventory which was established under the Canadian Environmental Protection Act, 1999.

To begin our joint presentation, I will pass things over to Dr. Khatter..

Dr. Kapil Khatter, Director of Health and Environment, PollutionWatch: Chair, committee, the Canadian Environmental Protection Act, CEPA, is the backbone of Canadian environment legislation. It brings to one place the powers to deal with air pollution, persistent organic pollutants such as flame retardants and stain repellents, greenhouse gases and metals such as mercury and lead.

CEPA gives the federal government the powers to regulate any substance that it deems to endanger our health or the environment. It offers the government a range of tools to reduce pollution and to prevent harm. CEPA, though, has not been effective in reducing pollution in Canada or in getting the worst chemicals off the market.

We need a detailed but focussed review of the act that is an investigation into the failings of CEPA. We need to study what the barriers are to protecting human health and the environment. Canada ranks 28 out of 29 developed countries in emissions; 29 out of 29 in releases of volatile organic

Hugh Benevides, avocat-conseil à l'interne, PollutionWatch : Oui, le Dr Khatter et moi-même allons présenter notre exposé ensemble, et M. Wright a aussi un exposé à présenter. Pourrais-je avoir une idée du temps dont nous disposons?

Le président : Nous devons quitter au plus tard à 10 h 15. Nous voulons que les membres aient le temps de poser des questions, alors je m'en remets à votre jugement. D'habitude, nous demandons aux gens de limiter leur exposé à une dizaine de minutes et d'énoncer les principaux points qu'ils souhaitent faire valoir, pour que nous puissions ensuite poser des questions.

Nous ne sommes nullement des experts en la matière, mais, tout de même, notre ignorance en la matière n'est pas totale. Vous pouvez vous guider sur cette idée.

M. Benevides : Merci, monsieur le président.

Merci de nous recevoir, mesdames, messieurs. Je suis avocat attaché à l'Association canadienne du droit de l'environnement, au ACDE, à Toronto, qui fournit des services de représentation et de réforme du droit au grand public. Nous exerçons cette activité depuis 1970.

Le Dr Khatter est médecin de famille en plus d'être directeur de la santé et de l'environnement à PollutionWatch. En guise d'introduction, je vous dirai que PollutionWatch est un projet de collaboration entre mon organisme, l'ACDE, et Environmental Defence. Sur notre site Web, au www.pollutionwatch.org, nous proposons aux Canadiens des instruments pour accéder à de l'information sur la pollution locale, à partir de données tirées de l'Inventaire national des rejets de polluants établi sous le régime de la Loi canadienne de 1999 sur la protection de l'environnement.

Pour commencer l'exposé conjoint que nous présentons, je céderai la parole au Dr Khatter.

Dr Kapil Khatter, directeur de la santé et de l'environnement, PollutionWatch : Monsieur le président, mesdames et messieurs membres du comité, la LCPE est la pièce maîtresse de la législation canadienne en matière d'environnement. Elle investit la même autorité de tous les pouvoirs qui exigent des mesures requises pour limiter la pollution atmosphérique et les rejets de polluants organiques persistants, par exemple les ignifugeants et les apprêts antitaches, de gaz à effet de serre et de métaux lourds comme le mercure et le plomb.

La LCPE confère au gouvernement fédéral les pouvoirs voulus pour réglementer toute substance qu'elle juge dangereuse pour notre santé ou celle de l'environnement. Elle met à sa disposition un arsenal permettant de réduire la pollution et de prévenir ses effets délétères. Malgré cela, la LCPE n'a pas permis de réduire la pollution au Canada ni de faire interdire la vente des produits chimiques les plus nocifs.

Il faut faire un examen détaillé, mais ciblé de la Loi, c'est-à-dire une enquête sur ses faiblesses et une étude des facteurs qui font qu'elle ne peut protéger la santé humaine et l'environnement. Le Canada est au 28e rang parmi 29 pays industrialisés pour ce qui est des émissions polluantes; au 29e rang pour les rejets de

compounds; 27 out of 28 in sulphur oxides; 26 out of 28 in nitrous oxide; and 27 out of 29 in greenhouse gases, et cetera.

The Ontario Medical Association estimated in 2005 that two air pollutants alone, ground level ozone and fine particulate matter, will be responsible for over 5800 premature deaths in Ontario, over 16,000 hospital admissions, nearly 60,000 emergency room visits and over 29 million minor-illness days costing Ontario almost $1 billion in a single year.

Canadian facilities report air emissions of over 4 billion kilograms per year. A recent comparison between Canadian and U.S. facilities in the Great Lakes basin found that per facility, we emit 93 per cent more potentially cancer-causing air pollutants and almost four times the pollutants that cause reproductive or developmental harm.

Environmental Defence's recently released report "Polluted Children, Toxic Nation" demonstrates CEPA's inability to protect Canadians from exposure to toxic substances and it did so by testing the levels of these chemicals in volunteers. Of 68 chemicals tested, 46 showed up in Canadians' bodies, all known to cause cancer or reproductive and neurological illness. For most of the substances tested that are still in use, children had higher levels than their parents, including repellents, flame retardants and air pollutants. Banned substances such as PCBs and DDT still showed up in children but the levels were higher in adults — a demonstration that banning works but it takes time to be effective.

Volunteers from the industrial city of Sarnia and from a First Nations community near Sarnia had the highest levels of many substances.

CEPA is clearly broken. It is not getting the results we need in decreasing pollution and reducing toxic exposures. We, and other groups that have monitored CEPA over the last years, have some concrete suggestions as to fixing many of the problems. For instance, CEPA lacks mandatory timelines and important stages in the process. This lack allows chemicals to remain on the market with unfinished assessments. It can also mean that little or no action is aken even when chemicals are declared toxic.

For example, the chemical Perfluorooctane Sulfonate, PFOS, was generally banned, in the United States in 2000, with a few exceptions, but Canada took until October 2004 to post an assessment and that assessment still has not been finalized.

composés organiques volatils, au 27e rang sur 28 pour les rejets d'anhydride sulfureux, au 26e rang sur 28 pour les rejets d'oxyde d'azote et au 27e rang sur 29 pour les émissions de gaz à effet de serre, et cetera.

L'Ontario Medical Association a estimé en 2005 qu'à eux seuls, deux polluants atmosphériques, l'ozone troposphérique et les particules fines, causeront plus de 5 800 morts prématurées en Ontario, plus de 16 000 admissions à l'hôpital, près de 60 000 visites en salle d'urgence et plus de 29 millions de jours d'absence du travail pour cause de maladies mineures et coûteront ainsi à l'Ontario près de un milliard de dollars en une seule année.

Les responsables des installations canadiennes font état d'émissions atmosphériques de plus de quatre milliards de kilogrammes par année. Une comparaison récente des sites industriels canadiens et américains du bassin des Grands Lacs a permis de constater que, par usine, nous rejetons 93 p. 100 plus de polluants atmosphériques potentiellement carcinogènes et près de quatre fois plus de polluants qui peuvent causer des troubles de la reproduction ou du développement.

Le rapport récent d'Environmental Defence intitulé « Polluted Children, Toxic Nation » démontre clairement que la LCPE ne peut protéger les Canadiens contre l'exposition aux substances toxiques, ce que les auteurs ont établi en mesurant les concentrations des produits chimiques suivants chez des bénévoles : des 68 produits mesurés, 46 — tous reconnus pour causer le cancer ou des maladies des systèmes reproducteur ou neurologique — étaient présents dans les tissus des bénévoles canadiens. Les enfants présentaient des concentrations plus élevées que celles de leurs parents de la plupart des substances encore en usage, notamment les apprêts antitaches, les ignifugeants et les polluants atmosphériques. Des substances interdites comme les BPC et le DDT persistaient dans les tissus chez les adultes et les enfants, mais les adultes en présentaient des concentrations beaucoup plus fortes — ce qui démontre que leur interdiction donne des résultats, mais qu'elle n'est efficace qu'avec le temps.

Les bénévoles de la ville industrialisée de Sarnia et de la collectivité de Premières nations voisine présentaient les concentrations les plus fortes d'un grand nombre des substances mesurées.

De toute évidence, la LCPE est défaillante. Elle ne permet pas de réduire la pollution ni de réduire l'exposition aux substances toxiques comme nous entendons le faire. De concert avec d'autres groupes qui surveillent l'application de la LCPE depuis quelques années, nous formulons des propositions concrètes pour régler nombre des problèmes repérés. Par exemple, la LCPE ne prévoit pas d'échéances obligatoires aux étapes importantes du processus. De ce fait, les produits chimiques demeurent sur le marché tant que l'évaluation n'est pas terminée. De même, rien n'est fait — ou très peu — même quand ils sont déclarés toxiques.

Par exemple, le sulfonate de perfluorooctane, ou SPFO, a fait l'objet d'une interdiction générale aux États-Unis en l'an 2000, à quelques exceptions près, mais le Canada n'a rendu publique une évaluation qu'en octobre 2004, évaluation qui n'est toujours pas terminée.

There is a mechanism in the act, virtual elimination, which is a ban on release except for trace amounts. The mechanism is meant to do away with the most toxic and persistent chemicals. Virtual elimination, as written in the act, does not work and the process needs to be streamlined. Only one substance has been proposed for virtual elimination during the life of the act and none, so far, have been eliminated.

My colleague Mr. Benevides will continue with some of our other suggestions.

Mr. Benevides: In addition to themes of the need for more mandatory timelines and a more streamlined virtual elimination process, I want to cover three additional, interrelated subjects, which are overarching in nature, to provide you with a further overview of the difficulties we see with the act and suggestions for its improvement. As you all know, the statute is complex, so it is difficult to address all the different implications in that thematic way. Of course we are happy, both here and in future contact and communication, to drill down, as it were, into more specific topics, and to get into the meat of things a little more.

I believe you have an outline of the topics that I want to address before you. The first one is the issue of precaution. The precautionary principle is a recognized principle of international law increasingly recognized in Canadian law, notably as a result of the Supreme Court of Canada's decision in *Spraytech v. Hudson*. There are many articulations. I do not refer to definitions of the precautionary principle but rather to the various alternative articulations of the principle. The principle is crystallizing around a few notions. First, the principle imposes obligations increasingly on governments to act sooner and more decisively in the face of information that we gather continually about environmental and health dangers. In the context of toxic substances, this means, first, that we need greater powers to compel information from proponents — sooner and more definitively. Second, it means using the available information that we have from proponents, other jurisdictions and the public to take action to ban the worst substances and to replace them with more benign alternatives.

The precautionary principle also requires that evidence that a substance may pose a danger creates a presumption that the substance is dangerous and cannot be used. This principle in turn imposes a burden on proponents to use those alternatives, where they are available.

My second theme is consumer products. I will be brief in this respect. CEPA needs a clear, legislated materials-use or substitution rule. That rule, in its direction, would be relatively simple. If a substance is CEPA-toxic, that is, toxic as defined under the act, then its use in products should be prohibited. The

La loi prévoit un mécanisme, la quasi-élimination, qui consiste à interdire le rejet d'une substance, sauf en quantités infimes. Le mécanisme en question vise à faire disparaître les produits chimiques les plus toxiques et les plus persistants. L'élimination de fait définie dans la loi ne donne rien, et il faut alléger le processus. Depuis l'adoption de la Loi, on a proposé d'éliminer de fait qu'une seule substance, mais dans les faits, aucune n'a été éliminée.

Mon collègue, M. Benevides, poursuivra l'exposé en présentant certaines des autres propositions que nous faisons.

M. Benevides : Outre les thèmes déjà abordés — la nécessité d'adopter des échéanciers obligatoires et d'alléger le processus d'élimination de fait — , je souhaite traiter de trois autres sujets, qui sont liés entre eux et qui ont de par leur nature un aspect déterminant, afin de brosser pour votre gouverne un tableau des difficultés que nous associons à la loi et des idées que nous proposons pour l'améliorer. Comme vous le savez tous, il s'agit d'une loi complexe, si bien qu'il devient difficile d'en jauger toutes les conséquences possibles de manière thématique. Bien entendu, aujourd'hui comme à l'occasion d'une future communication, nous serons heureux de concentrer notre regard sur des sujets plus particuliers, d'approfondir quelque peu la question.

Je crois que vous avez en main un résumé des sujets que je souhaite aborder. Le premier est la question de la prudence. Le principe de prudence est un principe reconnu en droit international, qui, de plus en plus, est reconnu en droit canadien, notamment à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Spraytech c. Hudson*. La question s'articule de nombreuses façons. Je parle non pas des définitions possibles du principe de prudence, mais plutôt des diverses façons d'articuler ce principe. Le principe en question se cristallise autour de quelques notions. Premièrement, de plus en plus, le principe impose aux gouvernements d'agir de façon plus rapide et décisive face aux renseignements nouveaux que nous recueillons continuellement à propos des dangers pour l'environnement et la santé. Dans le contexte des substances toxiques, cela veut dire, d'abord, qu'il faut se donner des moyens plus grands pour contraindre les promoteurs de projet à divulguer les renseignements — de façon plus rapide et décisive. Ensuite, il s'agit d'utiliser les renseignements fournis par les promoteurs du projet, les autres instances et le grand public pour prendre les mesures qui s'imposent et bannir les pires substances, et les remplacer par des substances moins nocives.

Selon le principe de prudence, l'information selon laquelle une substance peut représenter un danger entraîne une présomption conséquente, de sorte que la substance est considérée comme dangereuse et ne peut être utilisée. À son tour, ce principe impose aux promoteurs du projet d'employer les solutions de rechange, là où elles existent.

Le deuxième thème que je souhaite aborder est celui des produits de consommation. Je ne m'attacherai pas longuement à ce sujet. La LCPE doit comporter une règle claire régissant l'utilisation ou la substitution de substances. De par l'orientation adoptée, cette règle serait relativement simple. Si une substance

only exceptions would be essential uses where no reasonable alternatives exist. It may be that there are sufficient powers in CEPA at present — I emphasize the word "powers" — to regulate or prohibit the use of toxic substances in products in CEPA, but clearly such powers have not been used. There is other legislation in Canada federally, but we think CEPA is the place for that power to be much clearer and also to be implemented.

Finally, I want to talk about the significance of the Great Lakes in the context of CEPA and toxic substances. I include the St. Lawrence in that: I am talking about the Great Lakes-St. Lawrence Basin. We propose a new part of CEPA that would allow the identification by the Minister of the Environment or by the Government of Canada of areas that are environmentally important. For example, identifying an area as a national treasure, as has been done in other jurisdictions could be used for the significance of the areas in terms of their cultural and environmental importance and those sorts of things, but also those areas that are, at the same time, vulnerable. Creating a new part of CEPA that would allow this kind of designation to be used in other areas such as the Arctic, which of course in the context of toxics is an important and unfortunate sink for POPs.

The Chairman: For the folks who are watching, would you define "POPs," please?

Mr. Benevides: I forgot for a moment we are going outside this room. POPs are persistent organic pollutants, and Canada was the first signatory and ratifier of the Stockholm convention, which addresses those pollutants. Of course, many POPS are the same chemicals we are talking about in this legislation.

Let me outline some of the reasons for identifying the Great Lakes as the first such area to be identified. The Great Lakes have been a crucible for pollution law and policy in both Canada and the United States. The Great Lakes region is internationally significant as a water source for a significant number of North Americans, and people around the world are aware of the Great Lakes. The basin includes 30 per cent of Canada's population and, at the same time, almost half our toxic air pollution is generated in the basin.

Among the things that we would propose are specific pollution-reduction targets for the Great Lakes. This is the tie-in to international agreements, a legislative objective of achieving the goals of the Great Lakes water quality agreement. It so happens that the Great Lakes water quality agreement, which was originally negotiated under the Boundary Waters Treaty in 1972, is also up for review at the moment. Notions such as virtual elimination have their origin in the Great Lakes Water Quality Agreement, as well as having a presence in The Clean Water Act

est considérée comme toxique sous le régime de la LCPE, elle ne devrait pouvoir entrer dans la composition d'un produit quelconque. Les seules exceptions seraient les cas où l'utilisation se révèle essentielle, car il n'existe aucune solution de rechange raisonnable. Il se peut que la LCPE comporte actuellement des pouvoirs suffisants — j'insiste sur le terme « pouvoirs » — pour réglementer ou interdire l'utilisation de substances toxiques dans les produits, mais, de toute évidence, ces pouvoirs sont demeurés inutilisés. Il existe d'autres lois fédérales auxquelles on pourrait recourir à cet égard, mais nous croyons que la LCPE permettrait qu'un tel pouvoir soit nettement plus clair et, de même, qu'il puisse être mis à exécution.

Enfin, j'aimerais parler de l'importance des Grands Lacs dans le contexte de la LCPE et des substances toxiques. J'inclus le fleuve St-Laurent : je parle du bassin des Grands Lacs et du St-Laurent. Nous proposons l'ajout à la LCPE d'une partie qui habiliterait le ministre de l'Environnement ou le gouvernement du Canada à désigner des secteurs jugés écologiquement importants. Par exemple, comme cela s'est fait ailleurs, il serait possible de désigner un secteur comme étant un trésor national en invoquant son importance culturelle et environnementale, par exemple, mais parfois aussi, sa vulnérabilité. La création d'une partie à cet égard dans la LCPE permettrait de recourir à cette forme de désignation dans d'autres secteurs, par exemple l'Arctique qui, bien entendu, dans le contexte des substances toxiques, revêt une importance certaine et constitue malheureusement piège à POP.

Le président : Pour les gens qui nous regardent, pourriez-vous nous dire ce que sont les POP?

M. Benevides : J'ai oublié pour un instant que les travaux sont diffusés. Les POP sont des polluants organiques persistants, et le Canada est le premier pays à avoir signé et ratifié la convention de Stockholm, qui porte sur les polluants en question. Bien entendu, dans nombre de cas, ce sont les mêmes produits chimiques que ceux dont nous parlons dans cette loi.

Permettez-moi de décrire brièvement les raisons pour lesquelles la désignation des Grands Lacs comme le premier secteur du genre s'impose. Les Grands Lacs sont le creuset des orientations et lois en matière de pollution au Canada et aux États-Unis. La région des Grands Lacs revêt une importance « internationale » à titre de source d'eau potable pour un grand nombre d'habitants d'Amérique du Nord, et des gens de partout dans le monde connaissent les Grands Lacs. Le bassin des Grands Lacs englobe 30 p. 100 de la population du Canada; en même temps, près de la moitié de la pollution atmosphérique toxique y est générée.

Parmi les mesures que nous proposerions, il y aurait des objectifs précis de réduction de la pollution applicables aux Grands Lacs. Voilà où il y a un lien avec les accords internationaux : l'objectif consiste à atteindre les buts fixés dans l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Il se trouve justement que l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, négocié au départ sous le régime du Traité des eaux limitrophes en 1972, fait actuellement l'objet d'un examen. Des notions comme la quasi-élimination tirent leur origine de l'Accord

in the U.S. There is an opportunity, therefore, for a synthesis of new obligations on both parties to the agreement. There is also an opportunity and a need for both the existing obligations in the existing agreement and any new ones that are added as that agreement is negotiated, to be implanted in CEPA because, of course, federal legislation is where the rubber hits the road in terms of those agreements.

We have more detailed suggestions. Under this new Great Lakes part of CEPA, or following from the designation of the Great Lakes, there would be a Great Lakes coordinating office in the federal government. The mandate of the office would be to implement federal programs and to coordinate inter-jurisdictional programs to tighten up and define the research agendas, and to clarify the types of information-gathering and reporting requirements for the Great Lakes basin.

In summary, then, as I said, it is a complex act. We have tried to give you an overview of some interrelated but, I think, relatively straightforward recommendations. We would be pleased to answer your questions today and in the future as you continue those deliberations.

Robert Wright, Managing Counsel, Sierra Legal Defence Fund: Thank you for inviting Sierra Legal Defence Fund. I am the managing lawyer of the Toronto office. We also have an office in Vancouver. We like to think of ourselves as a legal watchdog on environmental issues. We act for other environmental groups such as Friends of the Earth and the Sierra Club, so we are not to be confused with the Sierra Club.

In our pollution work, we engage in strategic litigation, including private prosecutions, most notably under the Fisheries Act. We also do a number of reports and report cards on pollution.

Sierra Legal has been in operation for 15 years, yet we have never used CEPA in our work, either in private prosecution or in the other significant forum. To me, that indicates the act lacks something in the form of citizen participation and public interest rights.

The first page of my paper is general support for positions of other environmental non-governmental organization, ENGO, groups. You will receive at some point a letter from the Canadian Environmental Network, CEN, giving the position of various groups. CEN has a toxics caucus that will make comments specifically. I have given a highlight to indicate our support for its position in addition to supporting the work by PollutionWatch in its presentation. I have added a few others. I know you will hear from Pollution Probe, and we support the issue they will raising on mercury contamination

relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, tout en figurant dans le Clean Water Act des États-Unis. Il serait donc possible d'opérer une synthèse des nouvelles obligations pour les deux parties à l'accord. Il serait également possible, et nécessaire, que les obligations prévues dans l'accord existant et les nouvelles qui y sont ajoutées au fil de la négociation figurent dans la LCPE, car, bien entendu, la LCPE est la loi fédérale où viennent s'ancrer les accords en question.

Nous avons des mesures plus détaillées à proposer. En rapport avec cette nouvelle partie de la LCPE concernant les Grands Lacs ou à la suite de la désignation des Grands Lacs, le gouvernement fédéral se donnerait un bureau de coordination pour les Grands Lacs. Le mandat du bureau en question consisterait à implanter les programmes fédéraux et à coordonner les programmes interinstances, en vue de resserrer et de définir les plans de recherche, ainsi que de préciser le genre de renseignements à réunir et de rapports à produire relativement au bassin des Grands Lacs.

En résumé, j'affirmerai donc qu'il s'agit d'une loi complexe, comme je l'ai dit. Nous avons essayé de vous donner un aperçu de quelques recommandations assez simples qui demeurent liées entre elles. Nous serons heureux de répondre à vos questions, aujourd'hui même et à l'avenir, à mesure que vous poursuivez vos délibérations.

Robert Wright, avocat directeur, Sierra Legal Defence Fund : Je vous remercie d'avoir invité à comparaître le Sierra Legal Defence Fund : je suis avocat directeur au bureau de Toronto. Nous avons aussi un bureau à Vancouver. Nous nous voyons comme un genre de chien de garde en matière de lois environnementales. Nous agissons au nom d'autres groupes environnementaux comme les Ami(e)s de la Terre et le Sierra Club. Il ne faut pas nous confondre avec le Sierra Club.

Notre travail antipollution nous amène à prendre en charge des litiges stratégiques, dont des poursuites privées, notamment sur en vertu de la Loi sur les pêches. De même, nous publions plusieurs rapports et des « bulletins » de pollueurs.

Le Sierra Legal Defense fund est en activité depuis 15 ans; néanmoins, nous n'avons jamais recouru à la LCPE dans le cadre de notre travail, que ce soit pour une poursuite privée ou à l'occasion d'une autre tribune d'importance. À mes yeux, cela démontre qu'il y a dans la loi un manque en ce qui concerne la participation des citoyens et la défense de l'intérêt public.

À la première page de mon mémoire, j'exprime notre appui général à l'égard des positions d'autres organisations non gouvernementales de l'environnement, ou ONGE. À un moment donné, vous allez recevoir une lettre du Réseau canadien de l'environnement, le RCE, exposant la position de divers groupes. Le RCE compte un groupe d'étude des substances toxiques qui doit présenter des observations particulières. J'ai indiqué particulièrement les cas où nous appuyons le travail général de PollutionWatch dans l'exposé. J'en ai ajouté quelques autres. Je sais que vous aurez droit aux observations de Pollution

and mining issues that tie in with the National Pollution Release Inventory.

At the bottom of the first page, I have commented on a few issues I know are out there because in my presentation I will focus on only citizen participation and enforcement. As there may not be another opportunity other than a formal written submission, I wish to indicate our view on these other issues.

On comprehensive review versus tinkering, we agree with the other groups that comprehensive review is required. However, in the area we focus on, namely, enforcement and citizen participation, we think much can be done with what we call "tinkering" to a mechanism that would have a large effect in practice.

Turning to the focus of our submissions, the first item I want to deal with is Public Participation, CEPA Part II. The second item is Enforcement, CEPA Part X. Much of what I have to say or at least point you to is in the appendices. I have taken extracts of various materials and highlighted those portions with sidelining that are relevant, apart from the charts, which I suggest you may want to look at as a whole.

In citizen and public participation, under Part II, we refer to the environmental protection action under Section 22 of CEPA. There are a number of hurdles in the legislation for that provision, one of them being the requirement to ask for an investigation. Once you ask for an investigation, which is the first hurdle, the environmental protection action can proceed only if the minister failed to conduct an investigation and report within a reasonable time, or the minister's response to the investigation was unreasonable. That is from Section 22 of CEPA. Most importantly, the end of that provision provides that you can claim any other appropriate relief, including the cost of the action — here is the kicker — but not including damages. You have a potential action here with many hurdles, many pullbacks, an action that is unlikely to be used. That was the view when this action was first put in, and, in fact, it has not been used. We are talking about a civil proceeding that parties or citizens may take if they feel CEPA is not being enforced.

With respect to what a third party thinks of these provisions, I have attached as Appendix A, a document called the *Formative Evaluation of CEPA 1999: Environment Canada*. This document was released in March 2005. I have quoted in my notes a section

Probe, et nous sommes d'accord avec ce que cet organisme a à dire à propos de la contamination par le mercure et des problèmes du secteur minier liés à l'Inventaire national des rejets de polluants.

Au bas de la première page, j'ai commenté brièvement d'autres questions. Pendant mon exposé, je vais me concentrer sur les seules questions de la participation des citoyens et de l'application la loi. Comme nous n'en aurons peut-être pas l'occasion autrement, sauf peut-être au moyen d'un mémoire sous forme écrite, je souhaiterais énoncer notre point de vue sur ces autres questions.

À propos de l'idée de procéder à un examen complet plutôt que de seulement rafistoler la loi, nous sommes d'accord avec les autres groupes : un examen complet s'impose. Tout de même, dans le domaine qui nous préoccupe, c'est-à-dire l'application de la loi et la participation des citoyens, nous croyons qu'il serait possible d'en accomplir beaucoup en bricolant un peu le mécanisme. Concrètement, cela aurait un grand effet.

Pour en arriver à l'élément central de nos exposés, le premier point que je souhaite aborder concerne la partie II de la LCPE, Participation du public. Le deuxième sera la partie X de la LCPE, Contrôle d'application. Une bonne part de ce que j'ai à dire ou à souligner à votre intention se trouve dans les annexes. Je reproduis des extraits de divers documents, dans lesquels je signale au moyen d'une ligne latérale les segments pertinents, outre les tableaux, que vous voudrez peut-être étudier en bloc, si vous me permettez de faire la suggestion.

En rapport avec la participation du public et des citoyens, partie II, nous parlons de l'action en protection de l'environnement prévue à l'article 22 de la LCPE. La loi prévoit un certain nombre d'obstacles à la mise à exécution de la disposition en question, dont l'une consiste à demander qu'il y ait enquête. Une fois que vous avez demandé qu'il y ait enquête, premier obstacle, l'action en protection de l'environnement ne peut s'enclencher que si le ministre n'a pas procédé à l'enquête ni établi son rapport dans un délai raisonnable, ou encore que les mesures que le ministre entend prendre à la suite de l'enquête ne sont pas raisonnables. Ce passage est tiré de l'article 22 de la LCPE. Fait encore plus important, à la toute fin, la même disposition vous autorise à demander toute autre mesure de redressement indiquée, notamment le paiement des frais de justice — et voici où le bât blesse — autre que l'attribution des dommages-intérêts. Voilà donc une démarche qui met devant vous de nombreux obstacles, de nombreuses raisons de faire marche arrière, une action qui est peu susceptible de servir. C'est ce qu'on en pensait au moment où la disposition a été incluse; de fait, elle n'a jamais servi. Il est question ici des poursuites civiles que des parties ou des citoyens peuvent engager si, à leur avis, les autorités ne font pas respecter la LCPE.

Si vous tenez à savoir ce qu'une tierce partie pense des dispositions en question, j'ai joint l'annexe A, un document intitulé *Évaluation formative de la LCPE 1999 : Environnement Canada*. La publication du document remonte à mars 2005. J'ai

that I think is particularly apropos. Paragraph 2.2 of that document is about public participation, and says expected outcomes are as follows:

> (1) Canadians have better access to information.

That outcome seems to have occurred to some extent. There are a few issues on the national pollution release information, but I will not deal with that today.

> (2) Canadians have the opportunity to initiate investigations of alleged offences, recover personal damage of economic loss, make personal claims and file citizens' suits.

At page 24 is a report prepared by Environment Canada itself:

> Very few public applications for investigations or public environmental protection actions have been made. Barriers to increased public participation have not been formally examined.

In my recommendations, I suggest that this issue is a good one for the committee to focus on. Environment Canada itself feels it is a good area to focus on. Let us formally examine it and see what we can do better.

To follow up from that document, the second quotation in the last sentence reads as follows:

> Work needs to be done to identify and address barriers before the opportunity provided through the public action provisions of the Act can be fully realized.

That is the civil and public-participation right of action in Part II.

The second matter I want to refer to is enforcement. Part X is the enforcement provision. I participated in the committee that went to the public to find out what issues they were concerned about. I suggested enforcement should be there. I did not see it in the workshops around the country, and that is unfortunate. It is the back end of CEPA, if you will, but in many ways it is the front end as well. If the back end is not working, the front end will not go anywhere.

Again, the *Formative Evaluation of CEPA 1999: Environment Canada*, under Conclusions on page 70 says:

> It is not possible to determine whether expected outcomes with respect to Part X of the Act will be achieved as measurement and reporting systems capable of documenting progress towards expected outcomes in this area remain under development at the time of this evaluation. Such

inclus dans mes notes une partie qui me semble particulièrement à propos. Le paragraphe 2.2 du document porte sur la question de la participation du public et traite des résultats prévus :

> (1) Les Canadiens disposent d'un meilleur accès à l'information.

Jusqu'à un certain point, cela semble s'être produit. L'information de l'inventaire national des rejets de polluants pose quelques problèmes, mais je n'aborderai pas cette question aujourd'hui.

> (2) Les Canadiens peuvent demander l'ouverture d'une enquête relative à une infraction présumée, recouvrer des dommages-intérêts, présenter des revendications personnelles et procéder à des poursuites à titre de citoyens.

Et voici ce que l'on dit à la page 25 du rapport préparé par Environnement Canada :

> Très peu de demandes d'enquêtes ou d'actions en protection de l'environnement ont été formées par le public. Les obstacles à une participation accrue du public n'ont pas fait l'objet d'un examen formel.

Dans mes recommandations, je propose que le comité se penche sur cette question. Le ministère de l'Environnement lui-même estime que ce serait une bonne idée. Examinons la question en bonne et due forme et essayons de voir si nous pouvons améliorer la situation.

Toujours dans le même document, la deuxième citation, dernière phrase, se lit comme suit :

> Il faudra définir et éliminer les obstacles pour que les possibilités offertes par les dispositions de la loi relatives aux actions en protection de l'environnement puissent être pleinement réalisées.

Voilà pour le droit d'agir civique et public prévu à la partie II.

La deuxième question que je souhaite aborder est celle de l'application de la loi. La disposition sur l'application se trouve à la partie X. J'ai participé moi-même aux travaux du comité, qui s'est adressé au public pour savoir ce qui le préoccupait. J'ai proposé que la question de l'application figure là. Je n'en ai pas entendu parler dans les ateliers tenus dans diverses régions du pays, et c'est malheureux. Ça se trouve à la fin de la LCPE, si vous voulez, mais, à bien des égards, c'est le début de toutes choses. Si la fin n'y est pas pour tenir les choses en place, le début existe en vain.

Encore une fois, je cite l'*Évaluation formative de la LCPE 1999 : Environnement Canada*, dans la partie des conclusions, page 82 :

> Il est impossible de déterminer si les résultats prévus portant sur la partie X de la loi seront obtenus puisque des systèmes de mesure et de déclaration des résultats servant à documenter les progrès obtenus, au regard des résultats prévus, étaient toujours en cours d'élaboration au moment

systems will need to be developed and implemented in order to ascertain the likelihood of progress relating to the expected outcomes.

That is a long way of saying we are not doing a whole lot, we are not there yet and what we can do better. CEPA has many good enforcement mechanisms, if they were used. The tools are there, and that is what we do. We look for tools to either prod the government to do what it should do or take initiatives that set a precedent. The tools are available but they are not used frequently enough. I suggest they are not used because people do not have the resources to use them. Many good people would like to use these mechanisms more and are unable to do so.

If you go to Appendices D, E and F of our presentation, you will see a summary of enforcement results under CEPA. I want to explain briefly those appendices.

In appendix D, statistics for the period 1999 to 2005, we have "backed out" the 1988 CEPA enforcement measures to give a truer picture of where we are going with 1999 CEPA. That is why the figures are slightly different between appendix D and appendix E. It is also why there is a slight difference in the figures from Environment Canada when they refer to the amount of enforcement that has been done.

To recap, appendix E contains prosecutions that have spilled over from CEPA 1988. We have backed those out in appendix D to give a truer picture of CEPA 1999.

In the prosecutions column, we see that not much has happened. Our office, with four lawyers, could have pumped out more prosecutions had they traditionally not been stayed by the Auditor General in that period of time. That is not to say that prosecutions are the be-all and end-all, but we do not know because they are not used enough. We feel they are not used enough and studies show that greater enforcement has a huge impact, particularly if it goes to the prosecution stage. I know the trend is to work on voluntary compliance and that is a great scheme. However, this is an indication that it is not working properly.

The same thing is happening under the Fisheries Act, which we use a lot.

We have gone to the Commission for Environmental Cooperation, CEC, under NAFTA, about the failure to enforce the Fisheries Act regarding pulp and paper. The same situation is happening under the Fisheries Act. CEPA and the Fisheries Act are the two main acts we use for pollution prevention. The one we use most, ironically, is the Fisheries Act.

de l'évaluation. Il faudra mettre sur pied de tels systèmes pour apprécier la probabilité de progrès dans l'obtention des résultats prévus suivants [...]

Voilà une bien longue phrase pour dire que notre bilan est un peu court, que nous n'en sommes pas au stade voulu et que nous pouvons faire mieux. La LCPE comporte bon nombre de mécanismes utiles à l'application de la loi, si tant est qu'on décide de s'en servir. Les outils pour agir sont là, et voilà ce que nous faisons. Nous cherchons des outils pour soit forcer le gouvernement à faire ce qu'il devrait faire, soit prendre des initiatives qui constituent un précédent. Les outils sont là, mais ils ne servent pas assez souvent. À mon avis, ils ne servent pas parce que les gens n'ont pas les moyens de s'en servir. Il existe bon nombre de braves gens qui aimeraient recourir à ces mécanismes davantage, mais qui ne sont plus capables de le faire.

Si vous jetez un coup d'œil aux annexes D, E et F de notre mémoire, vous y trouverez un résumé des résultats atteints sous le régime de la LCPE du point de vue de l'application de la loi. Je vais expliquer brièvement les annexes en question.

À l'annexe D, qui fait état de statistiques pour la période allant de 1999 à 2005, nous avons fait ressortir les mesures d'application de la LCPE de 1988, pour donner une plus juste idée du bilan de la LCPE de 1999. C'est ce qui explique le léger écart entre les chiffres de l'annexe D et ceux de l'annexe E. C'est aussi la raison pour laquelle il y a un léger écart par rapport aux chiffres d'Environnement Canada quant à l'ampleur des mesures d'application de la loi.

Pour récapituler, l'annexe E fait état des poursuites toujours attribuables à la LCPE de 1988. Nous les avons fait ressortir dans l'annexe D, pour donner une plus juste idée du bilan de la LCPE de 1999.

La colonne des poursuites fait voir qu'il n'y a pas grand-chose qui s'est passé. Dans notre bureau, qui compte quatre avocats, nous aurions pu en susciter davantage si le vérificateur général n'avait pas l'habitude, à l'époque, d'y surseoir. Nous n'entendons pas par là que la poursuite serait la solution miracle à tous les maux, mais nous ne pouvons le savoir, car elle ne sert pas assez. Nous estimons qu'elle ne sert pas assez, et les études montrent qu'une meilleure application de la loi produit un effet important, particulièrement là où la démarche aboutit au stade des poursuites. Je sais que la tendance est à la négociation d'une conformité volontaire, et c'est merveilleux. Tout de même, cela indique que ça ne fonctionne pas comme il faut.

La même chose vaut pour la Loi sur les pêches, à laquelle nous recourons souvent.

Nous nous sommes adressés à la Commission de coopération environnementale, la CCE, sous le régime de l'ALENA, concernant l'application déficiente de la Loi sur les pêches en ce qui concerne les pâtes et papiers. La même chose se produit dans le cas de la Loi sur les pêches. La LCPE et la Loi sur les pêches sont les deux grandes lois que nous invoquons pour prévenir la pollution. C'est paradoxal : celle qui nous sert le plus souvent, c'est la Loi sur les pêches.

There is another reason for that, which brings me to another recommendation. There is a fine splitting provision in the Fisheries Act. I have included that in appendix C. This is where I talk about "tinkering" as opposed to "comprehensive changes."

Section 62 of the Fishery (General) Regulations states:

> Where an information is laid by a person in circumstances other than those referred to in section 60 or 61, ... the payment of the proceeds of any penalty imposed arising from a conviction for the offence shall be made
>
> (a) one half to the person; and
>
> (b) one half to the minister ...

A private prosecution under the Fisheries Act, which we do, costs a whole lot more than whatever fine you end up getting at the end of the day. It is a sign that the government, under the Fisheries Act, wishes to encourage public participation. This is one way of doing it. In a private prosecution, the government has the opportunity to step in and stay it, allow it to proceed or work with the private prosecutor in tandem. We have cases of all three. I can give you details later.

It works. It cannot open the floodgates as is apparent from the Fisheries Act data itself. I am not sure if that data includes private prosecutions. If it does, even some of those prosecutions would not have been done through the government but privately.

One recommendation we make is to provide a similar provision in CEPA as the one in the Fisheries Act that has worked well for a long period of time.

In conclusion, I am not sure where you are in the process, but we have made a few simple recommendations regarding public participation under CEPA, Part II on page 3. For the most part, that recommendation is to remove these hurdles to the public right of action and to allow claims for damages on private prosecutions that can be brought in any case. The act does not foster private prosecutions. Provisions similar to the Fisheries Act would go a long way towards removing that barrier.

The last recommendation — as can be seen from the government's own review of CEPA, the government feels that in the area of enforcement and public participation, the government does not have enough information on enforcement to know which tools are used and whether they are effectively enough. Our view is that prosecutions are not used enough. I think a request for an Auditor General's report on that to

Il y a une autre raison qui explique ce fait, ce qui m'amène à une autre recommandation. Je parle de la disposition de la Loi sur les pêches où il est question du partage d'amendes. Je l'ai intégrée à l'annexe C. C'est là que je parle de l'idée de rafistoler plutôt que d'apporter des modifications complètes.

L'article 62 du Règlement de pêche (dispositions générales) se lit comme suit :

> Lorsqu'une dénonciation [...] est déposée par une personne dans des circonstances autres que celles mentionnées aux articles 60 et 61, le produit de toute amende imposée à la suite d'une condamnation est versé à parts égales aux personnes suivantes :
>
> a) la personne qui a déposé la dénonciation;
>
> b) le ministre [...]

Une poursuite privée sous le régime de la Loi sur les pêches — c'est le recours que nous employons — coûte nettement plus cher que n'importe laquelle des amendes que vous pouvez finir par obtenir. Cela montre que le gouvernement, avec la Loi sur les pêches, souhaite encourager la participation du public. Voilà une façon de procéder. Dans le cadre d'une poursuite privée, le gouvernement a l'occasion d'intervenir et de surseoir à la procédure, de ne pas y surseoir ou de travailler de concert avec l'auteur de la poursuite privée. Nous recensons les trois types de cas. Je peux vous donner des précisions là-dessus plus tard.

Ça fonctionne. Il n'y aurait pas de poursuites à n'en plus finir, comme le laissent voir les données relatives à la Loi sur les pêches elle-même. Je ne sais même pas si les données en question incluent les poursuites privées. Le cas échéant, même certaines des poursuites en question ne seraient pas d'initiative gouvernementale. Ce serait des poursuites privées.

Une de nos recommandations consiste à prévoir dans la LCPE une disposition semblable à celle de la Loi sur les pêches, qui fonctionne bien depuis longtemps.

En guise de conclusion, je dirais : je ne sais pas très bien où vous en êtes dans la démarche, mais nous formulons quelques recommandations simples concernant la participation du public sous le régime de la LCPE, partie II, à la page 3. Essentiellement, la recommandation consiste à éliminer les obstacles au droit d'action du public et à autoriser les réclamations de dommages-intérêts dans le cas de poursuites privées qui, de toute manière, peuvent être entamées. La loi ne favorise pas les poursuites privées. Des dispositions semblables à celles de la Loi sur les pêches seraient très utiles pour supprimer les obstacles en question.

Dernière recommandation — comme le laisse voir l'examen que le gouvernement fait lui-même de la LCPE, pour ce qui est de l'application de la loi et de la participation du public, le gouvernement ne dispose pas de suffisamment de renseignements, dans le premier cas, pour savoir quels instruments s'utilisent ni pour savoir s'ils seraient assez efficaces. À notre avis, le recours aux poursuites n'est pas suffisamment employé. Je crois qu'un

tie in funding may be one solution. Something needs to be done because neither CEPA nor the Fisheries Act are utilized as they could and should be.

I ask that you focus on those issues if you decide to focus on certain issues rather than a comprehensive review.

Senator Cochrane: Dr. Khatter, the stats you provide are staggering with regard to CEPA's inability to protect Canadians. You mention how Sarnia and some native communities have the highest level of toxins: Why these areas?

Dr. Khatter: To put my comments about the Sarnia area in perspective, what I said was based on a study of 13 people across the country. It is just a snapshot. We do blood testing and it is expensive so we can do only a little.

We are particularly concerned that the Sarnia area is highly polluted with petrochemical industries in the city. The First Nations communities are downwind from them. In one of the First Nations communities, there is a change in the ratio of boys and girls born, and we are terribly concerned that it may be due to environmental contamination.

Senator Cochrane: Has CEPA been informed about that?

Dr. Khatter: The federal government knows about it and they are looking towards studying it further. As part of the preventative approach that we expect the federal government should take using CEPA, we need to move as soon as possible to reduce the contamination of those areas, both in industrial cities such as Sarnia and in communities that live downwind and are affected by those industries.

Senator Cochrane: At this point you do not see anything happening?

Dr. Khatter: I am not sure. I know there are plans, but I can get back to you on what is going on at this moment in terms of that.

Senator Cochrane: You said that CEPA fails to require problems to be fixed once we find them. CEPA fails to do that. It lacks timetables to get the job done. Once we know that a chemical is a serious risk to the environment or health, government process to regulate the chemical can be slow and ineffective. Can you give me specific examples of that?

Dr. Khatter: In the assessment and management processes for any substances, there are places within that journey where timelines are mandatory and places where they are not. For instance, if a substance is chosen — something we are worried about — and is put on a priority substances list, there is a

élément de solution réside peut-être dans l'idée de demander au vérificateur général de produire un rapport là-dessus pour faire un lien avec le financement. Il faut agir, car ni la LCPE ni la Loi sur les pêches n'est utilisé comme elle pourrait l'être, comme elle devrait l'être.

Je vous invite à vous concentrer sur ces questions-là, si jamais vous décidez de ne pas opter pour un examen complet.

Le sénateur Cochrane : Docteur Khatter, les statistiques que vous révélez concernant l'incapacité d'utiliser la LCPE pour protéger les Canadiens sont proprement ahurissantes. Vous dites que Sarnia et certaines communautés autochtones présentent des concentrations de toxines élevées : pourquoi ces endroits-là?

Dr Khatter : Pour mettre en perspective ce que j'ai dit au sujet de la région de Sarnia... je m'appuyais sur une étude portant sur 13 personnes provenant de toutes les régions du pays. Ce n'était qu'un instantané de la situation, pour ainsi dire. Nous avons procédé à des épreuves sanguines, mais c'est coûteux, de sorte que nous ne pouvons pas en faire beaucoup.

Nous nous inquiétons particulièrement du fait que la région de Sarnia est très polluée, étant donné qu'il y a dans la ville des installations de l'industrie pétrochimique. Les communautés des Premières nations sont situées de telle sorte qu'elles en reçoivent les rejets. Dans les communautés en question, le ratio filles/garçons à la naissance a changé, et nous sommes très inquiets de ce que cela soit attribuable à la contamination environnementale.

Le sénateur Cochrane : L'ACPE est-elle au courant?

Dr Khatter : Le gouvernement fédéral est au courant et envisage d'étudier la question plus à fond. Cela fait partie des mesures de prévention auxquelles nous pourrions nous attendre de la part du gouvernement fédéral, dans l'application de la LCPE : il faut agir dès que possible pour réduire la contamination dans les secteurs en question, et dans les villes industrielles comme Sarnia, et dans les collectivités qui doivent composer avec les rejets des industries en question.

Le sénateur Cochrane : Pour l'heure, vous croyez que cela va se faire?

Dr Khatter : Je n'en suis pas sûr. Je sais qu'on projette de le faire, mais je peux communiquer avec vous à ce sujet au moment où un fait nouveau se présentera.

Le sénateur Cochrane : Vous avez dit que la LCPE ne prévoit pas qu'un problème, une fois relevé, soit réglé. La LCPE est déficiente sur ce point. Il n'y a pas d'échéanciers pour que les choses se fassent. Une fois que nous savons qu'un produit chimique comporte un risque grave pour l'environnement ou la santé, le processus de réglementation du côté des autorités publiques peut se révéler lent et inefficace. Pouvez-vous me donner des exemples précis?

Dr Khatter : Dans le processus d'évaluation et de gestion d'une substance, quelle qu'elle soit, il y a des étapes où les délais sont obligatoires et d'autres où ils ne le sont pas. Par exemple, si une substance est désignée comme dangereuse — nous nous préoccupons des effets qu'elle peut avoir — et qu'elle est

five-year timeline, which is not short, in making an assessment and coming to a conclusion about that substance. After that point, there is a certain amount of time, 18 months, in which we need to develop an instrument or regulation, or propose an instrument or regulation.

At the same time, while we do not actually have to do anything, that proposal may be that we do not know enough to do anything now and will do research. Then, 15 years later, even though this substance may be considered toxic, we have not done anything about it.

Substances come into that process through other routes. For substances that were on the toxic substance list when CEPA was created, the biggies and baddies, such as lead, there are no timelines whatsoever for doing anything about them. We know, for instance, that lead has been taken out of some consumer products, such as children's jewellery, but there is plenty of lead in other consumer substances. Nothing in CEPA says that even though we know that this substance is toxic and even though we know that studies show that the level at which children are affected by lead exposure is lower than we thought, there is nothing in CEPA that says we have to do anything about that. As a result, we are doing little about it.

Senator Cochrane: Let us continue with the word "toxic." When industry stakeholders appeared before this committee on Tuesday, they voiced concern about use of the term "CEPA toxic." They feel the use of the word "toxic" leads to confusion for consumers. Essentially, they want the word "toxic" removed. It was also suggested that the name of Schedule 1 be changed to the effect of "assessment and management of substances." Can you give me your opinion on the use of the word "toxic" in CEPA? Do you have any concerns with it? I am sure you do. How do you respond to those concerns of industry?

Mr. Benevides: Not surprisingly, our view of this matter is quite different. To be blunt and clear, I do not think that referring to substances as toxic is at all confusing. In fact, it is very clear, and something that has been in place for the life of both CEPA 1988 and CEPA 1999. The word is simple in both official languages. It designates and suggests to people, whether they are officials dealing with these issues or the public, that these substances are serious and need to be dealt with.

Yes, we have concerns. Removing that signal from parts of the act, from the schedule that lists those substances, apart from what we say about action that may be taken, could be seen as nothing but a retreat in our battle against these substances. I emphasize the link here, the dual responsibility in this act not just of Environment Canada but also Health

ajoutée à la liste des substances prioritaires, il y a un délai de cinq ans qui s'applique, ce qui n'est pas bref — pour évaluer la situation et en venir à une conclusion au sujet de la substance en question. Après, il y a une période, de 18 mois, où il nous faut établir un instrument ou une règle, ou encore proposer un instrument ou une règle.

En même temps, nous ne sommes pas vraiment contraints d'agir — et il se peut que nous n'en sachions pas assez pour agir tout de suite, alors nous ferons des recherches. Puis, 15 ans plus tard, même si la substance peut être considérée comme toxique, nous n'avons rien fait.

Pour d'autres raisons, la démarche peut s'appliquer à des substances. Dans le cas d'une substance qui figure dans la liste des substances toxiques établie au moment de la création de la LCPE — les pires des pires parmi les polluants, par exemple le plomb —, les mesures à prendre ne sont soumises à absolument aucun délai. Nous savons, par exemple, que le plomb ne peut plus entrer dans la composition de certains produits de consommation, par exemple les bijoux pour enfants, mais il y en a encore beaucoup dans d'autres produits. Même si nous savons que la substance est toxique et même si nous savons que, selon les études, les concentrations auxquelles les enfants sont affectés par l'exposition au plomb sont moins grandes que nous l'avions cru, la LCPE ne nous contraint nullement d'agir. De ce fait, nous ne faisons pas grand-chose.

Le sénateur Cochrane : Continuons d'analyser le terme « toxique ». Au moment où les représentants de l'industrie ont comparu devant le comité, mardi, ils ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'utilisation du terme « toxique en vertu de la LCPE ». Selon eux, le terme « toxique » sème la confusion chez les consommateurs. Essentiellement, ils souhaitent que le terme soit éliminé. Ils proposent également que l'annexe 1 soit rebaptisée « Évaluation et gestion des substances ». Pouvez-vous me dire ce que vous pensez de l'utilisation du terme « toxique » dans la LCPE? Est-ce que cela vous préoccupe? J'en suis sûre. Quelle est votre réaction aux préoccupations ainsi formulées par l'industrie?

M. Benevides : Il ne faut pas s'en étonner, notre point de vue sur cette question est très différent. Pour dire les choses carrément et clairement, je ne crois pas que le fait de qualifier les substances de toxiques soit du tout source de confusion. De fait, c'est très clair, et cela s'est appliqué pour toute la vie utile de la LCPE de 1988 et de la LCPE de 1999. Le terme est simple dans les deux langues officielles. Il fait voir aux gens, qu'il s'agisse de responsables de la question ou de membres du grand public, que les substances visées représentent des cas graves sur lesquels il faut se pencher.

Oui, nous avons des préoccupations. Éliminer ce signal de certaines parties de la loi, de l'annexe qui énumère les substances en question, outre ce que nous disons à propos des mesures qui pourraient être prises, pourrait être assimilé à rien de moins qu'une retraite dans notre bataille contre ces substances. J'insiste ici sur le lien qui existe — la responsabilité qui, selon cette loi,

Canada. We are not talking merely about environmental health but also about the health of Canadians.

The very presence of that word, I would suggest, is a powerful, communicative tool. We would strongly resist any further suggestion to remove it from this legislation.

Senator Cochrane: Would you leave it as it is?

Mr. Benevides: I do not think there is any need to do anything differently. We are talking about communication here as much as we are talking about the law. If one was to substitute the word "hazardous," we already have particular regulations internationally and elsewhere where "hazardous" has a different meaning, so that would be confusing. I do not see the need for that.

Dr. Khatter: One thing that has not been contextualized in terms of the word toxic in CEPA is that CEPA defines a substance as toxic only if it enters the environment at a level enough that it could cause a problem. Even if something is poisonous, such as a solvent like toluene that you do not want to inhale, if we do not use enough of it, even that does not get called toxic. The definition of "toxic" may seem broad because it encompasses so many different substances, but it is actually specific to something that the government has decided potentially causes a problem in Canada. I do not think we should play with that in terms of watering down a definition of something that is not only a potential hazard but something we suspect we are exposed to or is entering the environment at a level that potentially causes harm.

Senator Angus: When these stakeholders said the things that Senator Cochrane referred to, they made a big point about stigmatization in relation to the use of the word "toxic." Is there an element we need to focus on?

The Chairman: They gave us a specific example because we asked for one. A grocery store manager says to his supplier that a label on a can says it contains this product. Is this element, this part of this product, on one of the lists in CEPA that is declared toxic? The answer is yes. The store owner says, "Get that stuff off my shelves." There is a toxic substance in Windex, and we all use that. It is that kind of stigmatization that senators are asking about. How do we deal with that? People need to know that in some situations, this substance is toxic, and in others it is perfectly safe to use. Is that correct?

Mr. Benevides: Let me start on the question of stigmatization by asking if we are concerned about stigmatizing a chemical or stigmatizing people? I do not share the concern that we need to be worried about stigmatizing products or chemicals. The proof is in the action that we take in response to that stigmatization. The foundation of the act has a great deal to do with assessment,

revient non seulement à Environnement Canada, mais aussi à Santé Canada. Il n'est pas seulement question de la santé de l'environnement; il est également question de la santé des Canadiens.

Je ferai valoir que la seule présence du terme renvoie à un instrument puissant et évocateur. Nous nous opposons vivement à toute proposition visant à l'éliminer de la loi.

Le sénateur Cochrane : Vous le laisseriez tel quel?

M. Benevides : À mon avis, il n'est pas nécessaire de faire quoi que ce soit différemment. Il est question de communication aussi bien que de droit. Il faut penser que, si nous remplacions le terme par « dangereux », il existe déjà des règles particulières à l'échelle internationale et ailleurs où le terme « dangereux » n'a pas le même sens, de sorte qu'il y aurait confusion. Je n'en vois pas la nécessité.

Dr Khatter : Il y a une chose qui n'a pas été mise en contexte en ce qui concerne le terme « toxique » dans la LCPE : la LCPE définit une substance comme étant toxique seulement dans la mesure où elle entre dans l'environnement dans une concentration suffisante pour susciter un problème. Si une substance est un poison, par exemple le toluène, solvant qu'on ne voudrait pas inhaler, si les quantités utilisées n'atteignent pas un certain seuil, même cette substance n'est pas qualifiée de toxique. La définition de « toxique » peut sembler être trop vaste, car elle englobe un si grand nombre de substances différentes, mais, en réalité, elle se rapporte à une situation spécifique qui, de l'avis des autorités publiques, peut causer un problème au Canada. À mon avis, nous ne devrions pas jouer avec cette notion — diluer la définition dans le cas d'une substance qui peut non seulement représenter un danger possible, mais qui, en plus, est un danger auquel nous croyons être exposés ou une substance qui entre dans l'environnement de telle sorte qu'elle peut devenir nuisible.

Le sénateur Angus : Au moment où les représentants en question ont fait les affirmations auxquelles le sénateur Cochrane fait allusion, ils ont beaucoup insisté sur la stigmatisation liée à l'utilisation du terme « toxique ». Est-ce là un élément sur lequel nous devrions nous concentrer?

Le président : Ils nous ont donné un exemple précis, car nous en avons demandé un. Un gérant d'épicerie dit à son fournisseur que, selon l'étiquette d'une boîte de conserve, le produit contient telle substance. La substance en question, cette partie du produit figure-t-elle sur les listes de substances déclarées comme étant toxiques dans la LCPE? La réponse est : oui. Le propriétaire de l'épicerie dit : « Enlève-moi ça des tablettes. » Il y a une substance toxique dans le Windex, que, tous, nous utilisons. C'est de ce genre de stigmatisation que les sénateurs parlaient. Que faire? Les gens doivent pouvoir savoir que, dans certaines situations, la substance est toxique, alors que, dans d'autres, elle peut être utilisée de façon tout à fait sécuritaire. C'est bien cela?

M. Benevides : Pour parler de la question de la stigmatisation, je demanderai d'abord s'il faut se soucier de stigmatiser un produit chimique ou de stigmatiser des êtres humains? Je ne suis pas convaincu qu'il faille se soucier de la stigmatisation de produits, de produits chimiques. La preuve réside dans les mesures que nous adoptons en rapport avec la stigmatisation en

assembling the science and putting that together. For the most serious substances in the most serious quantities with the most serious exposure, it is a long journey on that long road, which we want to see shorter. During that journey, it is a matter of communicating that those substances are dangerous.

To change that language would impair us on that journey. Simply to change the wording but to leave the process intact would not assist us. In fact, it would impair our efforts because we would no longer have that communicative ability.

Dr. Khatter: Our experience with consumer products is that there is a lack of stigma. We understand their argument that substances may be stigmatized by calling them toxic. For the majority on the list, I think that is what Canadians want. We want to know that lead has a stigma as being toxic and that we should not put it in consumer products and say it is okay in this one and not in that one. There are essential uses, such as shielding for x-rays where we do not have an alternative, but if we look at lead as a stigmatized substance, we want to use as little as possible anywhere. We do not want to say that because it is in a computer monitor and nobody is directly exposed to it, that it is okay, because that computer monitor will end up in a landfill and that lead will leech out and back into our environment.

There are substances for which the concerns around stigmatization have some reality. By and large, it is important those substances are stigmatized as a way of keeping our eye on the prize and knowing that these substances are things we need to get out of the system and out of the market as much as possible.

Mr. Wright: Many concerns for toxins are incremental concerns as well. More important, public education and public knowledge have outstripped the objection to the public perception on what is toxic and what is not. People in Parry Sound, Ontario, which is in cottage country, now have bad air days. Bicyclists in Toronto wear masks so they do not inhale fumes. Our kids receive a great deal more environmental education than we ever had. Public knowledge is outstripping the concerns raised on the use of the term "toxic."

Senator Cochrane: Mr. Benevides, could you give that some more thought and if you have another solution to that toxic concern for CEPA that we expressed this morning, please get back to us.

Mr. Benevides: I will do that.

question. Le fondement de la loi a beaucoup à voir avec la tâche qui consiste à évaluer, à réunir les données scientifiques et à mettre tout cela ensemble. Pour les substances les plus importantes, dans les quantités les plus importantes et dans les cas d'exposition les plus importants, c'est une longue marche à faire sur un long chemin. Nous voudrions que le voyage soit moins long. Durant ce voyage, il s'agit de signaler que les substances en question sont dangereuses.

Modifier le vocabulaire nous nuirait pendant ce voyage. Modifier simplement le vocabulaire, mais laisser la démarche telle quelle ne nous serait pas utile. De fait, cela nuirait à nos efforts, car nous n'aurions plus accès à un moyen évocateur.

Dr Khatter : D'après l'expérience que nous avons des produits de consommation, il n'y a pas tant de stigmatisation. Nous comprenons le raisonnement qui nous pousse à dire que les substances pourraient être stigmatisées si elles sont qualifiées de toxiques. Pour la majorité des substances figurant sur la liste, je crois que la désignation correspond au souhait des Canadiens. Nous savons que le plomb est stigmatisé comme étant toxique et qu'il ne faudrait pas en mettre dans des produits de consommation, qu'il faut dire que cela convient dans ce cas précis, mais pas dans l'autre. Il existe des cas essentiels, par exemple le plomb utilisé pour le blindage des appareils de radiologie, pour lequel nous n'avons pas de solution de rechange, mais si nous regardons le cas du plomb en tant que substance stigmatisée, nous souhaitons qu'il soit utilisé le moins possible. Nous ne voulons pas affirmer que, comme il y a du plomb dans les moniteurs d'ordinateur, mais que personne n'y est exposé directement, tout est beau, car les moniteurs aboutissent un jour dans une décharge. De là, le plomb peut s'échapper de l'appareil et s'infiltrer dans notre environnement.

Il existe des substances à propos desquelles le souci de stigmatisation est réel. Globalement, il importe que les substances soient stigmatisées, car cela nous rappelle le but visé, cela nous fait voir que ce sont les substances qu'il faut éliminer du système et éliminer du marché autant que possible.

M. Wright : Le problème de l'accumulation s'applique également aux toxines. Fait plus important, l'éducation du public et les connaissances du public sont telles qu'il ne vaut plus la peine de s'opposer à ce que le public perçoit comme étant toxique ou pas. Les gens à Parry Sound, en Ontario, haut lieu des chalets, doivent maintenant vivre avec un air parfois vicié. Les cyclistes de Toronto portent un masque pour ne pas inhaler les gaz d'échappement des véhicules. Nos enfants ont droit à une éducation écologique nettement plus étoffée que celle à laquelle nous avons eu droit. Les connaissances du public sont en voie de l'emporter sur les préoccupations liées à l'utilisation du terme « toxique ».

Le sénateur Cochrane : Monsieur Benevides, pourriez-vous y réfléchir encore et, si jamais vous avez une solution au problème concernant le terme « toxique » dans la LCPE, dont nous avons parlé ce matin, nous vous saurions gré de communiquer de nouveau avec nous.

M. Benevides : Je le ferai.

Senator Angus: Thank you very much, gentlemen for coming this morning. I am sorry I was not here at the beginning.

I would like to ask you, Mr. Wright, a couple of questions about your organization. I have a legal background myself, so I am always curious when I hear things such as what you have said and I have the normal suspicions about certain things. Can you tell me first about your organization? Is it not for profit?

Mr. Wright: It is not for profit; we receive no government funding. We are funded two-thirds by individual donors and one-third through various foundations that have environmental goals in their own directive.

Senator Angus: Who are the members of the Sierra Legal Defence Fund? Are these non-profit organizations members of your non-profit organization?

Mr. Wright: No. We are like almost —

Senator Angus: A service organization to the others?

Mr. Wright: That is correct.

Senator Angus: Like a law firm?

Mr. Wright: Yes, we have four lawyers in Toronto and four in Vancouver but we also are science-based. Our organization relies on a lot of science, which is why we do a lot of reports. Government asks us when our reports are coming out. They pay attention to them and find them, to a large extent, useful; the reports are like report cards.

We have two things. We provide the legal expertise free of charge to other environmental groups. We also do the science work to back it up. We have our own investigations, which has allowed us in the past, for example, to engage in the Fisheries Act prosecutions.

Senator Angus: To cut to the chase, I will tell you what I derive largely from your comments. This is a huge generalization. CEPA needs a review and if it is to be an effective environmental tool, it needs to be shored up. The fact that there have been few, if any, prosecutions under CEPA and that enforcement was not even on the list of things considered when they did the preliminary review, tells me something but I am not sure what. I think it tells me that they do not have enough resources. It is wonderful to have this big statute and huge bureaucratic infrastructure, but if you do not have the tools to use this infrastructure and legislation, you might as well have nothing.

Mr. Wright: I agree and disagree with you. They have the tools but not the resources. I agree with that.

Le sénateur Angus : Merci beaucoup, messieurs, d'être venus témoigner ce matin. Je m'excuse de n'avoir pas été là au début.

Monsieur Wright, j'aimerais vous poser quelques questions au sujet de votre organisation. J'ai fait des études en droit moi-même, de sorte que cela m'intéresse toujours d'entendre des affirmations comme celles que vous avez faites, et j'ai les doutes qu'on a normalement sur certaines choses. Pouvez-vous me parler d'abord de votre organisation? Est-ce qu'elle est sans but lucratif?

M. Wright : Elle est sans but lucratif; nous ne recevons aucuns fonds du gouvernement. Nous sommes financés aux deux tiers grâce aux donateurs individuels, et au tiers, par diverses fondations ayant dans leur mission des objectifs environnementaux.

Le sénateur Angus : Qui sont les membres du Sierra Legal Defence Fund? Est-ce que ce sont des organismes sans but lucratif membres de votre organisation sans but lucratif?

M. Wright : Non. Nous sommes presque comme...

Le sénateur Angus : Un organisme de services auprès d'autrui?

M. Wright : C'est cela.

Le sénateur Angus : Comme un cabinet d'avocats?

M. Wright : Oui, nous comptons quatre avocats à Toronto et quatre autres à Vancouver, mais notre travail est également scientifique. Notre organisation se fie beaucoup aux données scientifiques, raison pour laquelle nous publions beaucoup de rapports. Ce sont les autorités gouvernementales qui nous demandent : à quel moment vos rapports seront-ils publiés? Elles y prêtent attention et, dans une grande mesure, les jugent utiles; les rapports sont comme des bulletins dans les écoles.

Nous nous acquittons de deux tâches. Nous offrons sans frais à d'autres groupes environnementalistes des services d'expertise juridique. Nous faisons également un travail scientifique à titre d'appui. Nous menons nos propres enquêtes, ce qui, par le passé, nous a permis, par exemple, d'engager des poursuites en application de la Loi sur les pêches.

Le sénateur Angus : Pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirai ce à quoi vos observations me font penser pour une grande part. Voici une généralisation énorme. La LCPE doit faire l'objet d'un examen et, si nous voulons que ce soit un outil efficace du point de vue de l'environnement, il faut la renforcer. Le fait que les poursuites sous le régime de la LCPE se sont faites rares, voire inexistantes, et que l'application de la loi ne figurait même pas dans la liste des questions à revoir au moment de l'examen préliminaire qu'ils ont fait, voilà qui me dit quelque chose, mais je ne sais pas très bien quoi. Je crois que cela me dit qu'ils ne disposent pas de moyens suffisants. Il est merveilleux d'avoir cette belle grosse loi et cette grosse infrastructure bureaucratique, mais si vous ne disposez pas des outils nécessaires pour utiliser l'infrastructure et la loi, c'est comme si vous n'aviez rien.

M. Wright : Je suis d'accord et en désaccord avec vous. On a les outils voulus, mais pas les ressources. Je suis d'accord pour dire cela.

Senator Angus: Are we talking of financial resources or other kinds of resources?

Mr. Wright: The financial end of it impacts on the bodies out there doing the work.

In this case, certainly, there is a lack of resources. That is a common complaint. The tools are there. However, I do not think they are an entire answer; they are part of the answer. I think I prefaced my comments on that at the start. There is a lack of resources but also a lack of will, perhaps, in the directives they use as to how they enforce; a prosecution is too far down the road to get to.

My submission to you dealt with two things: the civil right of action and the prosecution and enforcement side of it.

Senator Angus: I want to deal with both. In terms of the tools, is it fair to say then that, to derive from what you have said, the legislation itself, the statute's provisions that you would use for either a private lawsuit or a public prosecution, are okay and need not be changed?

Mr. Wright: I suggested one change, certainly from a standpoint of spurring action, and that was to bring it in line with our other major piece of federal pollution prevention legislation, the Fisheries Act. To make them equivalent and bring in a fine-splitting provision would encourage citizens in appropriate and reasonable cases. Those provisions are strictly monitored by the Attorney General and the courts. To be able to bring forth private prosecutions would be a nice tinkering. In general, the tools are there. This change would be a nice way and an easy way to make them much more effective, bring them to the public's knowledge and allow the public to participate. I did say "tinkering" and I agree with you.

The Chairman: May I interrupt for one second? On that exact point made by Senator Angus, would you still leave in place the prohibition against damages in civil suits that is in the act now? Would that be taken care of by the fine splitting?

Mr. Wright: No: Much happens through the civil bar. Organizations such as ours are focused as a watchdog. I see a huge amount of potential activity to help clean up our environment and enforce these provisions in the civil bar. This activity would not benefit our organization. We do not commence damage claims. When I talk about damage claims I am looking at the power of the civil bar to bring claims forward to keep large polluters accountable. Then you get into the wheel of insurance, and that kind of thing. Things really start to happen because it brings it home in a "money sense" to corporations. You need both. One is an enforcement mechanism that uses prosecutions under the act. The civil mechanism is hugely important, too, because it brings in the machinery of the

Le sénateur Angus : Est-ce qu'il est question de ressources financières ou d'autres genres de ressources?

M. Wright : L'aspect financier a un impact sur le travail des organismes qui évoluent dans le domaine.

Dans ce cas, certes, les ressources font défaut. C'est une plainte courante. Les outils sont là. Cependant, je ne crois pas qu'ils permettent de répondre entièrement à la question; ils sont un élément de solution. Je crois que j'en ai parlé pendant mes remarques préliminaires. Les ressources font défaut, mais la volonté aussi, peut-être, dans les directives d'application de la loi; la poursuite se situe trop loin.

Le mémoire que j'ai préparé à votre intention traitait de deux questions : d'abord, le droit d'intenter une action au civil et, ensuite, les poursuites et l'application de la loi.

Le sénateur Angus : Je veux traiter des deux questions. Pour ce qui est des outils de travail, peut-on affirmer sans se tromper que, selon vous, d'après ce que vous avez dit, la loi elle-même, les dispositions de la loi auxquelles vous pourriez recourir pour engager une poursuite privée ou publique, conviennent à la situation et n'ont pas besoin d'être modifiées?

M. Wright : J'ai proposé une modification, qui vise certainement à motiver l'adoption de mesures : harmoniser la LCPE avec l'autre grande loi fédérale sur la prévention de la pollution, la Loi sur les pêches. Harmoniser ces deux lois et intégrer à la LCPE une disposition sur le partage des amendes encouragerait les citoyens à agir dans des affaires appropriées et raisonnables. Les dispositions en question font l'objet d'une surveillance stricte de la part du Procureur général et des tribunaux. La possibilité d'intenter des poursuites privées, ce serait là une belle façon de rafistoler la loi. De manière générale, les outils voulus y sont. Cette modification serait une belle façon, une façon simple de les rendre encore plus efficaces, d'en informer le public et de permettre au public de participer à l'exercice. J'ai bien dit « rafistolage » et je suis d'accord avec vous.

Le président : Puis-je vous interrompre pour un instant? À propos de la question que le sénateur Angus a soulevée, justement, laisseriez-vous intacte l'interdiction de réclamer des dommages-intérêts dans le cadre de poursuites civiles comme c'est le cas en ce moment? Est-ce que la disposition sur le partage des amendes réglerait la situation?

M. Wright : Non : beaucoup de choses se font du côté civil. Les organismes comme le nôtre font leur travail de chien de garde. À mon avis, il y a du côté civil un potentiel d'activité énorme pour ce qui est de nettoyer notre environnement et d'appliquer ces dispositions. Cette activité ne serait pas profitable à notre organisme. Nous n'intentons pas de poursuites en dommages-intérêts. Quand il est question de poursuites en dommages-intérêts, je regarde les possibilités que procurent les actions civiles, pour que les grands pollueurs soient tenus responsables de leurs actions. Ensuite, il y a la roue de l'assurance et ainsi de suite. Il y a alors tout un branle-bas de combat, car les grandes sociétés y voient des signes de dollar. Il faut les deux. Il faut un mécanisme d'application de la loi qui permet le recours aux poursuites. Le

civil bar. No one has used this action. It is right in their own report. This thing is virtually useless.

The Chairman: Is the reason the absence of damage claims or the prohibition on them?

Mr. Wright: The reason is two things: damage claims and the hurdles. Remember I spoke about the hurdles? You have to ask for investigation. I have CEPA open here before me. The act states it still will not go ahead unless "the Minister failed to conduct an investigation and report within a reasonable time; or the Minister's response to the investigation was unreasonable."

You do not have that in Ontario's Environmental Bill of Rights, which this provision was largely modelled after. This section in CEPA is much more prohibitive than the Environmental Bill of Rights and even there it is not used. That is how difficult it is to get one of these things off the ground to bring in civil society.

Obviously, it is not something we should look at all the time. Government should enforce our pollution. This is a second tier, if you will.

Senator Angus: You talk about the minister under CEPA — the Minister of the Environment. The Department of Fisheries and Oceans has a different minister; correct? You say that if anything is done, it is usually done under the Fisheries Act, under these general regulations, as opposed to CEPA?

Mr. Wright: It is, except what happens is it then moves to the Attorney General. A private prosecution goes to the Attorney General to decide whether to allow a prosecution to move forward.

Senator Angus: From both?

Mr. Wright: Yes.

Senator Angus: I understand you to say the machinery within the Department of Fisheries and Oceans appears to be more efficient — there is a quicker response.

Mr. Wright: We have problems of enforcement under both the Fisheries Act and CEPA. If you recall, I referred to the Commission for Environmental Cooperation, where we brought a complaint on failure to enforce regarding pulp and paper. We see a problem in both areas — government enforcement.

One way we deal with that is with private prosecutions. They are more prevalent under the Fisheries Act because you have this fine-splitting provision, so someone bringing the action can recover some — believe me, only some — of their costs. It is not a windfall, but it is enough of an advantage to make things happen.

mécanisme civil revêt une importance incroyable, lui aussi, car il permet de recourir aux tribunaux civils. Personne n'y a eu recours. C'est dans le rapport même. C'est pratiquement inutile.

Le président : La raison en est-elle l'absence de poursuites en dommages-intérêts ou l'interdiction de celles-ci?

M. Wright : La raison est double : les poursuites en dommages-intérêts et les obstacles. Vous vous souvenez que je vous ai parlé d'obstacles? Il faut demander qu'il y ait enquête. J'ai la LCPE devant moi. La loi établit deux conditions : « le ministre n'a pas procédé à l'enquête ni établi son rapport dans un délai raisonnable; (ou) les mesures que le ministre entend prendre à la suite de l'enquête ne sont pas raisonnables. »

Cela ne se trouve pas dans la Charte des droits environnementaux de l'Ontario, qui a largement inspiré la disposition en question. Cette disposition de la LCPE est nettement plus prohibitive que ce qui se trouve dans la Charte des droits environnementaux; même là, elle ne sert pas. C'est dire à quel point il est difficile de faire lever un tel projet, pour que la société civile entre en jeu.

Évidemment, ce n'est pas une option que nous devrions toujours envisager. Le gouvernement devrait faire respecter nos règles antipollution. C'est un deuxième recours, si vous voulez.

Le sénateur Angus : Vous parlez du ministre responsable sous le régime de la LCPE — le ministre de l'Environnement. Le ministère des Pêches et des Océans a un ministre différent; c'est bien cela? Vous dites que là où quelque chose se fait, c'est habituellement sous le régime de la Loi sur les pêches, sous le régime du règlement de pêche (les dispositions générales), par opposition à la LCPE?

M. Wright : Oui, sauf que, à ce moment-là, c'est le Procureur général qui est saisi du dossier. Une poursuite privée est mise entre les mains du Procureur général, qui détermine s'il faut autoriser les poursuivants à aller de l'avant.

Le sénateur Angus : Les deux cas?

M. Wright : Oui.

Le sénateur Angus : Si j'ai bien compris, vous dites que l'appareil du ministère des Pêches et des Océans semble être plus efficace — la réponse est plus rapide.

M. Wright : Nous éprouvons des problèmes à faire respecter la loi, et sous le régime de la Loi sur les pêches, et sous celui de la LCPE. Si vous vous rappelez, j'ai parlé de la Commission de coopération environnementale, à laquelle nous avons adressé une plainte liée à un manquement à l'application de la loi concernant les pâtes et papiers. Nous voyons un problème dans les deux cas — l'application de la loi par les autorités gouvernementales.

Les poursuites privées constituent une façon de régler ces problèmes. Elles sont intentées plus souvent en vertu de la Loi sur les pêches, parce que celle-ci comporte une disposition sur le partage d'amendes, ce qui rend possible, pour la personne qui intente une poursuite, de recouvrer une partie — croyez-moi, il ne s'agit que d'une partie — de ses frais. Ce n'est rien d'extraordinaire, mais c'est suffisamment avantageux pour faire bouger les choses.

Senator Angus: In these early days, we try to focus on how deep or shallow to go in our review of CEPA. Collectively in the steering committee, we looked at this massive legislation and the time and resources available and said, we want to do something useful and constructive. How can we focus it? We are in that process now and you are very helpful.

One thing we heard, not only in these preliminary hearings but in other parts of our work generally, concerns this massive overlapping legislation, with its turf wars and jurisdictional disputes — who is on first base, who should take the prosecution? We were given a chart on the first day of these hearings that showed 37 different pieces of legislation related directly or indirectly to CEPA. From my point of view, this overlapping is the problem. That is where you should go first.

There has been a growth in demand, a mushrooming of different little statutes, laws and regulations to try to protect our environment. The result is that we have a big web of interactions. We have different departments involved. The Department of Transport feels it should deal with the ocean and oil pollution. Then another department feels it should act on the migratory birds legislation. The result is that by the time it is decided who should do the prosecution, the perpetrators have disappeared into thin air and they say, let us get on to the next case.

That is an oversimplification, but do you get my drift? Are we onto something here? Would it help to totally overhaul our pollution laws, streamline it and have it all in one-stop shopping?

Mr. Benevides: I do not think we need to do an overhaul. Yes, there are some overlaps; I do not know what the 37 are, but I would also acknowledge that different departments have their turf. However, CEPA is not only recognized but also touted by the government as the cornerstone of federal legislation.

I am always interested in looking more closely at the kind of language used. What do we mean by that? Some provisions in CEPA, for example, apply only where other legislation does not. That is one point.

Some provisions suggest that there is not overlap, but actually a sharing, which goes back to the roles of those different departments. The main point is that Mr. Wright earlier used the expression "back end and front end." As he said, the enforcement side and the provision for good civil suits is a good back end, which, in turn, helps to push the front end.

However, the real potential for CEPA is in this process of identifying substances and then moving swiftly to action: the more serious hazards those substances pose the swifter the action. That is why and where CEPA should be the cornerstone and the

Le sénateur Angus : C'est le début de notre examen de la LCPE, et nous essayons de déterminer quelle profondeur lui donner. En tant que membres du comité directeur, nous avons examiné ensemble cet imposant texte de loi et évalué le temps et les ressources disponibles, puis nous nous sommes dit que nous voulions faire quelque chose d'utile et de constructif. Comment orienter notre examen? Ce processus est actuellement en cours, et votre aide est très précieuse.

Nous avons entendu parler, non seulement au cours des audiences préliminaires, mais aussi ailleurs, dans notre travail en général, de cet imposant texte de loi, avec ses chevauchement, ainsi que les querelles de clocher et les conflits de compétence qui s'y rattachent : qui mène la barque? qui devrait intenter les poursuites? Le premier jour de l'audience préliminaire, on nous a présenté un tableau indiquant les 37 différentes lois qui sont liées directement ou indirectement à la LCPE. À mon sens, ce chevauchement constitue un problème. C'est là-dessus qu'il faut d'abord se concentrer.

On a vu une augmentation de la demande et la multiplication des petits textes législatifs et réglementaires visant la protection de l'environnement. Nous nous retrouvons avec un enchevêtrement d'interactions. On a mobilisé différents ministères. Le ministère des Transports croit que la pollution des océans et la pollution par le pétrole sont de son ressort. Un autre ministère pense devoir agir au sujet des lois touchant les oiseaux migrateurs. Au bout du compte, le temps qu'on se décide à lancer les poursuites, les auteurs de l'infraction ont disparu, et on se dit : passons au cas suivant.

Je simplifie à l'excès, mais voyez-vous où je veux en venir? Est-ce que nous touchons un point sensible? Sera-t-il utile que nous revoyons toutes nos lois sur la pollution, qu'on les rationalise et qu'on les fonde en un seul texte?

M. Benevides : Je ne pense pas que nous ayons besoin d'effectuer une révision complète. Il y a des chevauchements, c'est vrai. Je ne connais pas les 37 lois, mais je suis d'accord pour dire que les ministères ont chacun leur terrain d'action. Cependant, le gouvernement fédéral fait plus que reconnaître l'importance de la LCPE, il la présente comme la pierre d'assise de la législation fédérale en la matière.

Je suis toujours intéressé à regarder de près les mots qu'on emploie. Que voulons-nous dire par ceci, par cela? Par exemple, certaines dispositions de la LCPE ne s'appliquent que dans le cas où les autres lois ne s'appliquent pas. Voilà une chose.

Certaines dispositions laissent croire que ce n'est pas d'un chevauchement dont il s'agit, mais plutôt d'un partage, ce qui nous ramène aux rôles des différents ministères. Le point important est que M. Wright a utilisé plus tôt l'expression « début et fin ». Comme il l'a dit, il est bien d'avoir à la fin de la loi un volet qui concerne son application et une disposition qui permet d'intenter des actions adéquates au civil, ce qui, en retour, appuie le début du texte.

Cependant, le vrai potentiel de la LCPE réside dans le processus de repérage des substances qui mène rapidement à l'action : plus une substance représente un risque, plus l'action est rapide. C'est pour cette raison et en ce sens que la LCPE pourrait

main act — why the Minister of the Environment, together with the Minister of Health, who is responsible for CEPA, need to hold the stick, as it were.

In keeping with not only this legislation, but also the government's long-standing determination to make pollution prevention its main way of avoiding problems with toxic substances, this is the place to do it. That is why we advocate quick action — to facilitate pollution prevention, the ability to act sooner and more decisively when we have some evidence of the potential harm of those substances, in keeping with the precautionary principle.

Senator Adams: I will start off with a question for Dr. Khatter. I am especially concerned about pollution and you mentioned that mercury is causing some pollution.

At one time — I think around the late-1970s — there was a lot of talk about mercury in the Arctic. At that time, even health department officials told us not to eat seal liver, or even some of the fish, including char. All of a sudden, it was not dangerous any more.

The last time we heard about it was four or five years ago, when Sheila Copps was still the Minister of Health. She went to a community called Broughton Island, where people were affected by mercury — especially women breastfeeding their babies. From then on, we never heard any more about it, even though there are now more people in the community. Some are living in the Arctic and others have moved elsewhere — some are even living in Toronto.

A couple of weeks ago, when I was in Rankin Inlet, I heard on the radio that in one Arctic community with only about 300 people, there were 9 or 12 people with cancer. I am not sure if mercury gets into the environment up there through the air or the water. I have heard that because of the cold weather in the Arctic, chemical pollutants travel there easily.

Where do we stand in relation to the rest of Canada? Is there a difference between the summer and the winter, in terms of how much pollution reaches the Arctic from the south? Is it being monitored? We do not have any chemicals in the Arctic except those used in mining. There was a mine operating in Yellowknife for 40 years. It finally closed down, but they have a problem there now with arsenic. Now more mining is coming into the Arctic, mostly gold and diamond companies setting up operations. There is not much yet in Nunavut; it is mostly in the Northwest Territories, where they have quite a few diamond and gold mines.

People in the communities are worried about what is happening. Why do we have so much cancer not only in elders but also in young people? Is it caused by pollution? Perhaps the government should do more studies on drinking water and food.

être la pierre d'assise de la loi en vigueur, et c'est pour cette raison que le ministre de l'Environnement, de concert avec le ministre de la Santé, responsable de la LCPE, doivent tenir le bâton, pour ainsi dire.

Conformément à la loi, et aussi à la détermination de longue date du gouvernement à faire de la prévention de la pollution sa principale mesure pour éviter les problèmes liés aux substances toxiques, c'est dans ce cadre qu'il faut agir. C'est la raison pour laquelle nous prônons l'action rapide : pour faciliter la prévention de la pollution, pour avoir la capacité d'agir tôt et de façon décisive lorsque nous avons des preuves du danger que présentent les substances en question, de façon conforme au principe de prudence.

Le sénateur Adams : Je commencerai par poser une question au Dr Khatter. La pollution est un sujet d'inquiétude pour moi, et vous avez mentionné que le mercure est une source de pollution.

À un moment donné — je pense que c'était à la fin des années 70 — on parlait beaucoup du mercure dans l'Arctique. À l'époque, les fonctionnaires du ministère de la Santé nous recommandaient même de ne pas manger le foie des phoques, et même certains des poissons, dont l'omble chevalier. Puis, tout à coup, le danger est disparu.

La dernière fois qu'on en a entendu parler, il y a quatre ou cinq ans, Sheila Copps était encore ministre de la Santé. Elle s'est rendue dans une collectivité qui porte le nom de Broughton Island, où les gens ont des problèmes avec le mercure, surtout les femmes qui allaitent. Par la suite, on n'en a plus entendu parler, même si la collectivité a grossi. Certaines personnes vivent dans l'Arctique, et d'autres ont déménagé : il y a même des gens qui vivent à Toronto.

J'étais à Rankin Inlet il y a quelques semaines de cela, et j'ai entendu à la radio que, dans une collectivité de l'Arctique d'environ 300 habitants, il y avait 9 ou 12 personnes qui avaient le cancer. Je ne sais pas si le mercure arrivait là-bas par les airs ou par l'eau. J'ai entendu dire qu'en raison du climat froid de l'Arctique, les polluants de nature chimique voyagent plus facilement jusque-là.

Comment nous situons-nous par rapport au reste du Canada? Y a-t-il une différence entre l'été et l'hiver, en ce qui a trait à la quantité de pollution venue du Sud qui atteint l'Arctique? Est-ce qu'on étudie cela? Nous n'utilisons aucun produit chimique dans l'Arctique, sauf dans les mines. On a exploité une mine pendant 40 ans à Yellownife. Finalement, la mine a fermé, mais on connaît actuellement des problèmes liés à l'arsenic. De nouvelles exploitations minières vont voir le jour dans l'Arctique; surtout des entreprises qui s'y installent pour extraire de l'or et des diamants du sol. On n'en voit pas encore beaucoup au Nunavut, elles sont plutôt concentrées dans les Territoires du Nord-Ouest, où il y a de nombreuses mines d'or et de diamant.

Les gens des collectivités s'inquiètent de ce qui se passe. Pourquoi y a-t-il tant d'aînés, mais aussi de jeunes, qui souffrent de cancer? Est-ce à cause de la pollution? Peut-être le gouvernement devrait-il effectuer plus d'études sur l'eau potable et la nourriture.

Legislation was passed when David Anderson was Minister of Fisheries and Oceans and Allan Rock was Minister of Health. I asked that country food in the Arctic be monitored, foods such as fish, seal, whales and caribou, but that never happened. The only time monitoring was done was when someone was sick. A couple of years ago we learned that someone contracted a disease from walrus meat. Since then, before eating meat from a walrus you have to send the tongue to a lab in Winnipeg. If the tongue is okay, the meat is okay. That is the only monitoring we currently have of meat in the Arctic.

Dr. Khatter: Mercury is a perfect example of how we are contaminating the North. The mercury levels there are higher than in the South. The wildlife and fish are more contaminated, and that mercury is coming from industry, power generation and incineration of garbage in the South. That is called northern transport or long-term transport and it has to do with temperature and chemicals such as mercury going into the atmosphere and depositing in the North.

Mercury levels in country food in the North are high enough that if it were not for the health, social and cultural benefits of eating that food, we would tell people not to eat it. That is true of breast milk as well. We know that breast milk is the best thing for babies and, as doctors, we never tell women not to breastfeed, but breast milk is contaminated and we need to do something about that.

The reason we need CEPA to do this job is that it needs to be done nationally. Incineration, power generation and industry all across southern Canada is contaminating the North. One province taking care of their business will not do the trick. CEPA gives us the power to regulate mercury emissions across Canada and we are not using those powers adequately.

Senator Angus: Is that due to lack of resources?

Dr. Khatter: I would not say so. Rather than doing the work on mercury under CEPA, we have moved it to the Canada-wide standards process where we are negotiating with provincial governments on standards that are reasonable, and the decisions are more political than science-based. We are not saying that we have the authority to regulate mercury emissions and solve this problem.

Mr. Benevides: The area to which Dr. Khatter has alluded is one in which we look for more "mandatoriness," if that is a word. With the infrastructure in CEPA we can gather and assess information to learn about substances. However, in taking action is the government required to use its powers in a way that compels reduction of emissions or elimination of them? For example, on standards that are not enforceable, the use is necessary of the Canadian Council of Ministers of the Environment, whose role is

On a adopté des lois lorsque David Anderson était ministre des Pêches et des Océans et que Allan Rock était ministre de la Santé. J'ai demandé qu'on analyse les aliments traditionnels qu'on mange dans l'Arctique, comme le poisson, les phoques, les baleines et le caribou, mais on ne l'a jamais fait. On n'a effectué des analyses que lorsque des gens ont été malades. On a appris il y a quelques années que quelqu'un est tombé malade après avoir mangé de la viande de morse. Depuis, avant de manger du morse, il faut envoyer la langue de l'animal à un laboratoire de Winnipeg. Si la langue est saine, la viande est saine. Il s'agit du seul exemple de contrôle actuellement en vigueur pour la viande consommée dans l'Arctique.

Dr Khatter : Le mercure est un excellent exemple de la façon dont nous contaminons le Nord. Les taux de mercure y sont plus élevés que dans le Sud. La contamination de la faune est plus importante, et il s'agit d'un mercure qui provient des industries, des centrales électriques et de l'incinération des déchets dans le Sud. On appelle ce phénomène le transport vers le Nord ou le transport à long terme, et il est lié à la température et au transport de produits chimiques comme le mercure dans l'atmosphère, qui finissent par se déposer dans le Nord.

Les taux de mercure présents dans les aliments traditionnels du Nord sont si élevés que si ce n'était des avantages sanitaires, sociaux et culturels liés à cette nourriture, nous recommanderions aux gens de ne pas la manger. Cela est vrai aussi du lait maternel. Nous savons que le lait maternel est ce qu'il y a de mieux pour les bébés, et, en tant que médecins, nous ne recommanderons jamais aux femmes de ne pas allaiter, mais le lait maternel est contaminé, et nous devons y faire quelque chose.

La raison pour laquelle nous devons utiliser la LCPE pour régler ces problèmes est qu'on doit le faire dans l'ensemble du pays. Partout dans le sud du Canada, les incinérateurs, les centrales électriques et les industries contaminent le Nord. Il ne suffit pas qu'une province en particulier se responsabilise. La LCPE donne le pouvoir de réglementer les émissions de mercure dans l'ensemble du Canada, et nous n'utilisons pas ce pouvoir de façon adéquate.

Le sénateur Angus : Est-ce que c'est à cause d'un manque de ressources?

Dr Khatter : Je ne pense pas. Plutôt que de nous occuper du dossier du mercure dans le cadre de la LCPE, nous le faisons dans le cadre d'un processus de normalisation pancanadien, qui nous amène à négocier avec les gouvernements provinciaux des normes raisonnables, et à prendre des décisions plus politiques que scientifiques. Nous n'envoyons pas le message selon lequel nous avons l'autorité nécessaire pour réglementer les émissions de mercure et régler le problème.

M. Benevides : Le domaine auquel le Dr Khatter a fait allusion en est un pour lequel nous prônons plus « d'obligatoireté », si ce mot existe. Grâce à l'infrastructure que constitue la LCPE, nous avons la possibilité de recueillir et d'examiner des renseignements sur les différentes substances. Cependant, lorsqu'il prend des mesures, le gouvernement doit-il utiliser ses pouvoirs de façon à forcer la réduction des émissions ou leur élimination complète? Par exemple, en ce qui a trait aux normes dont l'application n'est

good in principle in terms of cooperation among jurisdictions. However, under CEPA we look for leadership by the federal government to establish those obligations and then have the other jurisdictions act if they can. In the absence of that willingness by other jurisdictions, the federal government would act to enforce reductions, bans or what have you.

Senator Adams: I have been working on the fishery with DFO for the last four years, since we settled our land claim. We have had some difficulties. We have had difficulties with some departments that took 30 years to resolve after the settlement of a land claim. Sometimes they do understand the agreement. Ottawa imposes the exact same policies on all fishermen, even those in the Arctic, and some of those policies were introduced in the fishing act of 1884, which is a long time ago. The Fisheries Act should be amended or there should be a new act.

Since we settled our land claim in 1993, commercial fishing has developed in the High Arctic at Davis Strait. However, the DFO still has the policy that anyone who wants to use dragging vessels can do so in the Arctic.

Water temperatures in the Arctic have been monitored for the last two or three years by the Canadian Coast Guard. We learned at a meeting in Iqaluit last February that in some of the deeper areas where turbot are fished the temperature on the bottom was as high as -1 ° C. You talked about the fishery in B.C. and I wonder about the water there.

The Inuit people have good memories. We remember when the cod fishery collapsed in Newfoundland over 10 years ago. We want to have long-term planning in the Arctic so that what happened in Newfoundland will not happen to us.

I remember when we passed Bill C-9, the Canada Health Act. I was on the committee that examined that bill. Under that legislation, any testing has to go through five departments; Transport Canada, the Canadian Coast Guard, Health Canada, DFO and Environment Canada. There used to be insufficient authority, but now there is too much.

I believe there are over 10,000 people working in the Department of Fisheries and Oceans across Canada. With new legislation could DFO do more monitoring of the environment?

Mr. Wright: Your question covers a number of bases and perhaps comes back to Senator Angus' point about the chart and the overlapping legislation and where we go with it. The Fisheries Act is one act that overlaps with CEPA.

The point is a good one. Should we also look at amalgamating other acts into CEPA? That is not a tinkering thing. CEPA 1988 amalgamated a number of acts: the Clean Air Act, the Ocean

pas obligatoire, on doit nécessairement recourir au Conseil canadien des ministres de l'Environnement, qui favorise en principe la collaboration entre les différentes administrations. Cependant, dans le cadre de la LCPE, nous souhaitons que le gouvernement fédéral joue un rôle prépondérant dans la définition de ces obligations, et qu'il pousse les autres administrations à agir lorsqu'elles peuvent le faire. En l'absence d'une volonté de la part des autres administrations, le gouvernement fédéral forcerait l'application de réductions, d'interdictions, et cetera.

Le sénateur Adams : Je travaille avec le MPO sur le dossier des pêches depuis quatre ans, depuis que nous avons réglé la question de nos revendications territoriales. Nous avons connu quelques problèmes. Les problèmes que nous connaissions avec certains ministères ont pris 30 ans à se résoudre après le règlement d'une revendication territoriale. Parfois ils comprennent l'entente. Ottawa impose les mêmes politiques à tous les pêcheurs, même ceux qui vivent dans l'Arctique, et certaines de ces politiques datent de la Loi sur les pêches de 1884, qui est très vieille. On devrait modifier la Loi sur les pêches, ou rédiger une nouvelle loi.

Depuis que nous avons réglé nos revendications territoriales en 1993, la pêche commerciale a connu une phase d'expansion dans le Grand Nord, dans le détroit de Davis. Cependant, la politique du MPO est encore la même; quiconque veut pêcher à la drague dans l'Arctique peut le faire.

La Garde côtière canadienne surveille la température de l'eau dans l'Arctique depuis deux ou trois ans. Au cours d'une rencontre à Iqaluit en février dernier, nous avons appris que, dans certaines des zones les plus profondes où on pêche le turbot, la température au fond de l'eau était aussi élevée que -1 ° C. Vous avez parlé de la pêche en Colombie-Britannique, et je me pose des questions au sujet de l'eau là-bas.

Les Inuits ont une bonne mémoire. Nous nous souvenons de l'effondrement de la pêche à la morue à Terre-Neuve, il y a de cela plus de 10 ans. Nous voulons planifier à long terme dans l'Arctique, de façon à ce que ce qui est arrivé à Terre-Neuve ne nous arrive pas.

Je me souviens de l'adoption du projet de loi C-9, la Loi canadienne sur la santé. Je faisais partie du comité qui a examiné ce projet de loi. Dans le cadre de cette loi, tout essai doit passer par cinq ministères : Transports Canada, la Garde côtière canadienne, Santé Canada, le MPO et Environnement Canada. Avant, il n'y avait pas assez d'autorités, maintenant, il y en a trop.

Je crois qu'il y a plus de 10 000 personnes qui travaillent pour le ministère des Pêches et des Océans, dans l'ensemble du Canada. Si on rédige une nouvelle loi, est-ce que le MPO va être en mesure d'effectuer une plus grande surveillance de l'environnement?

M. Wright : Votre question touche plusieurs aspects et rejoint le point abordé par le sénateur Angus au sujet du tableau, des lois qui chevauchent et de ce que nous allons faire de tout cela. La Loi sur les pêches est l'une de celles qui recoupent en partie la LCPE.

C'est un bon point. Devrions-nous envisager de fondre d'autres lois dans la LCPE? Il ne s'agit pas de rafistoler. La LCPE de 1988 a fusionné plusieurs lois : la loi contre la pollution atmosphérique,

Dumping Control Act, Part III of the Canada Water Act, as well as the Environmental Contaminants Act. The act itself was an amalgamation of acts. You are asking if we should change the Fisheries Act, and amalgate other acts so things are more focused. I do not have the answer to that today.

On the fisheries end, I have a lot of familiarity with the habitat provisions and the pollution prevention provisions. As I have said, for various reasons, we have used those provisions with greater and lesser effect. They have been effective. I would not want to see them tinkered with in the sense of getting rid of those provisions. If we try to amalgamate the pollution provisions in one spot, that is one thing. The chart I am looking at divides things into products, emissions and effluents, and then habitat protection and land use management. The Fisheries Act straddles the habitat and the emissions and effluents portion of that chart.

If you are talking about taking the pollution prevention provisions out of the Fisheries Act and putting them into CEPA, I would not want to do it under the current regime in the way that CEPA does not have the teeth that the Fisheries Act does for the work we do.

Senator Adams: Do you monitor the temperature of water? I am not good with metric, I use inches. Arctic char grows only about one inch every year. I do not know how many inches salmon grow every year. We are looking at the connection between that and water temperature on the East Coast, the West Coast and the North.

Mr. Wright: Unfortunately, the Fisheries Act is not designed to look at that issue. It looks at allocating quotas. Quotas have to be changed because the temperatures change and the fish are going somewhere else or disappearing. That is the back end, if you will. It is not the solution to the problem.

Senator Adams: Mostly I am concerned with damaging the bottom. We have been fishing for over 100 years. The people in the community are concerned about that. Draggers are coming up north.

Mr. Wright: I was counsel on the draggers case in Nova Scotia, so I am familiar with that. Unfortunately, the Fisheries Act did not help us on that either, but it can deal with that issue. It is a broad issue. When you go to court, you have to focus on a particular instance. I do not think there is a solution in the Fisheries Act at the moment to your concerns, which are global areas of concern.

Mr. Benevides: Environment Canada has administered those pollution prevention provisions of the Fisheries Act under an administrative agreement with DFO for many years

la Loi sur l'immersion des déchets en mer, la partie III de la Loi sur les ressources en eau du Canada, ainsi que la Loi sur les contaminants de l'environnement. La loi en soi était un amalgame de lois. Vous posez la question de savoir si nous devons modifier la Loi sur les pêches, et y intégrer d'autres lois de façon à ce que les choses soient plus précises. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question aujourd'hui.

En ce qui a trait aux pêches, je connais très bien les dispositions relatives aux habitats naturels et à la prévention de la pollution. Comme je l'ai déjà mentionné, pour diverses raisons, nous avons utilisé ces dispositions de façon plus ou moins efficace. Elles ont servi. Je ne souhaite pas qu'on les rafistole si cela consiste à s'en débarrasser. Par contre, on peut tenter de rassembler les dispositions sur la pollution en un seul texte. Le tableau que j'ai sous les yeux présente les produits, les émissions et les eaux résiduaires d'un côté, et la protection des habitats naturels et l'aménagement du territoire de l'autre. La Loi sur les pêches touche les parties de ce tableau qui concernent l'habitat, les émissions et les eaux résiduaires.

Si vous parlez de faire passer les dispositions relatives à la prévention de la pollution de la Loi sur les pêches à la LCPE, vous parlez de quelque chose que je n'aimerais pas faire dans le cadre du régime actuel, parce que la LCPE n'a pas le mordant de la Loi sur les pêches, en ce qui a trait au travail que nous effectuons.

Le sénateur Adams : Surveillez-vous la température de l'eau? Je ne suis pas à l'aise avec le système métrique, j'utilise les pouces. L'omble chevalier ne grandit que d'environ un pouce par année. Je ne sais pas de combien de pouces un saumon grandit par année. Nous nous intéressons à la relation entre la croissance des poissons et la température de l'eau sur la côte est, la côte ouest et dans le Nord.

M. Wright : Malheureusement, la Loi sur les pêches n'est pas conçue d'une façon qui permette d'aborder cette question. Elle est tournée vers la définition de quotas. Les quotas ont changé parce que les températures changent et que les poissons migrent ou disparaissent. C'est la fin dont on a déjà parlé, si vous voulez. Ce n'est pas la solution au problème.

Le sénateur Adams : Je suis surtout préoccupé par la détérioration des fonds marins. Nous pêchons depuis plus de 100 ans. Les membres de la collectivité sont préoccupés. Les chalutiers s'en viennent dans le Nord.

M. Wright : J'ai agi à titre de conseiller lorsqu'on a abordé le cas des chalutiers en Nouvelle-Écosse, ce qui fait que le sujet m'est familier. Malheureusement, la Loi sur les pêches ne nous a pas servi dans ce cas-là non plus, mais elle pourrait servir à régler ce problème. Il s'agit d'une question de portée générale. Lorsque vous allez en cour, vous devez vous concentrer sur une question précise. Je ne crois pas qu'il existe à l'heure actuelle une solution à vos problèmes dans la Loi sur les pêches, parce que leur portée est trop grande.

M. Benevides : Environnement Canada est responsable des dispositions relatives à la prévention de la pollution de la Loi sur les pêches, dans le cadre d'une entente administrative conclue avec

now. While the provisions are in the Fisheries Act, the prosecutions that are undertaken or not are initiated or not by Environment Canada.

More important, I want to go back to the earlier discussion stemming from a question from Senator Angus about whether resources were needed and the differences between the statutes. The differences are on those pollution prevention provisions. I think one of the reasons there has been a longer history of at least initiating prosecutions under the Fisheries Act is that the provision there is from a different era, one we hearken back to, when we had much stronger provisions. The provision was a simple prohibition that one is not allowed to deposit deleterious substances into waters frequented by fish, and there are regulatory exceptions to that. That prohibition is, in simple terms, why that provision is used more often at the enforcement end of things.

Senator Tardif: I understood you to say that the government needs to act sooner and more decisively in keeping with a precautionary principle. I believe that precautionary principle states that when there are threats of serious and irreversible damage, even though there is a lack of full scientific certainty, there is a need to move forward to consider cost-effective measures. Has the fact that the expression "cost-effective measures" been included in that statement of a precautionary principle had any impact on the effective application of the principle?

Mr. Benevides: Addressing the last part of your question first, it is difficult to see how that cost-effectiveness language affects implementation because that goes to decisions taken or not taken at the level of regulations that are developed. The whole process behind that is one that is difficult for the Canadian public to see and, therefore, it is hard for me to comment on that.

I will go back to my earlier comments. There was controversy, as senators may recall, when the bill was enacted as to whether that particular articulation of the precautionary principle should be there. The Environment Committee in the other place removed the words "cost-effective" and, when the bill returned to the house for final reading, those words were put back in following a strong lobby effort.

My earlier comments were that the spirit of precaution is not necessarily to be derived from one articulation of the precautionary principle. We have one in CEPA and another in the Canada Oceans Act, for example, and in other legislation. In talking about acting sooner and decisively, I noted that, as an emerging and clear requirement in international law, now recognized in Canadian law, it is those requirements that are important to precaution rather than the precise wording. That is a two-prong answer. I hope it is clear.

le MPO depuis de nombreuses années maintenant. Les dispositions en question font partie de la Loi sur les pêches, mais c'est Environnement Canada qui entreprend ou non des poursuites.

Je veux revenir à un point plus important qu'on a abordé plus tôt à la suite d'une question posée par le sénateur Angus, qui demandait si on avait besoin de ressources et quelles étaient les différences entre les lois. Les différences touchent ces dispositions relatives à la prévention de la pollution. Je crois que l'une des raisons qui font que la Loi sur les pêches est depuis longtemps le cadre dans lequel les poursuites sont un peu moins intentées, est que les dispositions de cette loi sont d'une autre époque, à laquelle nous revenons, beaucoup plus strictes sur ce plan. La disposition constituait une interdiction simple pour quiconque de verser des substances délétères dans les eaux où vivent des poissons, et il y a des exceptions réglementaires à cette règle. Le fait que cette disposition constitue une interdiction est, en termes simples, la raison pour laquelle on y a plus souvent recours pour l'application de la loi.

Le sénateur Tardif : Si je comprends bien, vous dites que le gouvernement doit agir rapidement et de façon décisive, conformément au principe de prudence. Je crois que le principe de prudence précise que lorsqu'il y a des risques de dommages graves et irréversibles, même si les preuves scientifiques manquent, on doit envisager des mesures efficientes. Est-ce que le fait qu'on ait intégré l'expression « mesures efficientes » dans l'énoncé du principe de prudence a eu des répercussions sur l'application de ce principe?

M. Benevides : D'abord, en ce qui a trait à la dernière partie de votre question, il est difficile de déterminer l'incidence de ce vocabulaire sur la mise en œuvre, puisque cela touche la prise de décisions concernant l'élaboration de règlements. Le processus qui sous-tend cela est obscur pour la population du Canada, et, en conséquence, il est difficile pour moi de formuler des commentaires à ce sujet.

Je reviens aux commentaires que j'ai faits plus tôt. Les sénateurs se souviennent peut-être qu'il y a eu une controverse, au moment de la promulgation de la loi en question, sur le fait d'y intégrer cette version particulière du principe de prudence. Le comité de l'environnement de l'autre Chambre a supprimé le mot « efficiente » et, lorsque le projet de loi a été envoyé à la Chambre pour la lecture finale, on a rétabli le mot en raison d'un effort soutenu de la part de certains groupes de pression.

Quand j'ai formulé des commentaires tout à l'heure, je voulais dire que l'idée de prudence n'a pas nécessairement découlé d'une formulation particulière du principe de prudence. Il y a une version de ce principe dans la LCPE, et une autre dans la Loi sur les océans, par exemple, et dans d'autres lois. Au sujet du fait d'agir tôt et de façon décisive, j'ai remarqué que ces exigences, qui font surface de façon claire en droit international et qui sont maintenant inscrites dans les lois canadiennes, sont plus importantes à l'égard du principe de prudence que la formulation précise de ce principe. Il s'agit d'une réponse à deux volets. J'espère qu'elle est claire.

I have an articulation from an ministerial declaration of 1990, the Bergen Ministerial Declaration on Sustainable Development, which is a different articulation in the same spirit. They all give us a similar message.

Senator Tardif: Perhaps you have mentioned this already. How can this principle be measured? What criteria do we use? I think you alluded to some criteria, but would you mind reviewing that for me?

Mr. Benevides: I did not go into a lot of detail, but I could.

As Mr. Wright mentioned a moment ago, CEPA was an amalgam of a number of environmental statutes. Most of our focus here today is Part V, the toxic substances part, and Part IV, the pollution prevention part.

Within Part V is the whole process that allows us to identify substances and then continue forward with ultimately regulating or prohibiting those substances, their use and manufacture. There are a number of places throughout that process where precaution could be more clearly articulated and required on the part of officials and ministers — and cabinet, although that is not normally done in legislation. However, there is always an exception.

It is true that the administrative duties section of the CEPA requires a precautionary approach to be taken and that applies throughout the act. However, because of the various places in the act that allow for discretionary decisions, we suggest that precaution requires some of that discretion to be eliminated or tailored. For example, when we know that a substance has certain serious characteristics, such as persistence, bio-cumulative properties or it is inherently toxic, our mandatory timelines would factor in. We would then take the fastest action in completing the science or declaring that we have enough science. That is precaution. We would take action within a limited period of time, which would be reviewable down the road, but we would eliminate it. That is the spirit of pollution prevention.

There would be a similar process for substances that have some but not all of those serious characteristics. There would be provisions that require action with somewhat longer timelines. The mandatory element would come into play.

We would be happy to provide examples. The committee could make recommendations to draft some provisions. I expect that there would be more resources within Parliament for that purpose. We would be pleased then to make the initial suggestions, to comment and to assist with that.

Senator Tardif: I would appreciate your getting back to the committee on that.

J'ai sous les yeux le texte d'une déclaration ministérielle de 1990, la Déclaration de Bergen sur le développement durable, dont l'esprit est le même, mais la formulation, différente. Le message est à peu près toujours le même.

Le sénateur Tardif : Peut-être avez-vous déjà mentionné cela. Comment peut-on mesurer l'application de ce principe? Quels sont les critères que nous utilisons? Je crois que vous avez déjà parlé de certains critères, mais pourriez-vous revenir là-dessus, s'il vous plaît?

M. Benevides : Je n'ai pas donné beaucoup de détails, mais je pourrais le faire.

Comme M. Wright l'a mentionné il y a quelques instants, la LCPE est l'amalgame de nombreuses lois environnementales. Nous nous concentrons aujourd'hui sur la partie V, qui porte sur les substances toxiques, la partie IV, qui porte sur la prévention de la pollution.

La partie V consiste en un processus complet qui nous permet de repérer des substances et, au bout du compte, d'en réglementer l'usage et la fabrication, et de les interdire. À de nombreux moments au cours de ce processus, le principe de prudence pourrait être formulé de façon plus claire, et il serait nécessaire que les fonctionnaires et les ministres en tiennent compte, ainsi que le Cabinet, même si ce n'est pas ce que l'on fait habituellement en matière de loi. Cependant, il y a toujours une exception.

Il est vrai que la section qui porte sur l'application administrative de la LCPE exige qu'on tienne compte du principe de prudence, ce qui s'applique à l'ensemble de la loi. Cependant, en raison des nombreux passages de la loi qui accordent une certaine liberté de décision, nous pensons que le principe de prudence exige la suppression ou l'adaptation d'une partie de cette liberté de décision. Par exemple, lorsque nous savons qu'une substance possède certaines caractéristiques qu'on ne peut prendre à la légère, comme le fait d'être persistante, d'être bioaccumulable ou toxique en elle-même, nos délais obligatoires auraient une incidence sur le processus. Nous effectuerions alors les recherches scientifiques le plus rapidement possible ou déclarerions que nous avons suffisamment de preuves scientifiques. Voilà ce qu'est la prudence. Nous prendrions des mesures à l'intérieur de délais courts, mesures que l'on pourrait réviser plus tard, et nous éliminerions la substance en question. Voilà ce qu'est la prévention de la pollution.

Il existerait un processus similaire pour les substances qui possèdent certaines de ces caractéristiques à ne pas négliger, mais pas toutes. Il y aurait alors des dispositions qui rendraient obligatoire le fait de prendre des mesures, mais les délais seraient un peu plus longs. Le caractère obligatoire entrerait en jeu.

Nous serions heureux de fournir quelques exemples. Le comité pourrait formuler des recommandations pour la rédaction de l'ébauche pour certaines dispositions. Je prévois qu'il y aurait plus de ressources au Parlement à cette fin. Nous formulerions alors avec plaisir des suggestions de départ, pour commenter ce processus et y contribuer.

Le sénateur Tardif : J'aimerais que vous assuriez le suivi de cette question auprès du comité.

The Chairman: Dr. Khatter, when you began your comments this morning, you said that a means by which to compel commercial interests to provide more information is lacking and needed to be put into place. At the same time, I am aware that you recognize that proprietary interests in that information must be protected by definition. Is there a mechanism in place by which both those ends can be achieved?

Dr. Khatter: I do not think I talked about it much in my presentation this morning.

The Chairman: Yes, you said that one of the powers lacking was the power to compel the provision of information under the act.

Dr. Khatter: A provision in the CEPA gives the federal government the option to compel companies to provide data. Environment Canada can ask companies for existing data at any time. In terms of asking for data where gaps in the data exist, a clause in the act says that the government must have a certain amount of suspicion that these chemicals cause harm before they can make the request.

I assume that you are speaking to confidential business information problems. Other acts in North America have dealt with this problem. For instance, the pest control products legislation that will come into force soon differentiates between proprietary information that is commercial and information about health and safety. Health and safety information is not considered confidential business but is considered to be test data. Anyone in Canada will be able to look at the test data provided they sign a declaration that they will not use it for commercial purposes.

Canada has signed international agreements, such as the Strategic Approach to International Chemicals Management, in which we recognize that health and safety information data on testing chemicals and products that tells us whether they are safe or harmful needs to be in the public domain. I believe the pest legislation in the U.S. provides that anyone who uses the information must pay royalties to the respective company. That is one way to keep the information available while still protecting the company.

The Chairman: Does that royalty provision exist in CEPA?

Dr. Khatter: No.

The Chairman: Perhaps that should be considered. Anyone in Canada can look at the test information so we must assume that one's competitors can look at the information.

Dr. Khatter: Part of the problem is that CEPA does not clarify this well enough. We could make differentiations between the commercial value of formulation versus the test data, as with the

Le président : Monsieur Khatter, lorsque vous avez commencé à formuler des commentaires ce matin, vous avez dit qu'il faudrait mettre en place un mécanisme pour obliger les entreprises à fournir plus d'information. En même temps, je sais que vous reconnaissez la nécessité de protéger par définition les intérêts propriétaux que la divulgation de l'information en question met en jeu. Existe-t-il, à l'heure actuelle, un mécanisme qui permet de réaliser ces deux objectifs?

Dr Khatter : Je ne pense pas en avoir parlé beaucoup dans mon exposé de ce matin.

Le président : Oui, vous avez dit que l'un des pouvoirs manquants était le pouvoir de rendre obligatoire la diffusion d'information en vertu de la loi.

Dr Khatter : Il existe dans la LCPE une disposition qui donne le choix au gouvernement fédéral d'obliger ou non les entreprises à fournir des données. Environnement Canada peut demander aux entreprises de fournir les données en leur possession à tout moment. En ce qui a trait au fait de demander l'accès à des données dont les entreprises ne disposent pas, il y a une disposition de la loi qui précise que le gouvernement doit avoir des doutes suffisants sur le fait que tel ou tel produit chimique soit dangereux avant de formuler une telle demande.

Je présume que vous parlez des problèmes liés aux renseignements confidentiels de nature commerciale. On a abordé ce problème dans le cadre d'autres lois nord-américaines. Par exemple, la Loi sur les pesticides qui entrera bientôt en vigueur établit une distinction entre les renseignements exclusifs de nature commerciale et ceux qui concernent la santé et la sécurité. Les renseignements relatifs à la santé et à la sécurité sont vus non pas comme exclusifs et d'intérêt commercial, mais comme des données d'essai. N'importe qui au Canada pourra examiner les données d'essai, sous réserve que la personne qui désire le faire signe une déclaration selon laquelle elle n'utilisera pas ces renseignements à des fins commerciales.

Le Canada a signé certains accords internationaux comme l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans le cadre desquels nous affirmons que les données d'essai de produits chimiques ou de consommation sur la base desquels nous décidons qu'une substance est dangereuse ou non sont du domaine public. Je crois que la loi américaine sur les pesticides prévoit que quiconque utilise les renseignements fournis par une entreprise doit lui payer des redevances. C'est l'une des façons par lesquelles on peut rendre l'information disponible tout en protégeant l'entreprise.

Le président : Est-ce que la LCPE comporte une disposition de ce genre sur les redevances?

Dr Khatter : Non.

Le président : On devrait peut-être l'envisager. N'importe qui au Canada peut examiner les données d'essai; nous devons donc présumer qu'un concurrent peut le faire.

Dr Khatter : Une partie du problème vient du fait que la LCPE n'est pas assez précise sur ce point. Nous pourrions établir une distinction entre la valeur commerciale de la composition d'un

pest control products legislation, such that people would need only to sign a promise not to use the information for commercial interests.

We need to be clear about what information is truly important for companies to keep commercially secret and what information should be in the public domain and whether companies might use a confidential business information category as a way of hiding.

The Chairman: Those two are not always mutually exclusive. The protection is important but if we add a compulsion, then we need to add a reasonable balanced protection. Do you agree?

Dr. Khatter: Yes, I agree provided the health and safety data is available for people to examine and determine whether a product is safe.

Mr. Benevides: Briefly on the question of balance, we often use that phrase. I simply reinforce that there is a perceived balance now. In terms of the thrust of the CEPA, which is supposed to be about pollution prevention, we need to look hard at how that balance is resolved. We are talking about changing that thrust or the nature of the existing balance in favour of health and safety, as Dr. Khatter suggests.

The Chairman: All of you have talked about the lack of, or gaps in, clear timelines and requirements in the act to which the government would adhere. There needs to be a clearer provision in the act about the application, implementation and enforcement of it. Can you give us one or two specific examples anecdotally, now or later in writing, of an instance in which the lack of that capacity in the act puts Canadians as individuals or the Canadian environment at risk? Is there anything tangible on the ground or in the air that could present such a risk? If so, can you tell us why it is there and why it has not been removed, taken care of or looked after? Is it because of this existing impediment in the CEPA?

Dr. Khatter: There are many such examples. Sometimes it is difficult but we are still trying to get a sense of the barriers in the process and why the process stalls at certain points in the process.

One example I gave in my presentation was the PFOS, which is a breakdown product from stain repellents and the coatings they put on microwave popcorn bags to prevent greasiness. Although Canada does not produce that chemical, countries around the world such as the U.S., Germany and Japan, use these chemicals and the chemicals that break down into PFOS and put them into products that are imported into Canada. The U.S. Environmental Protection Agency saw this chemical as a huge problem. The company recognized first that this substance is extremely persistent — way more than PCPs, DDT or those things, bioaccumulating in the Canadian North — and we need to do

produit et les données d'essai, comme dans le cas de la Loi sur les pesticides, de façon que les gens n'auraient qu'à signer une promesse de non-utilisation des renseignements à des fins commerciales.

Nous devons établir clairement quels sont les renseignements qu'il est important pour les entreprises de garder secrets et quels renseignements peuvent être diffusés, et si les entreprises ont la possibilité d'utiliser une disposition relative à la confidentialité des renseignements d'intérêt commercial pour se dérober à la loi.

Le président : Ces deux éléments ne sont pas toujours exclusifs l'un de l'autre. Le volet protection est important, mais si nous y ajoutons des devoirs, alors nous devons fournir une protection raisonnable et équilibrée. Êtes-vous d'accord?

Dr Khatter : Oui, je suis d'accord, pour autant que les données d'essai relatives à la santé et à la sécurité soient disponibles afin que les gens puissent les examiner et déterminer si un produit est sécuritaire.

M. Benevides : Brièvement, au sujet de l'équilibre, terme que nous utilisons souvent. Je voudrais simplement souligner que, à l'heure actuelle, on perçoit la situation comme étant une situation d'équilibre. En ce qui a trait à l'objectif de la LCPE, censée être la prévention de la pollution, nous devons examiner attentivement la manière dont cet équilibre est atteint. Nous parlons de modifier cet objectif ou la nature de l'équilibre qui existe à l'heure actuelle, de façon à favoriser la santé et la sécurité, comme le suggère le Dr Khatter.

Le président : Vous avez tous parlé de l'absence d'exigences ou de délais clairs dans la loi, que le gouvernement respecterait, ou de lacunes à ce sujet. Il faut intégrer à la loi une disposition plus claire quant à son application. Pourriez-vous nous donner un ou deux exemples, maintenant ou plus tard par écrit, dans lesquels l'absence d'une telle capacité dans la loi présente un risque pour les Canadiens ou pour l'environnement? Y a-t-il quoi que ce soit de tangible, sur terre ou dans les airs, qui comporte un risque semblable? Si c'est le cas, pouvez-vous nous dire pourquoi cet élément est là, et pourquoi on ne s'en est pas débarrassé ou préoccupé? Est-ce en raison des manques dans la LCPE?

Dr Khatter : Il existe de nombreux exemples de ce genre. C'est parfois difficile, mais nous en sommes encore à essayer de comprendre ce qui fait obstacle au processus et les raisons pour lesquelles celui-ci échoue à certains moments.

L'un des exemples que j'ai donnés dans mon exposé concernait le PFOS, qui est un produit de la décomposition des antitaches et de la pellicule qu'on intègre aux sacs de maïs soufflé pour le micro-ondes de façon à empêcher qu'ils soient graisseux. Le Canada ne fabrique pas ce produit chimique, mais d'autres pays comme les États-Unis, l'Allemagne et le Japon l'utilisent ainsi que les produits chimiques qui se décomposent pour donner le PFOS, et ces pays les font entrer dans la composition de produits de consommation qu'ils exportent vers le Canada. L'Environmental Protection Agency des États-Unis voit dans ce produit chimique un grave problème. L'entreprise a d'abord reconnu que cette

something about it. In 2000, they said no more PFOS in the U.S., except for certain small uses in aviation and micro-electronics where there were no alternatives yet.

Our question to the government is why did it take until 2004 for us to complete an assessment and publish it in the *Canada Gazette*, proposing that we do something to get rid of this chemical? Why, since then, has there still been no final decision? Do we not need mandatory timelines within those gaps that say if it was in the *Canada Gazette* in 2004, why in the spring of 2006 do we not have a final decision?

Is it sitting in the minister's office? Is it sitting in cabinet? We understand that at the cabinet level, sometimes a decision about a certain substance takes a back seat to the five priorities the government has. That is why the act needs to push that along and ensure those decisions are made in a timely way so the Canadian public is protected in a timely way.

In a broader scheme that we have not talked about yet, I am sure you have heard there is a categorization process in Canada in terms of chemicals. The categorization of the 23,000 existing substances that were on the market, which were grandfathered into Canada with almost no data on which ones are safe and which ones are not, will be completed on September 14, 2006. The government has done a scoping exercise to get a sense of which ones are probably the worst ones that we should start with. That categorization exercise is finishing because we had a mandatory timeline that said we have to get this done in six or seven years. Guess what? They got it done.

The problem now is that there are no mandatory timelines from this point on. By law, they need screening assessments and management plans. We have no idea how long this will take and there is nothing in the law that says how long they have, even for the worst ones. It could take 15 years; it could take 20 years — there are no requirements. We have seen that when those requirements are not there, these things take a lot longer than we need them to.

The Chairman: Do you see the usefulness, in that case, of a device such as the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, COSEWIC, process that exists in the Species at Risk Act? I do not know if you are familiar with it, but it says, in effect, that if science says this species should go on the list — whichever list it talks about — and makes that recommendation, then the cabinet must either implement it or respond within a

substance est extrêmement persistante, beaucoup plus que les PCP, le DDT et d'autres produits du genre, qui s'accumulent dans les milieux naturels du nord du Canada, et qu'on doit faire quelque chose à ce sujet. En 2000, on a banni le PFOS aux États-Unis, sauf pour utilisation limitée dans le domaine de l'aviation et de la micro-électronique, où on ne connaît pas de solutions de remplacement à l'heure actuelle.

La question que nous posons au gouvernement est la suivante : pourquoi a-t-il fallu que nous attendions jusqu'à 2004 pour effectuer une évaluation et en publier les résultats dans la *Gazette du Canada*, avant de proposer que nous fassions quelque chose pour nous débarrasser de ce produit chimique? Pourquoi aucune décision n'a-t-elle été prise depuis à ce sujet? N'avons-nous pas besoin de délais obligatoires pour combler ces lacunes révélées par le fait que même si on en a parlé dans la *Gazette du Canada* en 2004, on n'a pas encore pris une décision finale au printemps 2006?

Le dossier traîne-t-il sur le bureau d'un ministre? Au Cabinet? Nous savons, en ce qui concerne le Cabinet, que les décisions relatives à certaines substances sont parfois reléguées au second plan en raison des cinq priorités du gouvernement. C'est la raison pour laquelle la loi doit nous permettre de faire avancer ce dossier, et de garantir que les décisions sont prises rapidement de façon à ce que la population canadienne soit protégée rapidement.

Il y a un projet de portée plus générale dont nous n'avons pas encore parlé, et dont je suis sûr que vous avez entendu parler, et qui concerne le processus de catégorisation des produits chimiques au Canada. La catégorisation des 23 000 substances qu'on trouve sur le marché, qui sont protégées en vertu d'une clause d'antériorité pour lesquelles on ne possède presque aucune donnée pour déterminer si elles sont sécuritaires ou non, se terminera le 14 septembre 2006. Le gouvernement a effectué un exercice d'évaluation pour se donner une idée de celles qui sont probablement les pires et avec lesquelles nous devrions commencer. Cet exercice de catégorisation prendra bientôt fin, parce que nous avons établi des délais obligatoires selon lesquels tout serait terminé en six ou sept ans. Devinez quoi? On a réussi.

Le problème auquel nous faisons face est qu'il n'y a plus de délais obligatoires à partir de cette étape. Selon la loi, les évaluations de sélection et les plans de gestion sont obligatoires. Nous n'avons aucune idée du temps que cela prendra, et la loi ne fixe aucun délai, même pour les substances les plus dangereuses. Cela pourrait prendre 15 ans, ou même 20 ans : il n'y a aucune exigence. Nous avons déjà été témoins du fait que, lorsque ces exigences n'existent pas, les processus de ce type prennent beaucoup plus de temps que nécessaire.

Le président : Voyez-vous l'utilité, dans ce cas, d'un outil comme le processus du comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, le CSEMDC, qui découle de la Loi sur les espèces en péril? Je ne sais pas si vous connaissez ce processus, mais, dans les faits, on prévoit dans le cadre de celui-ci que si les scientifiques déclarent qu'une espèce doit se retrouver sur la liste — quelle que soit la liste dont il est question — et formulent

given time. Failing such response, the species is placed on the list. Is that kind of philosophical approach something you think would be useful in this act?

Dr. Khatter: We would definitely support something like that.

Mr. Benevides: I do not want to paste the COSEWIC process into this act, for obvious reasons — it is a different context. However, that principle, that idea is the kind of thing we are talking about.

The Chairman: When you talk about prohibition, when you say do not use that stuff as opposed to virtual elimination, are those two contending concepts in your mind — and that we ought to substitute one for the other? In other words, do you advocate the removal of the concept of virtual elimination because, given the capacity to measure these things, that target is constantly moving?

Are you looking at the example of Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals, REACH, that is being considered in Europe, which is more prohibitive? I am talking about the difference between prohibition and virtual elimination, and what your view of that is.

Mr. Benevides: There is an important distinction. Although bans are rare, they have happened in Canada. At the same time, the notion of virtual elimination was to get to the point where that substance or product is no longer in the environment.

The Chairman: There are those who say that virtual elimination is sophistry — it is a euphemism. Why not say "get rid of it" instead of "virtual elimination"? Is there a scientific distinction that makes a difference?

Mr. Benevides: I do not know about a scientific distinction, but virtual elimination evolved for the reason that something was already in commerce or in the environment or both. I think the initial intention of virtual elimination was a lot closer to banning than it is now.

Once again, timelines are lacking. For example, virtual elimination is identified as the ultimate reduction of a release of a substance. It is not about the immediate absence of the substance. It is difficult to ban something that is already out there. One sees immediately the practical use of eliminating something over time.

However, one problem is precisely that the ultimate reduction of release does not tell us when or in how many steps. Does it mean reduced by half in two years and the rest gone in five, or does it mean 10 steps over many years? The act does not tell us anything about that, and in any case,

une recommandation à son sujet, alors le Cabinet doit soit mettre cette recommandation en application, soit réagir à l'intérieur d'un délai précis. En l'absence de réaction de la part du Cabinet, l'espèce se retrouve sur la liste. Croyez-vous que ce type d'approche philosophique puisse être utile dans le cadre de la LCPE?

Dr Khatter : Nous appuierions certainement une idée de ce genre.

M. Benevides : Je ne souhaite pas qu'on calque le processus du CSEMDC dans la loi en question, pour des raisons évidentes : il s'agit d'un contexte différent. Cependant ce principe, cette idée est le genre de chose dont nous parlons.

Le président : Lorsque vous parlez d'interdiction, que vous demandez qu'on n'utilise pas tel ou tel produit plutôt que de parler de quasi-élimination, s'agit-il de concepts qui, dans votre esprit, s'excluent l'un l'autre, et dont l'un doit remplacer l'autre? En d'autres termes, appuyez-vous la suppression du concept de quasi-élimination parce que, compte tenu de la capacité qu'on a de mesurer ces choses, l'objectif évolue constamment?

Vous inspirez-vous de l'exemple du système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des produits chimiques, le REACH, dont on envisage l'adoption en Europe, et qui est plus strict? Je parle de la distinction entre l'interdiction et la quasi-élimination, et de votre point de vue sur cette question.

M. Benevides : Il s'agit d'une distinction importante. Les interdictions sont rares, mais on en a connu au Canada. Mais, en même temps, l'idée qui se cache derrière la quasi-élimination est d'en arriver à faire disparaître la substance ou le produit de l'environnement.

Le président : Il y a des gens qui disent que le concept de quasi-élimination tient du sophisme. Selon eux, il s'agit d'un euphémisme. Pourquoi ne pas dire « qu'on se débarrasse » d'une substance plutôt que de parler de sa « quasi-élimination »? Y a-t-il une distinction sur le plan scientifique?

M. Benevides : Je ne sais pas s'il existe une distinction scientifique, mais je sais qu'on en est venu à la quasi-élimination parce que certaines substances existent déjà sur le marché ou dans l'environnement, ou les deux. Je crois qu'à l'origine on entendait l'expression quasi-élimination dans un sens beaucoup plus près de l'idée d'interdiction que maintenant.

Une fois de plus, le fait qu'il n'y ait pas de délais pose problème. Par exemple, la quasi-élimination est définie comme étant le plus bas niveau de rejet d'une substance. Il ne s'agit pas de la disparition immédiate de cette substance. Il est difficile d'interdire quelque chose qui est déjà sur le marché ou dans l'environnement. Il est évident qu'il est plus facile d'éliminer une substance à long terme.

Cependant, l'un des problèmes que nous connaissons est précisément qu'on ne sait pas quand on atteindra le plus bas niveau de rejet d'une substance, ou en combien d'étapes. Songe-t-on à réduire les rejets de moitié en deux ans, et à éliminer complètement la substance à l'intérieur de cinq ans, ou

we have not listed substances on the virtual elimination list either after all these years, except for one.

There is a place for both but clearly the virtual elimination provisions, as they exist, are not strong enough — and even then, they are not used.

Senator Sibbeston: I come from the Northwest Territories. We live generally in an environment that is fairly pristine, and yet we know a certain amount of pollution occurs from the South. It is hard to understand how we are so far from the South, and all the manufacturing and pollutants created there, yet pollutants travel by air and end up in the North.

We also know that the effect of global warming is there. Winters are not as cold, and we see signs of birds and other species that were not in those communities a number of years ago. For example, one of the small Inuit communities encountered a bumblebee. These are signs the North is warming up.

When you say in your statement, Dr. Khatter, that CEPA has not been effective in reducing pollution in Canada or getting the worst chemicals off the market, is that because it is a difficult task? Canada is a manufacturing country and many industries cause a fair amount of pollution, such as oil sands extraction currently. Is that because, in the country as a whole, a certain amount of industrial development is occurring, and there is immense pollution with all these activities? Unless we deal with this pollution through Kyoto or through made-in-Canada emissions or greenhouse gas elimination programs, we will never deal with the whole question of pollution in our country.

Dr. Khatter: I think the reality of industrialization, and the fact that there are a lot of chemicals out there — a lot of pollution already in plants, and the factories are already built — is an issue.

In terms of an international comparison, it has not stopped other industrialized countries from doing a better job than we are. We are falling behind almost all other industrialized countries in terms of greenhouse gas emissions and reducing pollutants. As I was saying in my presentation, on a per facility basis, the U.S. is doing a better job than we are of not pumping toxic pollutants out of their facilities.

There is no reason we cannot do that as well. We need an act that pushes us to do that job, and that shows us the reality that having national standards for emissions and having strong regulation will lead to the kind of changes that we need to make in our economy and in our industry. Green chemistry, better technologies and alternative fuels are the kinds of changes that will allow us to produce fewer greenhouse gases

envisage-t-on 10 étapes sur de nombreuses années? La loi ne nous éclaire pas à ce sujet, et, de toute façon, nous n'avons placé qu'une seule substance sur la liste de la quasi-élimination, après toutes ces années.

Il y a de la place pour les deux idées, mais il est clair que les dispositions relatives à la quasi-élimination, dans leur version actuelle, ne sont pas assez strictes — pire, on ne les utilise pas.

Le sénateur Sibbeston : Je viens des Territoires du Nord-Ouest. Nous vivons en général dans un milieu pratiquement intact, mais nous savons qu'une certaine quantité de pollution nous vient du Sud. Il est difficile de comprendre comment nous pouvons être si loin du Sud, de son activité manufacturière et de sa pollution, et qu'en même temps, les polluants voyagent dans les airs et aboutissent dans le Nord.

Nous constatons les effets du réchauffement de la planète. Les hivers ne sont plus aussi froids, et nous observons des traces d'oiseaux et d'autres espèces qui n'existaient pas dans nos collectivités il y a de cela un certain nombre d'années. Par exemple, l'une des petites collectivités inuites a vu un bourdon. Ce sont des signes que le Nord se réchauffe.

Lorsque vous dites, docteur Khatter, que la LCPE n'a pas été efficace à l'égard de la réduction de la pollution au Canada ou de l'élimination des pires produits chimiques en circulation, est-ce parce qu'il s'agit d'une tâche difficile? Le Canada est un pays industrialisé, et de nombreuses industries causent beaucoup de pollution, comme dans le cas de l'extraction des sables bitumineux qui se fait à l'heure actuelle. Est-ce parce que, dans le pays en général, une certaine croissance industrielle a lieu et que la pollution qui découle de ces activités est énorme? Si nous ne réglons pas le problème de la pollution par l'intermédiaire de Kyoto ou de programmes canadiens en matière d'émissions ou d'élimination des gaz à effet de serre, nous ne serons jamais en mesure de régler totalement la question de la pollution dans notre pays.

Dr Khatter : Je crois que la réalité de l'industrialisation, ainsi que le fait qu'il y a beaucoup de produits chimiques en circulation, beaucoup de polluants déjà présents dans les établissements industriels, et que les usines sont déjà construites constituent un problème.

Mais lorsqu'on compare le Canada aux autres pays, on constate que sa situation n'a pas empêché les autres pays industrialisés de mieux réussir que nous. Nous sommes dépassés par presque tous les autres pays industrialisés au chapitre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, les usines américaines arrivent mieux que nous à se débarrasser de leurs polluants.

Rien ne nous empêche de réussir aussi. Nous avons besoin d'une loi qui nous pousse à accomplir ce travail et qui nous prouve l'efficacité de normes nationales d'émissions et d'une réglementation stricte qui donnera lieu aux modifications que nous devons apporter à notre économie et à notre industrie. L'adoption de la chimie verte, de meilleures technologies et de combustibles de remplacement sont des exemples de changements

and pollute less. They will be a benefit to the economy, not a drag on it necessarily.

CEPA can be a stick, but it can also be an incentive. Those emissions and standards can be an incentive for us to overhaul our economy and do a better job.

Senator Sibbeston: Mercury was mentioned as one pollutant that shows up in the North and gets into fish and caribou. The people of the North would be interested to know which manufacturing sector that comes from.

The Chairman: Or what human activity.

Dr. Khatter: The major causes of mercury pollution are power plant emissions, particularly coal, and incineration of municipal waste. Medical waste incineration causes 10 per cent of mercury emissions. Various other industries contribute broadly as well. Much of it comes from Ontario, which is one reason there needs to be a focus in CEPA on some of the areas that pollute the most, such as the Great Lakes. Specific efforts on the Great Lakes will not only improve the health of the environment and the people in the Great Lakes area, but will also improve the health and the environment of people in other parts of Canada, including the North.

Senator Angus: To be sure I understand this, in terms of controlling the emission of toxins such as mercury, is it fair to say that the cities along the Canadian side of the border are worse than cities on the U.S. side because they have some controls in place?

Mr. Wright: We generate much ourselves, particularly in Ontario. The government is moving toward eliminating coal-fired electricity generation, but much of it comes from the United States. Our organization has put in a petition through the U.S. Environmental Protection Act to see what can be done about cross-border pollution. This is a cross-border issue. CEPA will have to wrestle with trans-boundary issues as well.

Certainly much of it comes from the States, particularly the Mid-west. The U.S. is taking steps, largely in New York, interestingly enough, because it is downwind, and also in conjunction with Ontario. Our petition has recently been signed on by the municipality of metropolitan Toronto and others. The Ontario government itself has signed on to a different U.S. procedure. The issue is trans-border but by no means is it only a U.S.-engendered problem. It is our own problem as well.

The Chairman: In that specific respect I think a number of American state governments are suing the United States federal government for changes that it has made in lessening the requirements for scrubbing and the like.

qui nous permettront d'émettre moins de gaz à effet de serre et de polluer moins. Ils constitueront un avantage, et non pas nécessairement un ralentissement, sur le plan économique.

On peut se servir de la LCPE comme d'un bâton, mais aussi comme d'une carotte. Les émissions et les normes peuvent nous pousser à restructurer notre économie et à mieux travailler.

Le sénateur Sibbeston : On a parlé du mercure comme de l'un des polluants dont on constate la présence dans le Nord, et qui se loge dans les poissons et les caribous. Les citoyens du Nord aimeraient bien savoir de quel secteur industriel le mercure vient.

Le président : Ou de quelle activité humaine il est issu.

Dr Khatter : Les principales sources de pollution au mercure sont les émissions des centrales électriques, et surtout celles qui fonctionnent au charbon, ainsi que l'incinération des déchets des villes. L'incinération des déchets dans le domaine médical est à l'origine de 10 p. 100 des émissions de mercure. Diverses autres industries contribuent aussi largement à ces émissions. Beaucoup de mercure provient de l'Ontario, ce qui constitue l'une des raisons pour lesquelles on doit axer la LCPE sur certaines des zones géographiques où l'on pollue le plus, comme la région des Grandes Lacs. Des efforts ciblés dans les Grands Lacs amélioreront la santé et l'environnement non seulement dans la région des Grands Lacs, mais aussi des autres régions du Canada, y compris le Nord.

Le sénateur Angus : Je veux être sûr de bien comprendre ce point. En ce qui concerne la maîtrise des émissions de toxines comme le mercure, est-il juste de dire que les villes situées de ce côté-ci de la frontière canadienne sont pires que les villes américaines, parce que ces dernières ont mis en place une réglementation?

M. Wright : Nous générons beaucoup de pollution nous-mêmes, surtout en Ontario. Le gouvernement travaille à l'élimination de centrales électriques au charbon, mais il y a beaucoup de pollution qui vient des États-Unis. Notre organisation a lancé une pétition dans le cadre de l'Environmental Protection Act des États-Unis pour voir ce qu'on peut faire au sujet de la pollution transfrontalière. Il s'agit d'une question transfrontalière. On devra aussi s'occuper de questions qui dépassent les frontières dans le cadre de la LCPE.

Il est évident que beaucoup de pollution vient des États-Unis, particulièrement du Midwest. Les États-Unis prennent des mesures, surtout, fait intéressant, dans l'État de New York, qui se trouve dans la direction du vent, et aussi de façon conjointe avec l'Ontario. La municipalité du Grand Toronto a récemment signé notre pétition, avec d'autres. Le gouvernement de l'Ontario s'est pour sa part engagé dans le cadre d'un processus différent, dont les États-Unis sont à l'origine. Le problème dépasse le cadre des frontières, mais il ne s'agit en aucun cas d'un problème d'origine strictement américaine. C'est notre problème aussi.

Le président : Au sujet de cet aspect précis, je crois qu'un certain nombre d'États américains poursuivent le gouvernement des États-Unis en raison du fait que ce dernier a assoupli les exigences relatives à l'épuration et aux processus connexes.

Dr. Khatter, with respect to the questions that have now been asked, in your earlier submission you talked about the studies by the Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD. We have those, but you said a recent comparison between Canadian and U.S. industrial sites in the Great Lakes basin found that per facility — not in the aggregate — Canadians emit 93 per cent more potentially cancer-causing air pollutants and almost four times the pollutants that can cause reproductive or developmental harm, as compared to U.S.-based facilities.

Would you send the derivation of that to the clerk so we know where it came and can rely upon it? I do not mean to say we do not rely upon your having said it, but its source would be appreciated because that is a powerful argument.

Senator Sibbeston: Has the Sierra Legal Defence Fund any involvement in the North, or is most of your activity in the South?

Mr. Wright: We do have involvement with the North, particularly recently with regard to the boreal forests. A group in the United States looked at issues in the Arctic. I believe Earthjustice was involved in some Arctic issues. They are sort of covering that field.

We are involved in planning processes across the boreal. That brings closer involvement with various Aboriginal groups. I am involved in a fisheries case in Labrador that also involves the Metis there. In fact, the case is a private prosecution under the Fisheries Act.

The Canadian Arctic Resources Committee is active in the North and does a good job of keeping its finger on the issues. I could provide you with a better list of other groups that are particularly active in the North.

Senator Sibbeston: The issue of development is ongoing in the North. In the 1970s, when there was any talk of industrial projects in the North such as pipelines, mining, and so forth, Aboriginal people were often aligned with environmental groups because they had similar concerns. They were concerned about the disruption of life and the environment. More recently, native people in the North have been interested in some development because of their need for work. As people become educated in both Nunavut and the Northwest Territories, people are interested in work.

In the last few decades, the views of Aboriginal people in the North have sometimes differed from those of environmental groups in the South. At a meeting at Bathurst Inlet a number of years ago, the Canadian Arctic Resources Committee was concerned about environmental disruption and how the migration paths of the caribou would be disrupted if a highway was built in that part of the North. I found it interesting that the

Docteur Khatter, en ce qui a trait aux questions qu'on vient de poser, vous avez parlé, dans l'exposé que vous avez fait plus tôt, d'études à réaliser par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE. Nous avons copie de ces études, mais vous avez dit que, dans le cadre d'une comparaison récente entre les établissements industriels canadiens et américains du bassin des Grands Lacs, on avait découvert que les établissements canadiens émettaient en proportion — et non dans l'ensemble — 93 p. 100 plus de polluants cancérigènes dans l'air, et trois à quatre fois plus de polluants pouvant entraîner des problèmes dans le processus de reproduction ou de croissance, que les établissements américains.

Pouvez-vous faire parvenir la source de ces renseignements à la greffière de façon à ce que nous sachions d'où ils viennent et que nous puissions être sûrs de pouvoir nous y fier? Je ne veux pas dire que nous ne tenons pas ce que vous avez dit pour vrai, mais plutôt que nous aimerions connaître la source de ces renseignements, qui sont un argument percutant.

Le sénateur Sibbeston : Est-ce que le Sierra Legal Defence Fund est actif dans le Nord, ou est-ce que votre activité est concentrée dans le Sud?

M. Wright : Nous sommes actifs dans le Nord, surtout ces derniers temps, dans les dossiers relatifs à la forêt boréale. Un groupe américain s'est penché sur les problèmes propres à l'Arctique. Je crois que Earthjustice s'intéresse à certaines questions relatives à l'Arctique. L'organisation se charge en quelque sorte de ce domaine.

Nous participons à des processus de planification dans l'ensemble de la forêt boréale. Cela fait qu'on s'intéresse de près aux divers groupes autochtones. Je m'occupe d'un cas qui porte sur les pêches au Labrador et qui touche aussi les Métis de l'endroit. En fait, il s'agit d'une poursuite privée intentée dans le cadre de la Loi sur les pêches.

Le Comité canadien des ressources arctiques est actif dans le Nord, et travaille bien afin d'être toujours au courant des problèmes. Je pourrais vous fournir une liste plus complète des autres groupes qui sont particulièrement actifs dans le Nord.

Le sénateur Sibbeston : La question de la croissance est toujours d'actualité dans le Nord. Dans les années 70, lorsqu'on parlait de projets industriels comme des pipelines, des mines, et cetera, les Autochtones se sont souvent rangés du côté des groupes environnementaux, puisque leurs préoccupations étaient les mêmes. Ils s'inquiètent du fait qu'on perturbe la vie sauvage et l'environnement. Récemment, les Autochtones du Nord se sont intéressés à la croissance dans une certaine mesure, parce qu'ils ont besoin de travail. Au fur et à mesure que les habitants du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest se donnent une formation, ils s'intéressent au travail.

Au cours des quelques dizaines d'années qui viennent de s'écouler, le point de vue des Autochtones du Nord a quelquefois été différent de ceux des groupes environnementaux du Sud. Au cours d'une rencontre à Bathurst Inlet il y a un certain nombre d'années, le Comité canadien des ressources arctiques était inquiet de la perturbation de l'environnement et des voies migratoires des caribous qui aurait lieu si on construisait une route dans une

Aboriginal people in the North wanted development, highways and a certain amount of mining even though the environmental groups expressed concerns about the effects on caribou, et cetera.

There has been a change of view on the part of the people of the North. They want meaningful work and they want a certain amount of development. As long as the concerns are addressed sufficiently and they are satisfied that the environment will not be devastated, they are interested in development.

Mr. Wright: That is the classic view of sustainable development — combining economic, social and environmental issues, the three legs of the stool — and we respect that. On the other hand, our focus is environmental protection and environmental issues.

On boreal issues, for example, we see the tug and pull between preserving the environment and economic activity. In my view, and I think that many people are headed this way and that economists will lead us this way, the two do not necessarily have to butt heads. When you take in the true environmental costs development, I think you will find that there is no reason why economics and protecting the environment should not be headed in the same direction.

A recent case in the Supreme Court of Canada went into environmental costing issues.

I will not get into it now, but there is more out there than just market value. As far as this issue goes, in CEPA, no one wants mercury in what they eat, or mercury ending up in their body. It is one issue where both Aboriginal and northern interests are going in the same direction.

Senator Adams: Senator Sibbeston reminded me that there are only two of us here. I am from Nunavut, and Senator Sibbeston is from the Northwest Territories. There are about 25 environmental groups from Toronto, each one telling us that we should not develop the North.

There is concern about the caribou which, until now, was the domain of the department and the government. They are putting radios on the caribou's neck and monitoring it via satellite. Sometimes only one or two caribou have a radio, but they can track a whole herd. We now understand the movement of caribou and where they will be in the summer, fall and winter.

The territories have settled land claims, and we want to do something about the future of our economy. We want to get into development and we are telling the government they should prove what they are saying. The organizations take into consideration the time of the year. We do not have oil tankers coming through there year round. At Baffin Inlet, the water is open only for two months, July and August, for the tourists. People from

partie du Nord. J'ai trouvé intéressant que les Autochtones du Nord souhaitent la croissance, la construction de routes et une certaine activité minière, même lorsque les groupes environnementaux ont exprimé leurs inquiétudes au sujet des effets sur le caribou, et cetera.

Les Autochtones du Nord ont modifié leur façon de voir les choses. Ils veulent avoir des possibilités d'emploi significatives, ainsi qu'une certaine croissance. Tant et aussi longtemps que l'on se préoccupe des effets négatifs potentiels et qu'ils sont convaincus que le milieu naturel ne sera pas dévasté, ils sont pour la croissance.

M. Wright : Il s'agit de la façon classique d'envisager le développement durable, soit un mélange de questions économiques, sociales et environnementales, les trois piliers de ce concept, et nous respectons ce point de vue. Cependant, nous nous concentrons sur la protection de l'environnement et sur les problèmes environnementaux.

Du côté de la forêt boréale, par exemple, nous voyons le dilemme qui existe entre la préservation de l'environnement et l'activité économique. À mon sens, et je pense que de nombreuses personnes vont dans cette direction et que les économistes vont nous orienter vers là, les deux ne sont pas nécessairement opposés. Si vous tenez compte du véritable coût environnemental de la croissance économique, je crois que vous découvrirez qu'il n'y a pas de raison pour que l'économie et la protection de l'environnement ne suivent pas des lignes parallèles.

Une affaire récemment portée devant la Cour suprême du Canada touchait la question des coûts environnementaux.

Je ne veux pas en parler maintenant, mais j'aimerais simplement souligner qu'il ne s'agit pas seulement de valeur marchande. À ce sujet, dans la LCPE, personne ne veut absorber des aliments contaminés au mercure ou que du mercure aboutisse dans son organisme. C'est une question sur laquelle les Autochtones et les entreprises du Nord sont d'accord.

Le sénateur Adams : Le sénateur Sibbeston m'a rappelé que nous étions les deux seuls Autochtones ici. Je viens du Nunavut, et lui vient des Territoires du Nord-Ouest. Il y a environ 25 groupes d'environnementalistes qui viennent de Toronto, qui, chacun, nous dit que nous ne devrions pas mettre en valeur le Nord.

On s'inquiète au sujet du caribou, dont le ministère et le gouvernement s'occupaient jusqu'à maintenant. On accroche des radios au cou des caribous et on les suit par satellite. Il ne s'agit parfois que d'un ou deux caribous seulement, mais on est en mesure de suivre tout le troupeau. Nous connaissons maintenant les déplacements du caribou et l'endroit où il se trouve en été, en automne et en hiver.

Les territoires ont réglé leurs revendications territoriales, et nous voulons nous occuper de l'avenir de notre économie. Nous voulons exploiter les territoires, et nous demandons au gouvernement de prouver ce qu'il avance. Les organisations tiennent compte de la période de l'année. Les pétroliers ne peuvent pas venir dans le Nord toute l'année. À Baffin Inlet, la glace disparaît pendant seulement deux mois, juillet et août, ce qui

Cambridge Bay have said that if they could develop that harbour for the future, ships would come in there apart from just in September.

In the wintertime, we have to haul everything up to the mining companies, and most of the time we travel in the wintertime to deliver fuel. The mining companies are in different areas. Some are close to lakes, and the only way to build a road is on the lakes.

In some places, over 85 per cent of the people are unemployed. Between us and the environmental people, we ensure that nothing is damaged there, especially in regard to mammals. We ask ourselves, what is more important, the animals or us? The animals are going to be there. They have four legs and they can go anywhere they want to.

We are also fighting over the park there. The former chairman of the committee said we should save the caribou, but 85 per cent of the people there have no jobs, and there is no money for the park office. That is the kind of stuff we are concerned about. We are not against it. We say, do not try to stop us: we know what we want to do.

The Chairman: We have to find that balance.

Gentlemen, thank you very much. Sadly, we are out of time. We will call you back, I expect, with more specific questions. In the meantime, I appreciate your getting to the clerk the background information for which we asked.

The committee adjourned.

permet aux touristes de venir. Les habitants de Cambridge Bay disent que s'ils pouvaient aménager ce port dans l'avenir, les navires pourraient y accoster toute l'année, plutôt qu'en septembre uniquement.

L'hiver, nous devons tout transporter jusqu'aux sociétés minières, et lorsque nous voyageons à cette époque de l'année, c'est la plupart du temps pour distribuer du combustible. Les sociétés minières sont situées dans des régions différentes. Certaines sont près de lacs, et la seule façon de construire une route, c'est sur les lacs.

Dans certaines localités, plus de 85 p. 100 des gens sont au chômage. Nous nous assurons, avec les environnementalistes, de protéger tout ce qui se trouve là-bas, surtout en ce qui a trait aux mammifères. Nous nous demandons : qu'est-ce qui est le plus important, les animaux ou nous? Les animaux sont là pour de bon. Ils ont quatre pattes et ils peuvent aller où bon leur semble.

Nous nous battons aussi au sujet du parc qu'on veut aménager là-bas. L'ancien président du comité disait qu'on devrait sauver le caribou, mais 85 p. 100 des gens n'ont pas d'emplois, et il n'y a pas d'argent pour le bureau du parc. C'est le genre de chose qui nous préoccupe. Nous ne sommes pas contre. Ce que nous disons, c'est n'essayez pas de nous arrêter : nous savons ce que nous voulons faire.

Le président : Nous devons atteindre cet équilibre.

Messieurs, merci beaucoup. Malheureusement, le temps dont nous disposions est écoulé. Je pense que nous allons vous rappeler pour vous poser des questions plus précises. En attendant, j'apprécierais que vous transmettiez à la greffière les renseignements que nous vous avons demandés.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Poste-payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, June 6, 2006

Canadian Association of Petroleum Producers:

Brian Maynard, Vice-President, Stewardship and Public Affairs.

Canadian Chemical Producers' Association:

Gordon Lloyd, Vice-President, Technical Affairs.

Canadian Consumer Specialty Products Association:

Shannon Coombs, Executive Director.

Canadian Manufacturers and Exporters:

Nancy Coulas, Director, Environmental Policy.

Thursday, June 8, 2006

PollutionWatch:

Dr. Kapil Khatter, Director of Health and Environment;

Hugh Benevides, Staff Counsel.

Sierra Legal Defence Fund:

Robert Wright, Managing Counsel.

TÉMOINS

Le mardi 6 juin 2006

Association canadienne des producteurs pétroliers :

Brian Maynard, vice-président, Intendance et Affaires publiques.

Association canadienne des fabricants de produits chimiques :

Gordon Lloyd, vice-président, Questions techniques.

Association canadienne de produits de consommation spécialisés :

Shannon Coombs, directrice exécutive.

Manufacturiers et exportateurs du Canada :

Nancy Coulas, directrice, Politique environmentale.

Le jeudi 8 juin 2006

PollutionWatch :

Dr Kapil Khatter, directeur de la santé et de l'environnement;

Hugh Benevides, avocat-conseil à l'interne.

Sierra Legal Defence Fund :

Robert Wright, avocat directeur.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca